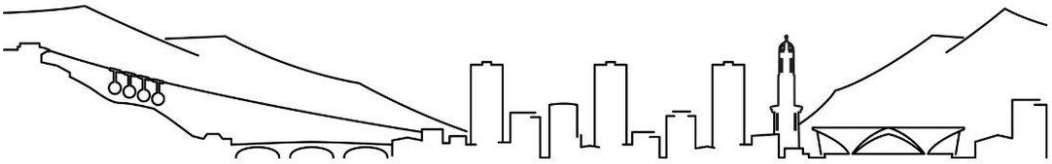
ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Dossier de rentrée 2026-2027



L'Éducation Nationale en Isère

DSDEN de l'Isère
Cité administrative - Rue Joseph Chanrion
38000 Grenoble

Pour une école qui protège, qui élève et qui rassemble

Éditorial

Construire une École qui instruit, qui protège, qui unit et qui prépare l'avenir : telle est l'ambition que nous devons collectivement porter au service des élèves de l'Isère.

À l'heure où s'ouvre une nouvelle année scolaire, ces quatre priorités donnent un cap à notre action et rappellent la responsabilité essentielle de l'École de la République : permettre à chaque enfant et à chaque jeune de développer ses connaissances, de s'épanouir, de trouver sa place dans la société et de construire son avenir.

Une École qui instruit : donner à chaque élève les moyens de réussir

Instruire est la mission première de l'École. La maîtrise des savoirs fondamentaux, le développement de l'esprit critique et l'acquisition des compétences nécessaires à la poursuite des études comme à l'insertion dans la société constituent le socle de notre action. Notre exigence doit être la même pour tous les élèves, quels que soient leur parcours, leur environnement social ou leurs besoins particuliers.

Cela suppose de poursuivre notre engagement en faveur d'enseignements efficaces, de pratiques pédagogiques adaptées et d'un accompagnement au plus près des besoins de chacun. Les évaluations, l'analyse des résultats et le travail collectif des équipes doivent nous permettre d'identifier les difficultés, de valoriser les progrès et d'ajuster les réponses apportées. L'égalité des chances ne se décrète pas : elle se construit au quotidien, dans les classes, par une attention constante portée à chaque élève. Notre ambition est claire : ne laisser aucun élève au bord du chemin et permettre à chacun d'aller aussi loin que possible dans ses apprentissages.

Une École qui protège : faire de la sécurité et du bien-être les conditions de la réussite

Aucun apprentissage durable ne peut se construire sans un cadre scolaire sûr, serein et bienveillant. Protéger les élèves et les personnels constitue donc une exigence permanente. Elle implique de prévenir et de traiter toutes les formes de violence, de lutter résolument contre le harcèlement, de soutenir la santé mentale des jeunes et de veiller à la qualité du climat scolaire.

Cette protection repose sur une vigilance collective, une capacité à repérer les situations de fragilité et une mobilisation rapide des ressources adaptées. Elle suppose également de garantir la sécurité des écoles et des établissements, en renforçant la prévention et la coopération avec les forces de sécurité, la justice, les services de l'État et les collectivités territoriales.

Protéger, c'est aussi accompagner les élèves dans leur rapport aux autres, au numérique et aux usages qui peuvent fragiliser leur bien-être. C'est enfin prendre soin des personnels, reconnaître leur engagement et leur permettre d'exercer leurs missions dans un environnement propice à la confiance et à la sérénité. La sécurité, la sérénité et le bien-être ne sont pas des objectifs périphériques : ils sont les conditions indispensables d'une École qui fait réussir.

Une École qui unit : faire vivre les valeurs de la République et construire un collectif

L'École est un lieu de transmission des savoirs, mais aussi un espace où se construisent le respect mutuel, le sens du collectif et la citoyenneté. Dans une société traversée par des tensions et des fractures, elle doit demeurer un lieu de rassemblement autour des valeurs de la République, de la laïcité et de l'égale dignité de chacun.

Unir, c'est faire vivre ces principes au quotidien, dans les enseignements, dans les relations entre élèves et adultes et dans le fonctionnement de nos écoles et établissements. C'est apprendre à débattre, à écouter, à respecter les différences et à reconnaître ce qui nous rassemble. C'est également veiller à ce que chaque élève, notamment lorsqu'il rencontre des difficultés ou présente des besoins particuliers, puisse trouver pleinement sa place au sein du groupe.

Cette ambition ne peut être portée par l'École seule. Elle exige une relation de confiance avec les familles et un partenariat solide avec les collectivités territoriales, les associations, les services de l'État et l'ensemble des acteurs éducatifs. En Isère, la diversité de nos territoires constitue une richesse et nous invite à construire des réponses adaptées aux réalités locales. Le dialogue, la coopération et la responsabilité partagée sont les leviers d'une action éducative cohérente, lisible et durable. C'est ensemble que nous ferons vivre une École qui rassemble et qui donne à chacun le sentiment d'appartenir à une communauté de destin.

Une École qui prévoit : anticiper les évolutions pour mieux accompagner les élèves et les territoires

Prévoir, c'est se donner les moyens d'agir plutôt que de subir. Les évolutions démographiques, les transformations de notre société, les enjeux climatiques et numériques ainsi que la diversité des besoins éducatifs nous obligent à inscrire notre action dans le temps long. L'École doit savoir anticiper ces changements pour adapter son organisation, ses moyens et ses pratiques aux réalités de demain.

Cette anticipation concerne notamment l'évolution des effectifs scolaires, la répartition territoriale de l'offre éducative, l'adaptation du bâti scolaire, les conditions d'apprentissage et l'accompagnement des parcours. Elle suppose de croiser les données disponibles, de partager les diagnostics et de construire un dialogue approfondi avec les élus et les partenaires locaux. Elle invite également à mieux repérer les besoins des élèves, à prévenir les ruptures de parcours et à préparer les transitions qui jalonnent leur scolarité, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle.

Prévoir, c'est enfin donner aux personnels les moyens de comprendre les évolutions en cours, de développer leurs compétences et d'innover dans leurs pratiques. C'est inscrire les décisions d'aujourd'hui dans une stratégie cohérente, au service de la réussite des élèves et de l'équité entre les territoires. Dans un département aussi divers que l'Isère, la proximité et la connaissance fine des réalités locales sont indispensables pour apporter des réponses pertinentes et préparer l'avenir avec discernement.

Ces quatre priorités sont indissociables. Instruire sans protéger ne permet pas à chacun d'apprendre dans de bonnes conditions ; protéger sans unir ne suffit pas à faire société ; unir sans instruire priverait les élèves des moyens de comprendre le monde ; prévoir, enfin, est indispensable pour inscrire nos ambitions dans la durée et garantir leur réalisation. Elles donnent tout son sens à l'engagement quotidien des personnels de l'Éducation nationale et de leurs partenaires.

La rentrée scolaire 2026 ouvre une nouvelle étape de notre action collective. Je sais pouvoir compter sur le professionnalisme, l'engagement de l'ensemble des agents de notre institution pour faire vivre, dans chaque école et chaque établissement, une ambition éducative exigeante, humaine et partagée. Je tiens à les remercier sincèrement.

L'équipe de direction et l'ensemble des personnels de la DSDEN de l'Isère se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée scolaire, placée sous le signe de la confiance, de la coopération et de la réussite de tous les élèves.

Patrice GROS

Directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère

SOMMAIRE

Organigramme de la DSDEN de l'Isère 7
Elèves et établissements
Les circonscriptions 9
Les collèges 33
Les lycées 35
Les réseaux 37
La rentrée dans les écoles, les collèges et les lycées 42
Les résultats des élèves aux examens 41
Le règlement intérieur départemental type 44
Inclure tous les élèves
L'école inclusive en Isère 46
L'implantation des PAS et PIAL en Isère 53
SEGPA 51
Le dispositif RESPIRE 55
Les UPE2A 56
L'accueil des EFIV 58
Accompagner tous les élèves vers leur réussite
Evolution des effectifs 60
Mesures de rentrée 2026 61
Les parcours linguistiques en Isère à l'école primaire 62
L'Isère, un département à la pointe du numérique 64
Sciences, défi technologique et Éducation au Développement durable 67
L'École maternelle en Isère 69
L'Éducation artistique et culturelle en Isère 70
Les cités éducatives 72
Les TER 77
L'Éducation prioritaire 79
Les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) 80
Le stage de seconde 81
CDPE – CLPE - CLEE 82
Devoirs faits 83
Les dispositifs relais 84
Les rythmes scolaires, PEDT et plans mercredi 85

Sport et EPS
L'USEP38, la fédération du sport scolaire en Isère 88
L'UNSS en Isère 90
L'engagement des élèves 92
Soutien à la vie associative 93
Savoir nager en sécurité 96
Savoir rouler à vélo 98
Les ACM et le dispositif « colo apprenantes » 99
Le Service civique 101
Accompagner les élèves et les personnels
Le GSDD 104
Charte départementale école-famille 105
Promotion de la santé en faveur des élèves 106
Le service social en faveur des élèves 108
L'accompagnement des personnels 109
Agir pour favoriser la santé mentale et le bien être à l'école 110
EVAR/EVARS 113
Le plan de lutte contre les violences scolaires 115
La sécurité des écoles et des établissements 120
La gestion de l'absentéisme 123
Les valeurs de la République 124
Personnels de direction des collèges 126
Personnels de direction des lycées 135
Personnels de direction des lycées professionnels 138

Organigramme de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère

ORGANIGRAMME de la DSDEN de l'Isère 2026-2027

Directeur académique
Patrice GROS

Directeurs académiques adjoints
Sébastien MATHEY
Malika SAIDI

Secrétaire générale
Caroline OZDEMIR

Adjoint au directeur académique en charge du 1er degré
Mohammed MARZOUK

Chargée de mission auprès de la Secrétaire générale
Christelle BOCHET

Référente sécurité
Marie PRIMAT

CABINET

Cheffe de cabinet : Ondine TAVERNIER
Chargée de mission auprès du DASEN : Marie-Laure FREY-TOURNIER
Assistantes de direction : Sabiha AFIANE - Vanessa ROBERT - Nadine SECHIER

Inspectrice de l'Education nationale Maternelle : Danièle BODOCCO

Inspectrice de l'Education nationale Valeurs de la République : Marie GEHARD

Pôle pédagogique Référents et chargés de mission

Référente directeurs : Marianne SALVETE

Inspectrice et inspecteur de l'Education nationale Information et orientation : Marion DE SAINT-JEAN, Valérie DUBOIS-ESPIRITO

Inspectrice de l'Education nationale Enseignement professionnel : Emmanuelle KALONJI

Services administratifs

Budget et Logistique — Laurence FOSTY

Secrétariat : Madeleine REMY
Immobilier de l'Etat et prévention : Valérie BRUN
Accueil et Logistique : Marie-Claude CERANA
Bureau budgétaire : Katia ARCAINA

Elèves et action éducative — Nicolas PEREIRA

Adjointe : Sarah BOUHIER
Secrétariat : Sylvie BONFIENI
Suivi des élèves : Florian GERVASON
Affectation et orientation : Sarah BOUHIER

Ressources humaines — Céline CURCI

Adjointe : Delphine QUERCIA
Secrétariat : Marie-Hélène MANGANO, Nabila REHIOUI
Formation tout au long de la vie : Yasmina TALL
Gestion des enseignants du 1er degré : Gaëlle ISAMBERT
Gestion des personnels : Delphine QUERCIA
Pôle remplacement : Caroline DORMEAU
Pôle école inclusive : Delphine QUERCIA, Bertrand VEGREVILLE

Service académique des bourses — Alexandra CREBESSEGUES

Secrétariat : Pascale LLORET
Pôle Isère : Lesly VERNAY
Pôle Savoie et Haute-Savoie : Anne PERRAUD
Pôle Ardèche et Drôme : Khadija FAID

Service départemental JEUNESSE, ENGAGEMENT et SPORTS

Chloé SALAÜN-BECU
Inspectrice de la Jeunesse et des Sports
Conseillère du Directeur académique

Adjoint : Tarek BOULANOUAR
Référente violence : Kayla PAYA

Assistant de direction : Stéphane BRONDA

Vie associative
Jeunesse, éducation populaire et engagement
Accueils collectifs de mineurs – BAFA
Promotion et développement du sport

Organisation scolaire — Nadine CARRE-PISTOLLET

Moyens 1er degré public et privé : Alexandra REYMOND
Moyens collèges publics et privés : Annie SIMIAN-MERMIER

SERVICE MEDICO-SOCIAL Elèves

Médecin conseillère technique, responsable départementale	Fabienne MARTIN
Infirmière conseillère technique, responsable départementale	Brigitte HUCTIN
Conseillère technique sociale, responsable départementale - Nord Isère par intérim	Françoise PLESSIET
Chargée de mission auprès de Mme Plessiet	Muriel PERRIER
Conseillère technique sociale Centre Isère et Isère Rhodanienne	Véronique SANCHEZ-VOIR
Conseillère technique sociale Couronne grenobloise	Elisabeth MOLMERET
Conseillère technique sociale Bassins grenoblois et centre Isère	Marion ROSSAT
Psychologue conseillère technique départementale en charge de la santé mentale	Sophie SPALANZANI

SERVICE MEDICO-SOCIAL des personnels

Médecin de prévention	Maurizio CURRENTI
Assistante sociale	Loane HANIN
Infirmière de prévention	Céline MORELLI

Conseillère de prévention du département : Nathalie WASYLIW

Élèves et établissements

Les circonscriptions

Circonscription	IEN	Téléphone circonscription	Courriel de la circonscription
EI-Nord 0383047F 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	BICHET Sophie	04 76 74 79 60	ce.0383047f@ac-grenoble.fr
EI-Sud 0381618C Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	BOISSEL Sandrine		ce.0381618c@ac-grenoble.fr
BIEVRE - VALLOIRE 0382891L 4 Place Rose Valland 38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	GAVASSO Pascale	04 76 05 02 87	ce.0382891l@ac-grenoble.fr
BOURGOIN JALLIEU 1 0381621F 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	PONCET Charlotte	04 74 93 52 12	ce.0381621f@ac-grenoble.fr
BOURGOIN JALLIEU 2 0382490A 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	BOIS Emeline	04 74 93 35 24	ce.0382490a@ac-grenoble.fr
BOURGOIN JALLIEU 3 0383262P 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	POULAIN Marion	04 74 93 98 36	ce.0383262p@ac-grenoble.fr
FONTAINE - VERCORS 0382168A Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	SIMERAY Delphine	04 56 85 58 95	ce.0382168a@ac-grenoble.fr

GRENOBLE 1 0381615Z Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	RIVIERE-MONTIN Sylvie	04 56 85 58 76	ce.0381615z@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 2 0381616A Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	VALLIER Fabien	04 56 85 58 99	ce.0381616a@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 3 0381617B Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	LE GAC Nicolas	04 56 85 58 81	ce.0381617b@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 4 0383048G Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	CHOQUET Yan	04 56 85 58 86	ce.0383048g@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 5 0382991V Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	BOUVIER Sylvie LALANNE Florence	04 76 74 79 71	ce.0382991v @ac-grenoble.fr
GRENOBLE Montagne 0382029Z Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	PHANATZIS Jean-Luc	04 56 85 58 91	ce.0382029z@ac-grenoble.fr
HAUT GRESIVAUDAN 0382992W 18 place de la mairie cidex 242 38921 CROLLES	SAGET Mireille	04 76 72 32 18	ce.0382992w@ac-grenoble.fr
LA TOUR DU PIN 0382755N 3 place Albert Thévenon 38110 LA TOUR DU PIN	PONTAROLLO Nathalie	04 74 97 60 28	ce.0382755n@ac-grenoble.fr
PONT DE CHERUY 0381623H	CAROFF Baptiste	04 72 02 94 03	ce.0381623h@ac-grenoble.fr

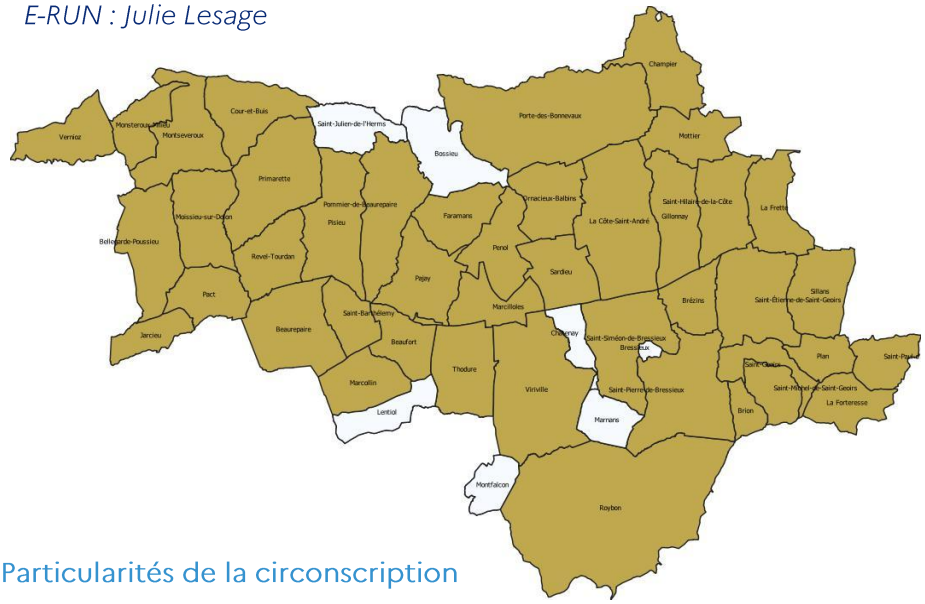
33 rue de la liberté 38230 PONT DE CHÉRUY			
SAINT MARCELLIN 0381622G 2 avenue du collège, BP 143 38164 SAINT MARCELLIN	BERTHIER Yannick	04 76 38 20 56	ce.0381622g@ac-grenoble.fr
SAINT MARTIN D'HERES 0381620E Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	PENIN Nathalie	04 76 74 78 18	ce.0381620e@ac-grenoble.fr
VIENNE 1 0381624J 10 rue Albert Thomas 38217 VIENNE	CUNZI Nathalie	04 56 59 44 85	ce.0381624j@ac-grenoble.fr
VIENNE 2 0382502N 10 rue Albert Thomas 38217 VIENNE	PIOT-PAQUIER Anne-Karine	04 56 59 44 86	ce.0382502n@ac-grenoble.fr
VOIRON 1 0381626L 3, boulevard Denfert Rochereau 38500 VOIRON	GROS-BALTHAZARD Roselyne	04 76 05 21 25	ce.0381626l@ac-grenoble.fr
VOIRON 2 0382063L 3, boulevard Denfert Rochereau 38500 VOIRON	REYNIER Sophie	04 76 05 20 62	ce.0382063l@ac-grenoble.fr
VOIRON 3 0383407X 3, boulevard Denfert Rochereau 38500 VOIRON	CAMPO Caroline	04 57 23 50 10	ce.0383407x@ac-grenoble.fr

La circonscription de Bièvre - Valloire

IEN : Pascale GAVASSO

Équipe de circonscription : *secrétaire : Virginie Fayard* *CPC : Laurence Bretin, Emilie Gardellin*

E-RUN : Julie Lesage



48 ÉCOLES PUBLIQUES

7 écoles maternelles

7 écoles élémentaires

34 écoles primaires

4 SECTEURS DE COLLÈGE

Jacques Brel – Beaurepaire

Marcel Mariotte – Saint Siméon de Bressieux

Rose Valland – Saint-Étienne de Saint-Geoirs

PRÉVISIONS 2026

4 097 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- La circonscription comprend 48 écoles publiques et 6 écoles privées sur un territoire très étendu et rural comprenant 44 communes. Les écoles se caractérisent par leur éloignement et leur petite structure : 13 écoles de 1 à 2 classes, 27 écoles de 3 à 5 classes, 7 écoles de 6 à 9 classes et 1 école de plus de 10 classes.
- Le territoire possède les caractéristiques liées aux espaces ruraux en termes de transports, accès aux différentes structures culturelles, sportives, médico-sociales et institutionnelles. La circonscription est considérée comme territoire blanc pour la DAAC.
- Certaines équipes enseignantes sont très stables et d'autres font l'objet de nombreuses mobilités, tout comme l'équipe de circonscription qui a changé régulièrement ces dernières années.
- Les résultats aux évaluations nationales montrent la nécessité de travailler sur les parcours scolaires des élèves.

Priorités de la circonscription

- **Améliorer les résultats des élèves en renforçant les pratiques pédagogiques efficaces et équitables des équipes :** affiner la formation des enseignants au regard des résultats des évaluations nationales et en lien avec les gestes professionnels ; mettre en place des modalités de formation qui répondent aux besoins des équipes en contexte (constellations, résidences pédagogiques, initiatives pédagogiques) ; diffuser les résultats de la recherche et les préconisations au sein des écoles (formations, rendez-vous de carrière, évaluation des directrices et directeurs…) ; former les enseignants aux profils d'apprentissage des élèves.
- **Créer du lien et de la confiance pour mieux accompagner tous les acteurs de terrain :** assurer le pilotage de la circonscription en écoutant et communiquant, en organisant le travail d'équipe et en mobilisant tous les acteurs (équipe de circonscription, RASED, pôle ressource, groupe pHARe…) ; renforcer la formation des directrices et directeurs autour du pilotage pédagogique pour les outiller dans la construction et la mise en œuvre du projet d'école et les rendre autonomes dans la déclinaison des politiques éducatives, dans la gestion des situations de fragilité et dans l'amélioration du climat scolaire ; accompagner les équipes dans l'exercice de leurs missions et penser le bien-être de toute la communauté éducative ; sécuriser les prises de décisions en en gardant la trace ; développer les relations avec les collectivités territoriales ; inscrire les actions de la circonscription au sein du réseau.
- **Construire, soutenir et sécuriser le parcours des élèves en lien avec les partenaires** : renforcer les liaisons inter-cycles et inter-degrés en s'appuyant sur les résultats des élèves et l'identification de leurs besoins ; mettre en place les adaptations et remédiations nécessaires aux besoins des élèves en se saisissant de l'ensemble des dispositifs en lien avec le RASED ; penser la poursuite de scolarité ou les orientations au plus près des besoins des élèves.

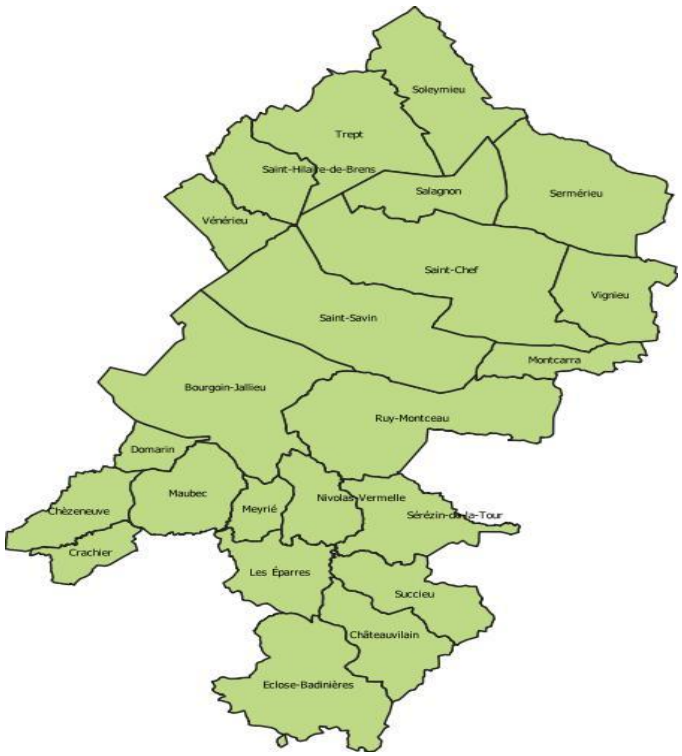
Focus sur un projet, une action d'une école de la circonscription : la web radio

La web radio est un outil d'expression, de collaboration et de valorisation qui contribue à la réussite des élèves en développant leurs compétences, leur confiance en eux et leur engagement dans les apprentissages. Dans ce cadre, les élèves de CM1-CM2 de l'école *Les Castors* de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs ont réalisé, au cours de l'année scolaire 2025-2026, une série de podcasts faisant suite à leur voyage scolaire. Cette expérience leur a permis de partager leurs découvertes, de travailler collectivement et de donner une nouvelle dimension à leurs apprentissages. Donner la parole aux élèves, c'est leur donner le pouvoir d'apprendre, de coopérer et de réussir.

La circonscription de Bourgoin-Jallieu 1

IEN : Charlotte PONCET

***Équipe de circonscription** : secrétaire : Mélanie le Gall CPC : Isabelle Tuffier, Magalie Bernard-Car, Maxime Moral E-RUN : Vincent Delpont*



46 ÉCOLES PUBLIQUES
7 écoles maternelles
9 écoles élémentaires
30 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Pré Bénit à Bourgoin-Jallieu,
Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu,
Frédéric Dard à St Chef,
Simone Veil à Champier.

PRÉVISIONS 2026
Environ 5800 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 52 écoles dont 46 écoles publiques, 5 écoles privées sous contrat et 1 école hors contrat
- 4 écoles en REP à Bourgoin-Jallieu, 23 dispositifs allégés
- 12 écoles urbaines à Bourgoin-Jallieu et 34 écoles rurales dont 1 RPI à 2 écoles et 1 RAP
- 5 directeurs avec décharge complète à Bourgoin-Jallieu

Priorités de la circonscription

- Réduire les écarts de réussite entre les écoles et faire preuve d'ambition pour tous les élèves
- Améliorer le climat scolaire et la relation écoles-familles
- Renforcer la formation des directeurs et des enseignants
- Développer un pilotage pédagogique fondé sur l'analyse des données
- Consolider le travail partenarial avec les collectivités et les acteurs locaux.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Renforcer le collectif des directeurs d'école de la circonscription : l'objectif est de contribuer à cette dynamique en offrant aux directeurs la possibilité de se réunir pour travailler sur des thématiques communes et de mutualiser les bonnes pratiques.

La circonscription de Bourgoin-Jallieu 2

IEN : Emeline BOIS

***Équipe de circonscription** : Secrétaire : Marie-Pierre BERGER, CPC : Géraldine MORILHAT, Chloé CROZET, Florent TOTEL, ERUN : Franck Clair*



35 ÉCOLES PUBLIQUES
10 écoles maternelles
10 écoles élémentaires
16 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
Collège Aragon Villefontaine
Collège René Cassin Villefontaine
Collège Sonia Delaunay Villefontaine
Collège Robert Doisneau L'Isle d'Abeau
Collège François Truffaut L'Isle d'Abeau
Collège Stephen Hawking L'Isle d'Abeau

PRÉVISIONS 2026
5 900 élèves

Particularités de la circonscription

Une circonscription enrichie par des dispositifs d'égalité des chances, d'inclusion et de collaborations :

- 1 Cité éducative Isle d'Abeau-Villefontaine (17 écoles)
- 1 REP sur le secteur du collège ARAGON, à Villefontaine et 2 écoles en CLA à l'Isle d'Abeau
- 1 UEMA à Villefontaine/ 7 Ulis/ une enseignante UPE2A/ 3 secteurs de RASED/ 2 SEGPA
- 14 écoles en TNE

Priorités de la circonscription

Au service de la réussite de tous les élèves, la circonscription décline son action en cohérence avec le projet académique, articulé autour du bien-être, de l'équité pédagogique et de la proximité des territoires :

1. Bien-être et vivre ensemble

Faire du bien-être et des compétences psychosociales un levier essentiel des apprentissages et du vivre ensemble de la maternelle au lycée.

2. Pédagogie équitable et efficace

Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par des pratiques pédagogiques explicites, différenciées et innovantes.

3. Développement professionnel

Soutenir les équipes par la formation, les collectifs de travail, le pilotage et les apports de la recherche et du numérique.

4. École de proximité et continuité

Renforcer la cohérence des parcours et la coopération entre écoles, familles et partenaires au plus près des territoires.

Focus sur un projet en circonscription

Améliorer l'enseignement des savoirs fondamentaux, en appui de la Recherche

Faire dialoguer recherches et pratiques → Créer une dynamique collaborative de réflexion professionnelle → Améliorer la réussite de tous les élèves

La circonscription de Bourgoin-Jallieu 3

IEN : Marion POULAIN

***Équipe de circonscription** : secrétaire, Amélie CHOLLAT-NAMY - CPC, Richard FAGOT, Isabelle MARTEL - ERUN, Franck CLAIR*



34 ÉCOLES PUBLIQUES
9 écoles maternelles
9 écoles élémentaires
16 écoles primaires

5 SECTEURS DE COLLÈGE
Les Allinges, Saint Quentin Fallavier
Anne Franck, La Verpillière
Jacques Prévert, Heyrieux
De Peranche, Saint Georges d'Espéranche
Fernand Bouvier, Saint Jean de Bournay

PRÉVISIONS 2026
4910 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières : Une circonscription très contrastée :
→ Deux communes très urbaines et des communes rurales
→ Autant d'élèves issus de familles très favorisées que de familles défavorisées
→ Des enseignants ayant soit beaucoup d'ancienneté dans l'école soit très peu

Priorités de la circonscription

- Améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales
- Développer des modalités de formation répondant aux besoins des enseignants
- Renforcer la liaison avec les collèges de secteurs

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

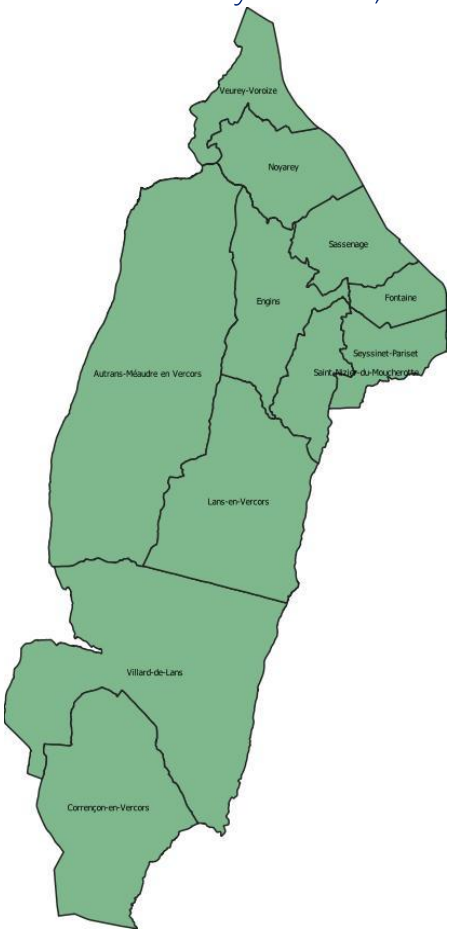


Fri for moberi : des écoles en expérimentation du « vivre ensemble »
Les écoles Jean Jaurès et Jean Moulin de La Verpillière sont inscrites depuis septembre 2025 dans le programme Fri for Moberi. À travers des activités adaptées à l'âge des enfants, ce programme contribue à prévenir les situations d'exclusion, à renforcer les relations positives entre les élèves en développant notamment un sentiment d'appartenance au groupe, tout en associant les équipes éducatives et les familles à cette démarche de bienveillance. La cohorte d'élèves de PS sera suivie jusqu'au CM2 en 2032 !
Ce projet s'inscrit dans une démarche globale menée conjointement par les deux écoles autour du bien-être à l'école, en apportant des outils et des démarches concrètes pour développer l'empathie, la coopération et le respect mutuel entre les enfants. Fondé sur les valeurs de respect, de tolérance, d'entraide et de courage, ce programme contribue à instaurer un climat scolaire serein, inclusif et favorable aux apprentissages.

La circonscription de Fontaine Vercors

IEN : Delphine SIMERAY

***Équipe de circonscription** : Amandine Butel secrétaire, Stéphane Majolet CPC, Virginie Derlich-Zorman CPC, Béatrice Le Scour-Raynaud CPC, Catherine Chambonnet E-RUN*



49 ÉCOLES PUBLIQUES

20 écoles maternelles
20 écoles élémentaires
9 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège J Vallès Fontaine
Collège G Philipe Fontaine
Collège Fleming Sassenage
Collège P Dubois Seyssinet
Cité scolaire J Prévost Villard de Lans
Collège M Sangnier Seyssins

PRÉVISIONS 2026 : 5805 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 49 écoles, 11 communes, 316 enseignants avec des équipes stables
- Secteurs géographiques très contrastés : zone urbaine / péri-urbaine / zone de montagne avec un secteur REP (9 écoles) et un quartier politique de la ville (6 écoles) – IPS moyen 113,4 (amplitude de 81,3 à 146,5) (amplitude de 81,3 à 146,5). 2 collèges en progrès.
- 1 UEMA / 1 ITEP / 5 ULIS
- 2 PIAL / 1 PAS

Priorités de la circonscription

- Permettre à chaque élève d'accéder à un parcours scolaire ambitieux et réussi :
 - Accompagner le pilotage pédagogique des directeurs
 - Renforcer la cohérence de la formation au sein des équipes en permettant différentes modalités : constellation, résidence pédagogique, constellation de circonscription (réseau inter-écoles), initiative pédagogique
- Articuler les objectifs de circonscription avec le réseau DRAC pour renforcer la dynamique territoriale :
 - Généraliser les formations aux pratiques efficaces et équitables en lien avec les collèges de secteur,
 - Construire un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves
 - Poursuivre le déploiement des établissements labellisés E3D,
 - Promouvoir l'égalité fille garçon et poursuivre le plan filles et math
- Déployer les dispositifs EMILE
 - Accompagner les enseignants vers un enseignement en langue
 - Permettre la continuité écoles-collèges
- Accompagner les personnels dans leur parcours professionnel au plus près de leurs besoins
- Renforcer le partenariat avec les collectivités
- Déployer le pôle Phare au niveau des écoles pour que chacun puisse être acteur de la lutte contre le harcèlement.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Une résidence pédagogique sur les pratiques efficaces et équitables dans les écoles du REP : engagement de plusieurs enseignants de la circonscription aux côtés des formateurs.

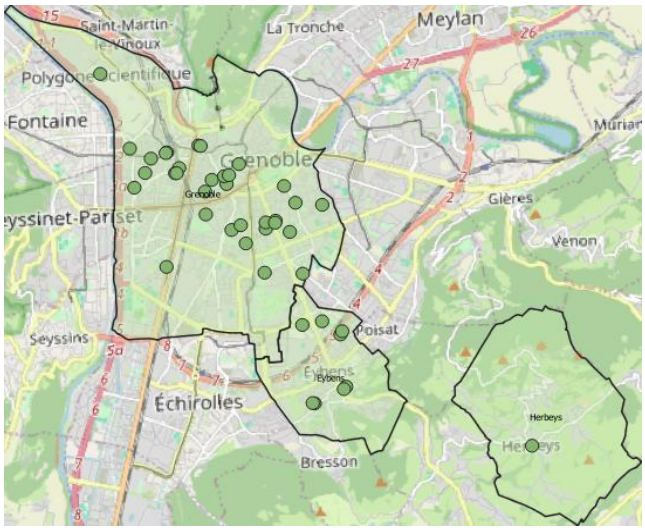
→ Faire culture commune autour des gestes professionnels : les définir, les repérer, les mettre en œuvre au sein de la classe

→ S'appuyer sur l'expertise des acteurs et les outils du dispositif CAP2E en les transférant dans le 1er degré

La circonscription de Grenoble 1

IEN : Sylvie RIVIERE-MONTIN

Équipe de circonscription : secrétaire : Cassandra BRUYELLE, CPC : Florence BONVALLET, Aurore CHACUHATL, Yasmina SAIDI, E-RUN : Alexia Blanchard



24 ÉCOLES PUBLIQUES
7 écoles maternelles
5 écoles élémentaires
12 écoles primaires
ÉCOLES PRIVEES : 6 écoles

SECTEURS DE COLLÈGE
Les Saules Eybens
Champollion Grenoble
Charles Munch Grenoble
Fantin-Latour Grenoble
Vercors Grenoble

PRÉVISIONS 2026
6951 élèves

Particularités de la circonscription

Une circonscription enrichie par des dispositifs d'égalité des chances, d'inclusion et d'excellence :

- 3 écoles en REP, 2 écoles en QPV, 1 école en CLA, école Jean Racine
- Dispositif accueil TPS dans 2 écoles en REP
- 1 dispositif de Classes à Horaires AMénagés à dominante vocale, école primaire Jouhaux
- 3 écoles avec sections internationales (Ferry : anglais ; Jaurès : italien et Anthoard : portugais)
- UEMA école maternelle Buffon, UEEA école primaire Ampère, Dispositif d'Auto Régulation, école Elisée Chatin
- 6 dispositifs ULIS,
- 2 UP2EA semi-ouvertes,
- 5 écoles en Cité Educative

Priorités de la circonscription

- Agir au plus près des élèves et des équipes, en assurant une proximité et un soutien constant.
- Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels - lutte contre le harcèlement - équipe pHAre, lutte contre toutes les formes de pression– formation laïcité et valeurs de la République, proximité de la circonscription pour accompagnement de la protection de l'enfance et du personnel.
- Favoriser la réussite scolaire des élèves en formant et en accompagnant les acteurs éducatifs, en partageant l'analyse conjointe des évaluations, en valorisant les actions, en travaillant avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, collectivités locales, parents).
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place dans une école inclusive - pôle ressource, accompagnement CPC et CPASH – promotion des parcours artistiques et culturels, de santé et citoyen, construction de la relation école famille

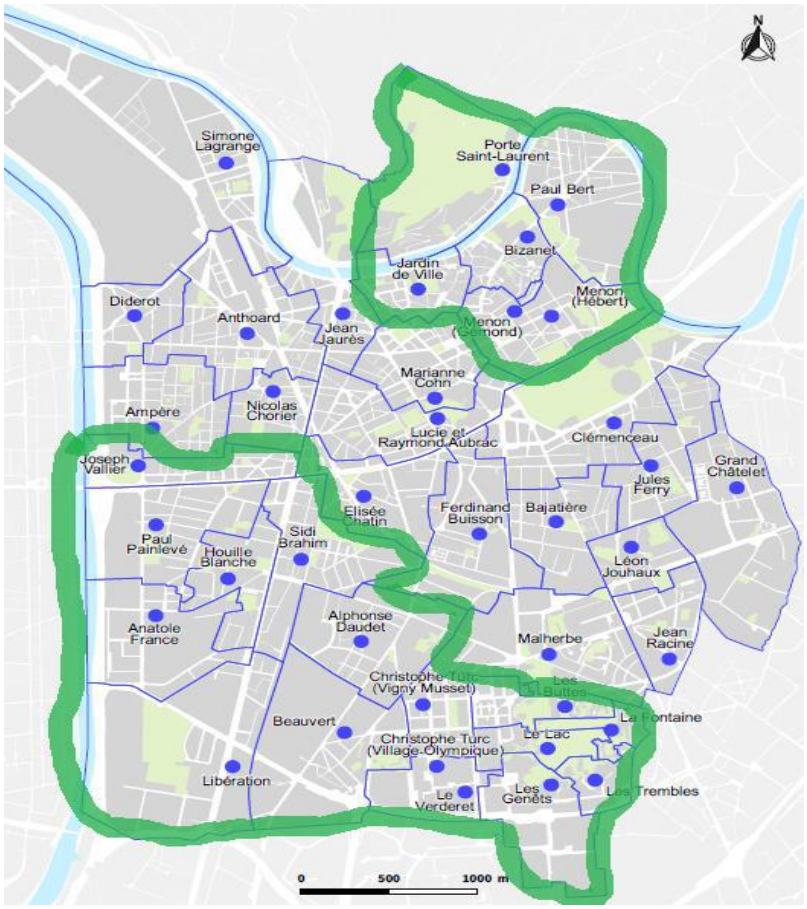
Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Le dispositif RESPIRE (Renforcement Éducatif et Scolaire Personnalisé pour une Inclusion Réussie de l'Élève) est une expérimentation portée par la DSDEN de l'Isère au service de l'école inclusive. Il accompagne, de manière préventive et temporaire, des élèves de cycles 1 et 2 dont les fragilités impactent leur bien-être et leur scolarité, afin de développer leurs compétences psychosociales et leur capacité à « devenir élève ». Reposant sur un partenariat entre l'Éducation nationale et la Ville de Grenoble, il associe une enseignante et une éducatrice spécialisée dans un accompagnement en temps partagé avec l'école d'origine.

La circonscription de Grenoble 2

IEN : Fabien VALLIER

***Équipe de circonscription** : Secrétaire* : Gaëlle Rey *CPC : Paule TALBOT, Laurence FAYEN, Dimitri TATARENKO, E-RUN, Alexia BLANCHARD*



33 ÉCOLES PUBLIQUES
13 écoles maternelles
13 écoles élémentaires
7 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
- Lucie Aubrac, REP+
- Olympique, REP
- Aimé Césaire, hors REP
- Stendhal, hors REP

PRÉVISIONS 2026
5107 élèves

Particularités de la circonscription

- Une cité éducative dont le périmètre se situe à la croisée de la politique de la Ville et des réseaux d'éducation prioritaires : les deux QPV Villeneuve-Village Olympique et Teisseire-Abbaye-Jouhaux-Malherbe et les 3 réseaux REP+ et REP Aubrac, Olympique et Vercors
- Un REP comprenant 6 écoles, secteur de Collège Olympique
- Un REP+ comprenant 9 écoles, secteur de Collège Aubrac

Priorités de la circonscription

- Accompagner la maternelle et les dispositifs TPS (Ecole Beauvert et le Lac) en lien avec les évaluations nationales
- Apaiser le climat scolaire par la formation et le suivi sur le terrain
- Suivre les dispositifs 100 % réussite

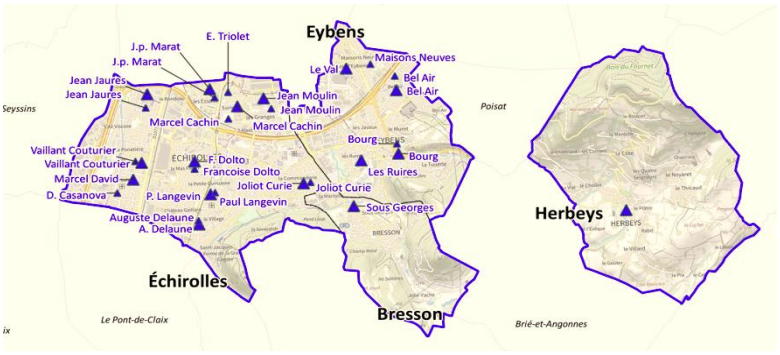
Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Dispositif « Enseignant objectif 6ème « Dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 relavant de deux structures (écoles et collège) et afin d'accompagner les élèves dans ce continuum pédagogique, une enseignante Objectif 6ème intervient au collège Aubrac et dans les écoles de secteurs. Son action après des élèves s'inscrit dans un projet de médiation langagière soutenue par le CAREC avec pour mission première le renforcement de la maitrise des savoirs fondamentaux. Après une année d'expérimentation, une feuille de route est établie au regard des besoins des élèves et de la volonté de faire évoluer les gestes professionnels des enseignants dans une cohérence inter-degré. Afin de soutenir ce dispositif, les actions du réseau tant au niveau des projets que de la formation viennent enrichir la dynamique engagée et soutenir les objectifs ciblés.

La circonscription de Grenoble 3

IEN : Nicolas LE GAC

***Équipe de circonscription** : Carla GANGI secrétaire, Isabelle Leduc CPC, Déolinda Faisant CPC, Arnaud Anckner ERUN*



30 ÉCOLES PUBLIQUES

14 écoles maternelles
13 écoles élémentaires
3 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège Jean Vilar
Collège Pablo Picasso
Collège Louis Lumière
Collège Les Saules

PRÉVISIONS 2026
4525 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 4 communes urbaines et péri-urbaines (Echirolles, Eybens, Herbeys, Bresson), situées sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, avec un fort engagement politique autour de l'éducation ;
- Une circonscription au cœur du Réseau de territoire Educatif « Sud Agglo » pour porter les ambitions du projet académique.
- Un territoire présentant une grande diversité de publics, relevant pour 38% de l'éducation prioritaire avec un REP+, un REP, un secteur de mixité sociale hors REP et un secteur favorisé hors REP ; un plan de formation REP+ ;
- Des directions d'école engagées dans leur mission de pilotage pédagogique, des équipes stables et dynamiques, véritables collectifs professionnels ; un pôle ressource structuré et réactif, en accompagnement de proximité sur l'ensemble des écoles ;
- La Cité éducative Echirolles, « Faire éducation ensemble » : élaboration d'une culture commune qui conforte une action concertée, cohérente et efficiente sur le territoire. Développement d'actions structurantes comme le parcours de lecteur-orateur, des vacances apprenantes ou l'accompagnement des situations sensibles et de vulnérabilité.
- 3 Pôles d'Appui à la Scolarité pour coordonner les moyens de l'école inclusive.

Priorités de la circonscription

- Soutenir et outiller le pilotage pédagogique des directeurs/ des directrices
- Déployer des actions de formation de proximité pour engager la monté en compétence des agents et impulser le travail en équipe
- Soutenir et outiller le suivi des parcours des élèves
- Partager des gestes professionnels pour agir sur le climat scolaire.
- Penser le continuum : d'une logique de juxtaposition d'actions à une logique de projet global pensé sur le parcours des élèves

Focus sur un dispositif de la circonscription

La cité éducative, un enjeu
Accompagner au mieux chaque enfant, chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

La cité éducative, une démarche
Renforcer les alliances des acteurs éducatifs du territoire : services de l'Etat, collectivités, associations, habitants

Un label et des moyens accordés aux territoires proposant une stratégie ambitieuse et partagée, Education Nationale-Préfecture-Ville.

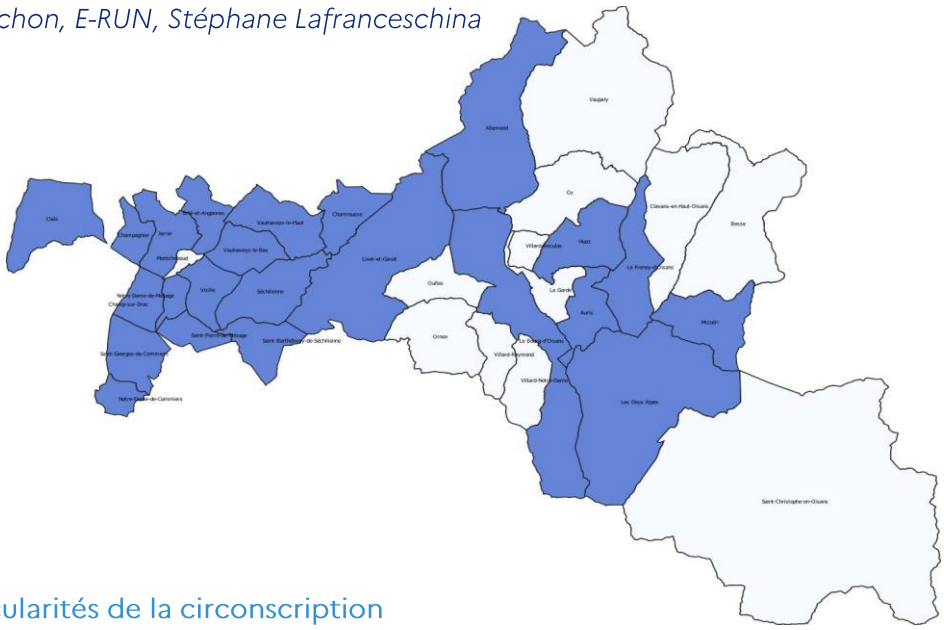


La circonscription de Grenoble 4

IEN : Yan CHOQUET

***Équipe de circonscription** : secrétaire, Sylvie Saint-Jean, CPC, Villa Marie, Samantha Nicolet, Sylvie Souchon, E-RUN, Stéphane Lafranceschina*

.



ÉCOLES PUBLIQUES

15 écoles maternelles
15 écoles élémentaires
18 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège des Mattons ; Vizille
Collège G.Pompidou à Claix
Collège des 6 vallées à Bourg d'Oisans
Collège Le clos Jouvin à Jarrie

PRÉVISIONS 2026
4830 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Un territoire rural ou zones de hautes montagnes : 80 % communes < 5000 habitants
- Un IPS moyen 118,3 avec de fortes disparités sur le territoire. Une circonscription entièrement en zone hors éducation prioritaire
- 53 % des écoles possèdent entre 1 et 3 classes. Deux écoles bénéficient d'une direction à 100% de décharge.
- Une stabilité identifiée dans les équipes pédagogiques : 41.5% des enseignants sont dans la même école depuis 8 ans et plus.

Priorités de la circonscription

- Accompagner les équipes pour une inclusion scolaire réussie sur tout le territoire grâce à des dispositifs spécifiques et un pôle ressources efficient
- Développer l'enseignement explicite pour donner du sens aux apprentissages, rendre les élèves actifs et conscients de leurs stratégies (au travers également de la médiation langagière) et les accompagner vers l'autonomie.
- Développer les enjeux et atouts de classes EMILE (Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère) dans un contexte de stations touristiques où les LVE sont pratiquées.
- Soutenir la pratique de l'EPS à l'école, enjeu de santé publique et mentale, au travers d'accompagnement renforcé par la circonscription (ski, natation, biathlon, handisport, randonnée, vélo, tennis, course, renforcement musculaire, …) en lien avec l'USEP et le territoire. Développer la pratique généralisée des APQ en classe.
- Encourager les expérimentations innovantes (classes flexibles, classe du dehors, théâtre forum).
- Promouvoir le bien-être ensemble grâce à un pôle ressources efficient.
- Prévenir le harcèlement, notamment par un accompagnement des équipes sur l'enseignement des compétences psycho-sociales.
- Accompagner les enseignants dans les usages du numérique dans les pratiques pédagogiques (TNE 38) en faveur de la réussite de tous les élèves.
- Soutenir et encourager les actions visant à développer la coéducation dans les écoles et travailler conjointement avec les municipalités pour une meilleure cohérence sur les temps de l'enfant et maintenir un climat scolaire apaisé.
- Sécuriser le parcours de tous les élèves en renforçant les différentes liaisons (CM2/6ème), notamment l'accueil des élèves petites sections et l'accueil des primo-arrivants par la mise en place de projets formalisés élaborés entre les équipes et les partenaires territoriaux

Focus sur un projet expérimental pour une inclusion scolaire réussie

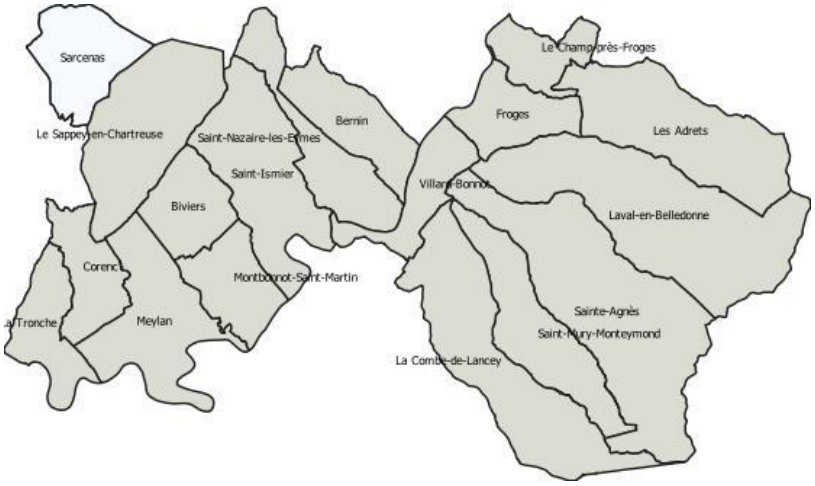
Expérimentation du dispositif Fri For Morberri (bien vivre ensemble inspiré du dispositif Danois) sur l'école de Chamrousse.

- Renforcer les compétences psychosociales.
- Agir sur les dynamiques de groupe pour prévenir durablement le harcèlement scolaire.
- Promouvoir le bien-être.
- Développer ce dispositif à la rentrée 2026/2027 sur le territoire vizillois en lien avec les services du périscolaire.

La circonscription de Grenoble 5

IEN : Sylvie BOUVIER / Florence LALANNE

Équipe de circonscription : *secrétaire : Chantal SCHMITT, CPC : Catherine DOS SANTOS, Dominique HUGOT, E-RUN : Sabrina LETELLIER*



45 ÉCOLES PUBLIQUES
17 écoles maternelles
17 écoles élémentaires
11 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
Jules Flandrin à Corenc,
Les Buclos à Meylan,
Lionel Terray à Meylan,
Collège du Grésivaudan à St Ismier
Belledonne à Villard-Bonnot

PRÉVISIONS 2026
5845 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- La circonscription de Grenoble 5 est un territoire majoritairement urbain ou péri-urbain possédant quelques écoles de montagne.
- Les écoles bénéficient d'une stabilité des équipes pédagogiques.

Priorités de la circonscription

- Accompagner les équipes à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Former et accompagner les directrices et les directeurs d'école dans leurs missions de pilotage pédagogique
- Favoriser la mise en réseau des équipes enseignantes
- Développer les partenariats avec la recherche

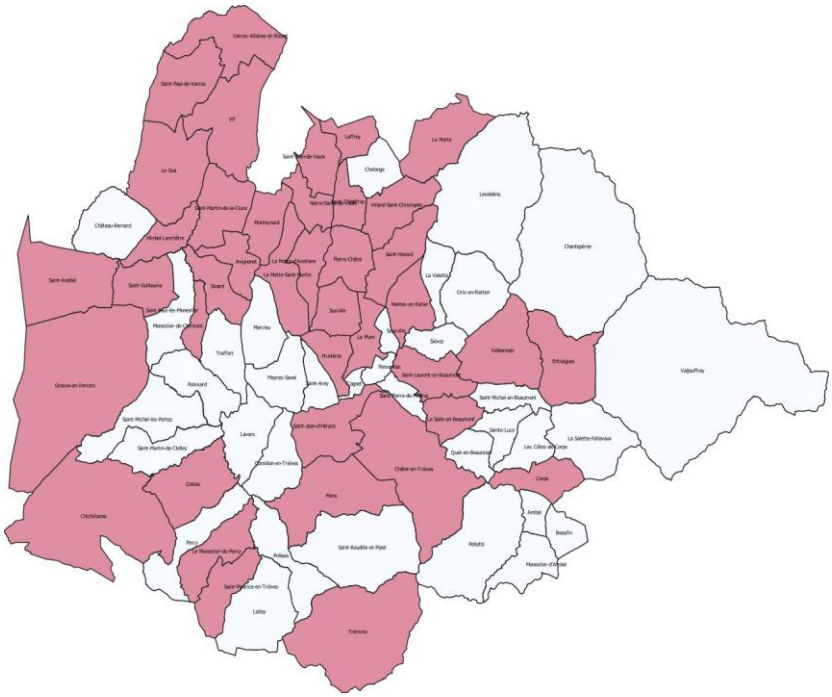
Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Le projet du Pôle Ressource de Circonscription permet aux enseignants d'établir un cadre lisible des actions à mener pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif est de s'assurer de la mise en œuvre de réponses concertées, adaptées et graduées concernant le parcours des élèves.
L'équipe ressource Phare de la circonscription réunit les deux conseillers pédagogiques, les trois psychologues scolaires ainsi que deux directrices d'école. Un plan de formation et d'accompagnement de la circonscription permettra cette année de finir de former l'ensemble des enseignants au dispositif pHARe. Les actions de prévention sont au cœur de ce dispositif. Une conférence par an à destination des familles et partenaires est proposée.
Une réflexion sur le climat scolaire est conduite au sein de plusieurs secteurs de collège.

La circonscription de Grenoble Montagne

IEN : Jean-Luc PHANATZIS

***Équipe de circonscription** : secrétaire : TROLLIER Sabine, CPC : AUBERT Claire, DIABY Jessica, E-RUN : CHAMBONNET Catherine*



57 ÉCOLES PUBLIQUES
7 écoles maternelles
18 écoles élémentaires
32 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
Collège Louis Mauberret à La Mure
Collège du Vallon des Mottes à La Motte d'Aveillans
Collège du Trièves à Mens
Collège Marcel Cuynat à Monestier de Clermont
Collège Le Massegu à Vif
Collège Jules Verne à Varces

PRÉVISIONS 2026
4523 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Secteur géographique très étendu couvrant une grande partie du sud Isère avec le lac de Monteynard séparant les trois secteurs
- Un secteur de montagne avec des routes sinueuses et de nombreuses écoles isolées
- Peu de renouvellement des enseignants qui ont pour la plupart une grande expérience professionnelle
- Une majorité de petites écoles de 1 à 3 classes réparties sur 40 communes

Priorités de la circonscription

- Rester attentif au bien-être des élèves et des personnels
- Entretenir un lien régulier avec les nombreux représentants de mairie
- Développer la promotion du milieu rural et de montagne
- Répondre aux besoins du milieu de montagne, accompagner les petites communes pour maintenir « la vie des petites écoles »
- Poursuivre le développement des TER sur le Trièves et la Matheysine.
- Poursuivre le développement de la liaison CM2-6e.
- Accroître l'ambition des élèves dans leurs perspectives professionnelles avec une ouverture sur d'autres horizons
- Aider les enseignants à faire évoluer leur pratique professionnelle au service de la diversité des élèves et de l'inclusion scolaire.

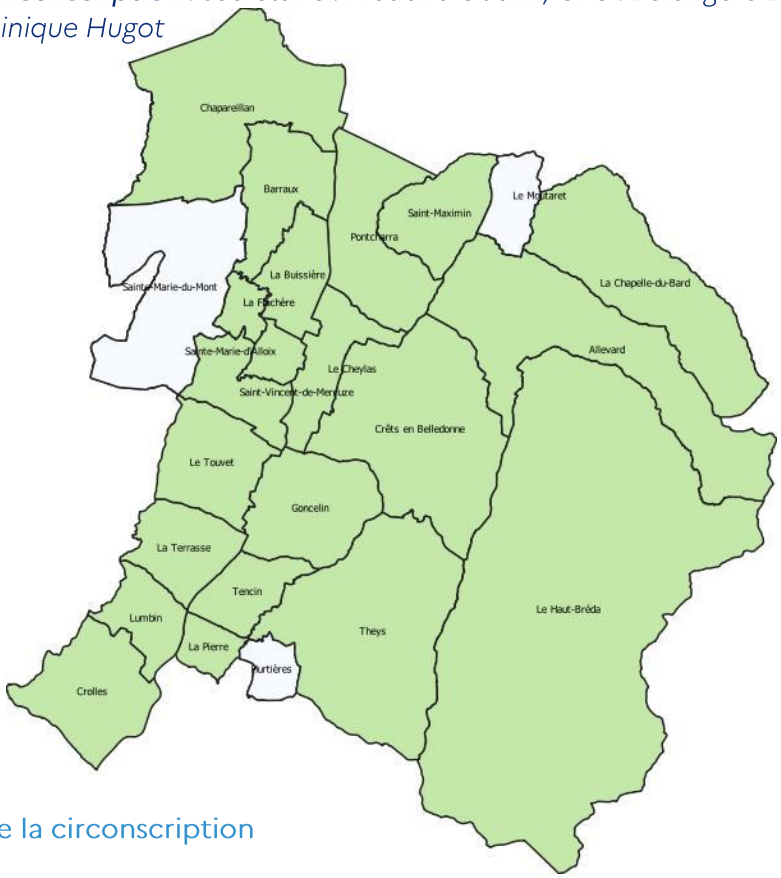
Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

La circonscription de Grenoble Montagne est la seule circonscription du département de l'Isère à disposer de trois EMALA réparties sur les secteurs de la Matheysine, Beaumont, du Trièves Nord et du Trièves Sud. Ce dispositif, très soutenu par les diverses intercommunalités, mairies et élus locaux, a un rôle essentiel dans les priorités de la circonscription énoncées précédemment.

La circonscription du Haut Grésivaudan

IEN : Mireille SAGET

.Équipe de circonscription : secrétaire : Frédéric Guérin, CPC : Bérangère Delannoy -Bello, Laëtita Farnault, E-RUN : Dominique Hugot



41 ÉCOLES PUBLIQUES
12 écoles maternelles
17 écoles élémentaires
13 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
Marcel Chêne, Pontcharra,
Flavius Vaussenat, Allevard,
Simone de Beauvoir, Crolles
Icare, Goncelin
La Pierre Aiguille, Le Touvet

PRÉVISIONS 2026
4573 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Circonscription rurbaine mais avec 2 zones montagne
- IPS élevé
- Des équipes pédagogiques très stables
- Une dynamique territoriale forte : PLEAC, équipements sportifs, plan santé, des locaux rénovés

Priorités de la circonscription

- Renforcer l'acquisition des fondamentaux en s'appuyant notamment sur les pratiques équitables et efficaces, des temps de formation en lien avec le pôle Pégase
- Accompagner l'équipe de directeurs
- Lutter contre le harcèlement et toutes formes de discriminations
- Favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Projet « on joue ensemble » sur 3 écoles maternelles : Pontcharra Villard Benoit, Pontcharra C Terrier, Allevard
Projet partenarial avec assistance sociale, PMI, médecine scolaire, directrice, enseignante à dominante rééducative : une fois par semaine, les élèves de petite section sont accueillis avec les parents pour un temps de jeu, de lecture partagée. C'est un espace de dialogue avec les familles. Ce dispositif existe depuis dix ans sur Villard Benoit à Pontcharra, deuxième année C. Terrier Pontcharra et débutera sur Allevard cette année.
« On joue ensemble » est un label déposé. Mme Charmet qui porte ce projet est régulièrement sollicitée par d'autres départements pour présenter ce dispositif.

La circonscription de La Tour du Pin

IEN : Nathalie PONTAROLLO

Équipe de circonscription : *Julien EYRIEY, secrétaire, Véronique PERRIER CPC, Cécile CREMON CPC, David PIEGAY CPC, Frantz CERON ERUN*



52 ÉCOLES PUBLIQUES
9 écoles maternelles
13 écoles élémentaires
30 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
Le Calloud à La Tour du Pin,
Arc en Ciers à Les Avenières,
F.A Ravier à Morestel,
Les Dauphins à St Jean de Soudain

PRÉVISIONS 2026
6500 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :
- Une circonscription essentiellement rurale, dont la ville principale La Tour du Pin est une des sous-préfectures du département de l'Isère
- Circonscription partagée essentiellement entre deux communautés de communes : les Balcons du Dauphiné et Les Vals du Dauphiné
- 40 communes, toutes dotées d'une école (majorité d'écoles entre 1 et 6 classes)
- 4 secteurs RASED complets et 1 enseignant UPE2A, 4 ULIS, 1 UE HDJ
- un dispositif Territoire Educatif Rural
- un réseau pédagogique Porte du Dauphiné

Priorités de la circonscription

Trois axes dont définis par le projet de circonscription sont :

- Offrir à chaque élève un parcours scolaire ambitieux et cohérent :
 - Réduire les écarts de réussite en s'appuyant sur les pratiques pédagogiques efficaces
 - Renforcer la continuité pédagogique et éducative de l'école maternelle à l'école élémentaire
 - Développer l'articulation inter degré en appui sur l'alignement pédagogique renforcé.
- Apprendre et enseigner dans un climat scolaire serein :
 - Garantir un climat scolaire serein en appui sur le bien être à école au travers du déploiement des nouveaux programmes d'EMC, E.V.A.R., la lutte contre le harcèlement, la prise en compte de la santé mentale et la promotion de l'égalité fille-garçon.
 - Accompagner les enseignants dans le développement des CPS
- Construire une école juste et équitable :
 - Garantir pour chaque élève l'appropriation des savoirs fondamentaux

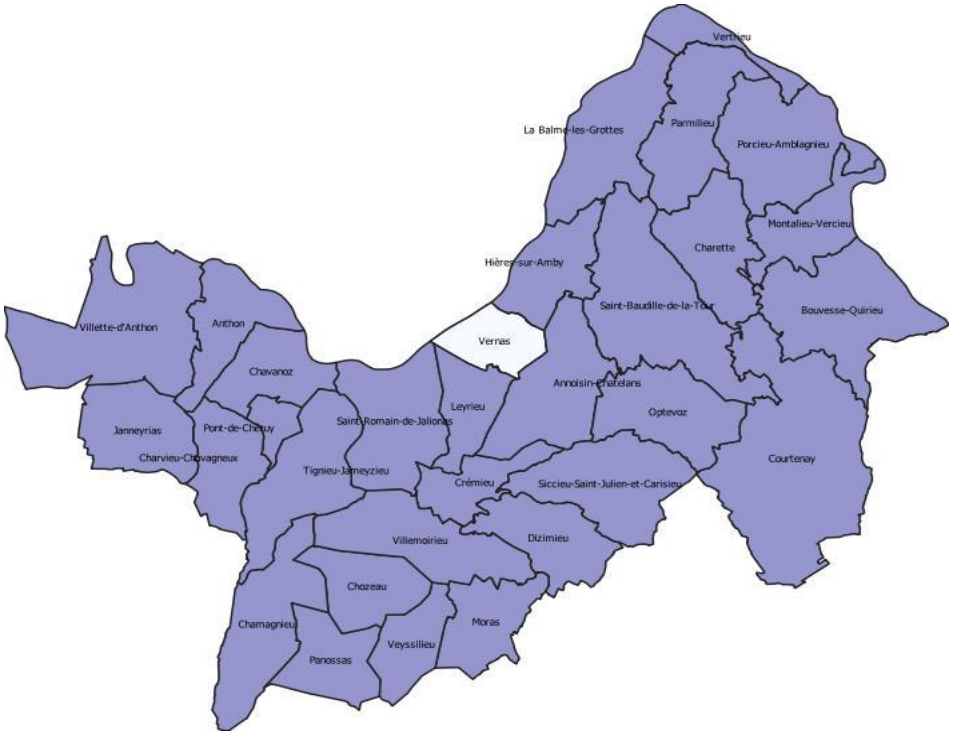
Ces axes sont déclinés au regard d'objectifs de travail

- Accompagner les pratiques pédagogiques afin de les rendre efficaces et équitables
- Développer le pilotage prédaogique des directrices et directeus
- Cibler et aligner les actions pour agir sur le parcours des élèves du territoire en appui sur le réseau pédagogique

La circonscription de Pont de Chéruy

IEN : Baptiste CAROFF

***Équipe de circonscription** : secrétaire : Marie-France PERIN | CPC : Coralie JARGOT, Gwenn FOUREL et Agnès FRANQUIN, ERUN : Frantz CERON*



33 ÉCOLES PUBLIQUES

7 écoles maternelles
7 écoles élémentaires
19 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège de Charvieu-Chavagneux
Collège de Crémieu
Collège de Montalieu-Vercieu
Collège de Pont de Chéruy
Collège de Tignieu-Jameyzieu

PRÉVISIONS 2026
5474 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- De nombreux enseignants débutent dans le métier sur ce territoire hétérogène (éducation prioritaire, TER, ruralité).
- Cette circonscription étendue, frontalière avec le Rhône et l'Ain est mal desservie par les transports en commun ce qui limite les déplacements des jeunes et de leurs parents. L'accès aux établissements médico-sociaux implique des temps de trajets importants. La circonscription comporte 3 ULIS écoles, 3 ULIS collège et une SEGPA.

Priorités de la circonscription

- Accueil et accompagnement à l'entrée dans le métier.
- Développer des cultures communes (littéraire, mathématique, scientifique, sportive et artistique).
- Développer et accompagner les projets culturels à l'échelle de chaque communauté de commune.
- Responsabiliser les enseignants dans leur parcours de formation (choix, retours, mutualisation, mises en place de dispositifs vus en formation dans leurs classes pour changer les pratiques professionnelles).

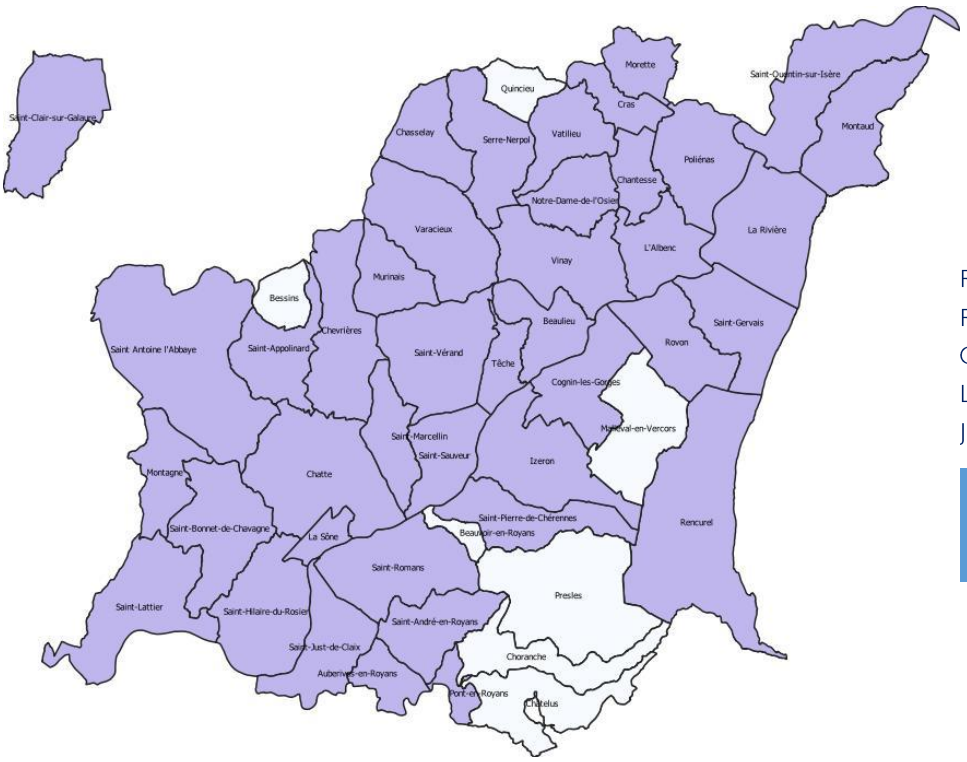
Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

L'accompagnement en constellation des enseignantes et des enseignants titulaires pour la première année : l'équipe de circonscription propose un parcours d'accompagnement spécifique aux enseignants débutants dans le cadre de constellations afin de répondre à leurs problématiques professionnelles dans le cadre d'une réflexion didactique.

La circonscription de Saint Marcellin

IEN : Yannick BERTHIER

***Équipe de circonscription** : Mme Nerzic, secrétaire, Mme Fraile CPC, Mme Inard Charvin CPC, J.Lesage E-RUN*



44 ÉCOLES PUBLIQUES

7 écoles maternelles

19 écoles élémentaires

18 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Raymond Guélen, Pont en Royans

Olympes de Gouges, Chatte

Le Savouret, St Marcellin

Joseph Chassigneux, Vinay

PRÉVISIONS 2026

3084 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 1 communauté de communes
- 2 PAS
- Des IPS de 109.2
- 61% des écoles sont composées de 1 à 3 classes.

Priorités de la circonscription

- L'amélioration continue des résultats aux évaluations nationales
- Développer une pédagogie plus en lien avec le nouveau projet académique, portant sur des pratiques plus équitables et efficaces, en intégrant les CPS.
- Accompagnement des directeurs au pilotage pédagogique.
- Mise en œuvre du nouveau plan de formation, avec ouverture sur des thématiques en lien avec les sciences ou les sciences humaines.
- Mise en lumière de projets portant sur l'égalité filles-garçons.
- Focus sur le climat scolaire : comment repenser et aménager les temps de récréation ?

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

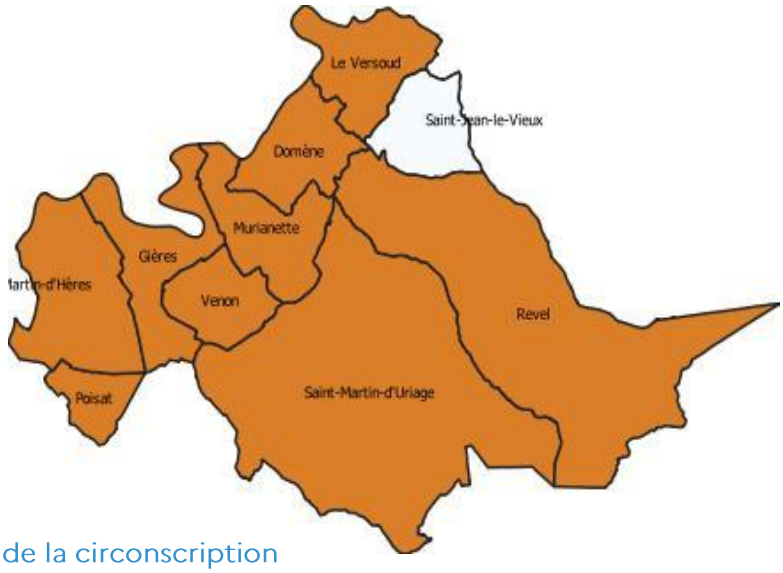
Cette année, nous allons amplifer la labellisation niveau 2 des écoles sur le protocole pHARe. Nous avons également ciblé deux écoles en résidence pédagogique qui bénéficieront d'un suivi complet par le CAREC, avec la CPC.

La circonscription de Saint Martin d'Hères

IEN : Nathalie PENIN

***Équipe de circonscription** : Patricia Vanotti secrétaire, Nathalie Gouy CPC, Emmanuel PLanchet CPC, Louis Scatamacchia CPC, Arnaud ANCKNER E-RUN*

.



39 ÉCOLES PUBLIQUES
17 écoles maternelles
16 écoles élémentaires
6 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
La Moulinière, Domène
Le Charmandier, Gières
Edouard Vaillant, St Martin d'Hères
Fernand Léger, St Martin d'Hères
Henry Wallon, St Martin d'Hères

PRÉVISIONS 2026
4831 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Contexte social : 9 communes (St Martin d'Hères, Poisat, Gières, St Martin d'Uriage, Venon, Murianette, Domène, Revel, Le Versoud), 2 Communautés de communes.
- Réseau REP de 7 écoles dépendant du collège H.Wallon.
- Circonscription partie intégrante du Réseau Territorial d'Education (RTE) Grésivaudan Sud et de 3 Pial (SMH1, SMH2, Domène).

Priorités de la circonscription

- Etablir un parcours de développement des compétences psychosociales de l'école maternelle au lycée intégrant l'EVAR(S) ainsi que les dispositifs de lutte contre le harcèlement (action 4.1 du projet académique)
- Déployer les pratiques efficaces et équitables au sein de la circonscription (action 1.1)
- Construire un environnement scolaire propice à la réussite (ambition1, objectif 3) :
 - En déployant un parcours intégré à la citoyenneté
 - En utilisant le sport et les activités physiques de pleine nature comme levier d'émancipation, de cohésion, de santé et de réussite pour chaque élève
 - En renforçant les alliances éducatives et les actions de soutien à la parentalité
- Lutter contre les déterminismes ambition 2, objectif 5)
- Promouvoir l'égalité filles-garçons en particulier dans le domaine des STIM en suivant le parcours de l'élève (action 5.2)

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Encourager la créativité, l'engagement et l'esprit critique des élèves par le développement des parcours éducatifs et l'attention portée à l'égalité filles-garçons par la culture scientifique, l'EDD et l'ouverture internationale constituent une focale forte de la circonscription.

Ainsi, en 2025-2026, un ensemble d'actions, projets ont été mis en œuvre sur la circonscription :

- à partir de visites de lieux scientifiques (Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, La casemate de Grenoble), les équipes de cycle des écoles de Poisat, Romain Rolland ont bénéficié d'apports dans le cadre d'un parcours proposé par le Groupe Sciences/Edd sur les fondamentaux de la démarche scientifique et se sont engagées dans des séquences outillées pour partager les connaissances des élèves aux familles.
- d'autres actions, projets comme l'action de liaison cycle 3 du secteur Henry Wallon, à partir du défi scientifique et technologique, en lien avec la visite des ateliers professionnels du lycée Pablo Neruda et les engagements d'écoles dans la démarche E3D, concourent au développement de la cuture scientifique.

La circonscription de Vienne 1

IEN : Nathalie CUNZI

***Équipe de circonscription** : Nathalie PERROT secrétaire, Nadège Ferreira CPC, Cécile Girault CPC, Laury Mandas CPC, Lionel ABRY ERUN*



41 ÉCOLES PUBLIQUES
14 écoles maternelles
12 écoles élémentaires
15 écoles primaires

4 SECTEURS DE COLLÈGE
Collège Grange à Seyssuel, Collège de l'ISLE à Vienne, Collège Ponsard à Vienne et Collège Brassens à Pont Évêque

EFFECTIFS 2026
7376 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Vienne, 6 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- 1 classe unique à Vienne
- 18 communes (dont une commune, Vienne, de 30000 habitants)
- 9 écoles en REP

Priorités de la circonscription

- Piloter par les Évaluations nationales CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème) :
 - En français, lexique, compréhension de l'oral, fluence de lecture
 - En mathématiques, Résolution de problèmes, fluence de calcul
- Poursuivre la formation pHARe avec la formation des enseignants
- Promouvoir l'enseignement des LVE
- Œuvrer au service de l'école inclusive
- Poursuivre la formation laïcité
- Renforcer la liaison Écoles-collèges par l'organisation de forums de partage de pratiques efficaces et équitables

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Promotion du sport scolaire

La dynamique USEP Vienne 1 : La circonscription de Vienne 1 connaît une réelle progression dans le domaine du sport scolaire. En 2024-2025, seules 4 associations USEP étaient actives, représentant un taux d'implantation de 10 % pour 182 licenciés. En 2025-2026, cette dynamique s'est considérablement amplifiée : 11 associations provisoires sont désormais recensées, dont 5 à Vienne, portant le taux d'implantation à 28 % et le nombre de licenciés à 287. Ce bond spectaculaire est le fruit d'une stratégie volontariste : une présentation de l'USEP en début d'année lors de la réunion des directeurs a constitué un levier décisif. Les associations participent désormais à des rencontres à thème et à des projets départementaux, renforçant la cohésion et la pratique sportive des élèves. Les perspectives pour 2026-2027 sont prometteuses : formations en réunion de directeurs, visites d'écoles, animations pédagogiques, et création d'une association de coordination de secteur pour faciliter les rencontres sportives à Vienne. La circonscription peut également s'appuyer sur la volonté affirmée des collectivités locales et la présence d'ETAPS pour ancrer durablement cette pratique sur son territoire.

La circonscription de Vienne 2

IEN : Anne-Karine PIOT-PAQUIER

Équipe de circonscription : secrétaire : ARRUE Laetitia, BOUTEILLON Vanessa, COLSON Caroline CPC, BERHAULT-DUSCH Katia. ABRY Lionel E-RUN,



40 ÉCOLES PUBLIQUES
12 écoles maternelles
13 écoles élémentaires
15 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
Collège F. Mistral St Maurice l'Exil
Collège J. FERRAT Salaise sur Sanne
Collège de l'Edit Roussillon

PRÉVISIONS 2026
5000 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Diversité de contextes urbains et ruraux
- REP regroupant 8 écoles
- RPI
- Des locaux de IEN Vienne 2 hors circonscription

Priorités de la circonscription

- Améliorer le bien-être de tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, partenaires…)
- Réduire les inégalités et les écarts de performance entre les élèves pour une meilleure réussite de toutes et de tous
- Favoriser le langage dans toutes ses dimensions et notamment le langage oral
- Sécuriser les parcours (EBEP, EANA…)

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

« Parlez-parlons-nous » Placer le langage au centre pour améliorer les réussites, l'esprit critique, l'émancipation et développer les parcours éducatifs des élèves et conforter le climat scolaire.

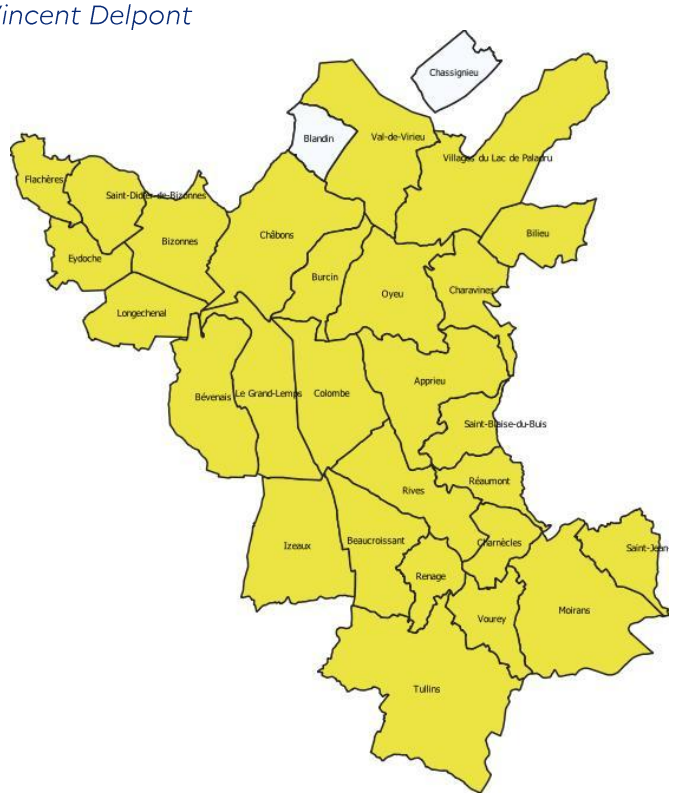
- ➔ Attentions portées par les actrices et acteurs vers les premières scolarisations (formations et accompagnement des équipes)
- ➔ Place des langues maternelles dans une approche plurielle et bilinguisme (dispositif EMILE, actions partenariales ciblées QPV, REP…) en lien avec le second degré
- ➔ Verbalisation de la pensée mathématiques, de l'abstraction à égalité entre les filles et les garçons
- ➔ Développement du langage dans la communication, entre pairs, entre membres de la communauté éducative pour un vivre ensemble porteur de valeurs.

PHARe Prévention et lutte contre le harcèlement est fortement impulsé par des mises en œuvre du programme dans toutes les écoles et les collèges. Le parcours citoyen est ainsi renforcé par le développement des CPS en primaire et des élèves ambassadeurs du CM à la 3ème.

La circonscription de Voiron 1

IEN : Roselyne GROS-BALTHAZARD

Équipe de circonscription : *secrétaire : Isabelle Delas - CPC : Emilie Sylvestre et Caroline Jounault ERUN : Vincent Delpont*



36 ÉCOLES PUBLIQUES

10 écoles maternelles
10 écoles élémentaires
16 écoles primaires

4 SECTEURS DE COLLÈGE

Liers et Lemps, Le Grand-Lemps
Le Vergeron, Moirans
Robert Desnos, Rives
Condorcet, Tullins

PRÉVISIONS 2026
4100 élèves

Particularités de la circonscription

- La circonscription de Voiron 1 comprend des écoles dans des zones périurbaines et des communes rurales.
- Elle est confrontée à des changements sociologiques et démographiques notables, avec une hausse de l'Indice de Position Sociale (IPS) et une diminution des effectifs.
- Les équipes enseignantes de la circonscription sont caractérisées par leur stabilité, avec une majorité d'enseignants en deuxième partie de carrière. Cette stabilité des équipes enseignantes peut être un atout pour faciliter le parcours des élèves.

Priorités de la circonscription

- La circonscription a enregistré une amélioration des résultats des élèves ces dernières années, en particulier en CP et CE1, comme le montrent les évaluations nationales.
- Cependant, une légère baisse des résultats a été constatée en 6e. Les points de vigilance portent sur la fluence de lecture et le calcul mental, avec une attention portée sur l'égalité fille-garçons.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

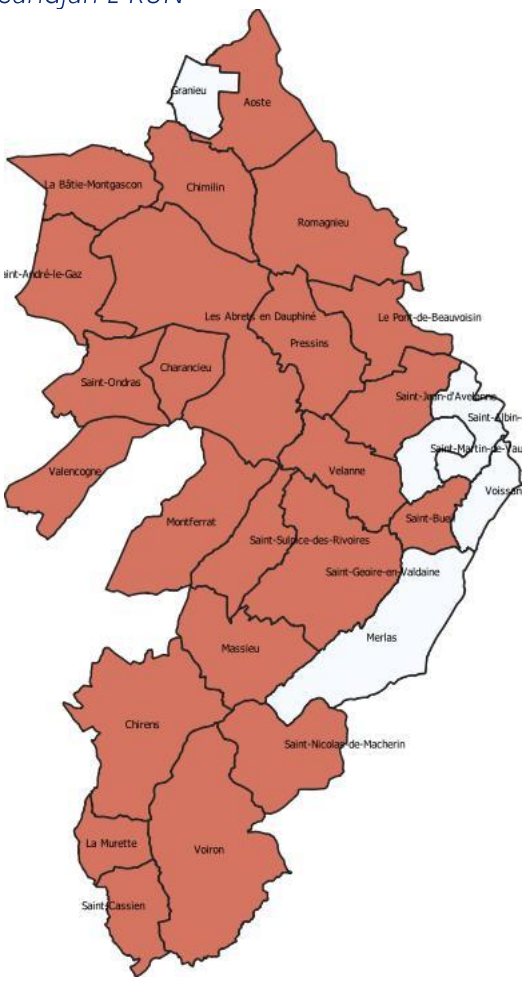
- Les axes prioritaires de l'année 2026-2027 visent à poursuivre le renforcement du sentiment d'appartenance, de sécurité et de compétence des enseignants, 3 leviers prioritaires. Les réajustements récents de la circonscription nécessitent de recréer une culture commune à une nouvelle échelle.
- Les priorités de circonscription se nourrissent du projet académique, lui-même inspirant pour le projet du réseau voironnais auquel Voiron 1 appartient.
- Dans les écoles évaluées en 2025-2026, la mise en place de résidences pédagogiques fait évoluer les pratiques des professeurs des écoles, renforcer la dynamique impulsée sous le pilotage pédagogique du directeur d'école, avec la présence de PEMF, CPC, IEN, Rased et PEMF…
- Une revue nommée A Prendre ou A Laisser est diffusée régulièrement pour donner à voir des actions du quotidien vues dans les classes ou en directions d'école, elle renforce le sentiment d'appartenance et de compétences.
- Une réflexion se poursuit pour épauler les directrices et directeurs d'école dans leur mission, avec la mise en place :

- D'un pôle ressource structuré et engageant davantage les enseignants, rendant lisibles les actions en faveur de la prise en compte des EBEP.
- D'un groupe de travail de directeurs volontaires autour de l'IEN sur leur Qualité de Vie au Travail qui s'est réuni à 3 reprises en 2025-2026 et poursuit le travail l'année à venir.

La circonscription de Voiron 2

IEN : Sophie REYNIER

***Équipe de circonscription** : Claudine Néri-Lebourg, secrétaire, Frédérique Bouvier CPC, Sophie Lopez CPC, Karyn Saridjan E-RUN*



49 ÉCOLES PUBLIQUES

13 écoles maternelles
16 écoles élémentaires
20 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège les Collines de Chirens
Collège le Guillon Pont de Beauvoisin
Collège Marcel Bouvier les Abrets en Dauphiné
Collège la Garenne Voiron
Collège la Forêt Saint Genix sur Guiers

PRÉVISIONS 2026
5137 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 5 écoles de 1 à 2 classes, 25 écoles de 3 à 5 classes, 16 écoles de 6 à classes, 2 écoles de plus de 10 classes.
- 6 écoles privées sous contrat.
- 27 communes et 2 communautés de communes : CC Pays Voironnais CC Vals Du Dauphiné
- 1 QPPV
- 2 réseaux pédagogiques : Centre Isère et Porte du Dauphiné
- 6 dispositifs ULIS
- 292 personnels à la rentrée 2025.
- IPS moyen des élèves de CM2 en 2025 : 110
- 28 écoles TNE
- 1 commune avec dispositif petits déjeuners à l'école

Priorités de la circonscription

- Garantir un climat scolaire serein et développer le bien être des élèves et des personnels.
- Offrir à chaque élève un parcours scolaire ambitieux et cohérent, en réponse à ses besoins.
- Favoriser l'alliance éducative entre l'école, les parents, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires éducatifs

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Dans le cadre du plan maternelle, mise en place :

- d'actions de liaison avant l'entrée à l'école maternelle entre les structures de petite enfance (crèches et RPE) et les écoles du secteur.
- de formations inter catégorielles PE / ATSEM sur la prise en compte des besoins fondamentaux et le développement cognitif des enfants.
- de modalités d'accueil des élèves de PS mobilisant les équipes ressources de la circonscription afin de renforcer le partenariat avec les familles.
- de projets pédagogiques centrés sur l'éveil musical ou encore la littératie en santé en lien avec la recherche et basés sur des pratiques efficaces pour la réussite des élèves.
- de participations au printemps de l'école maternelle pour valoriser, donner à voir et faire vivre les différents domaines d'apprentissage de l'école maternelle.
- d'actions en lien avec la recherche :projet LfPC (approche multi modale pour développer la conscience phonologique et l'enrichissement lexical) avec le laboratoire LPNC sous la direction d'Hélène Loevenbruck.

La circonscription de Voiron 3

IEN : Caroline CAMPO

***Équipe de circonscription** : **secrétaire** : Gaëlle MUSELLI, **CPC RFC** : Nelly JACOLIN, **CPC RMC** : Chrystèle CAILLAT-SARRA, **E-RUN** : Karyn SARIDJAN*



42 ÉCOLES PUBLIQUES
13 écoles maternelles
15 écoles élémentaire
14 écoles primaires

6 SECTEURS DE COLLÈGE
Chartreuse, Saint Martin le Vinoux
Barnave, St Egrève
André Malraux, Voreppe
Plan Menu, Coublevie
Le Grand Som, Saint Laurent du Pont
Collège Les Echelles (Savoie)

PRÉVISIONS 2026 :
5070 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

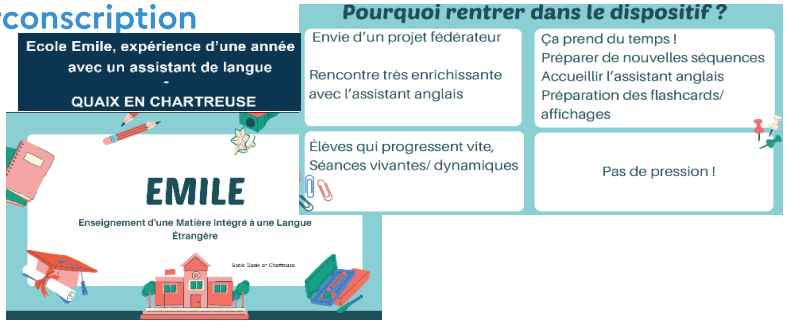
- 3 agglomérations Saint Egrève, Voreppe, Saint Martin le Vinoux , 5 communes moyennes et 9 petites communes
- Deux PIAL avec lesquels un travail autour de formations communes AESH/PE est mené
- Une large amplitude des Indices de Position Sociale allant de 96 à 147 avec une moyenne de 120
- Une grande stabilité des enseignants.

Priorités de la circonscription

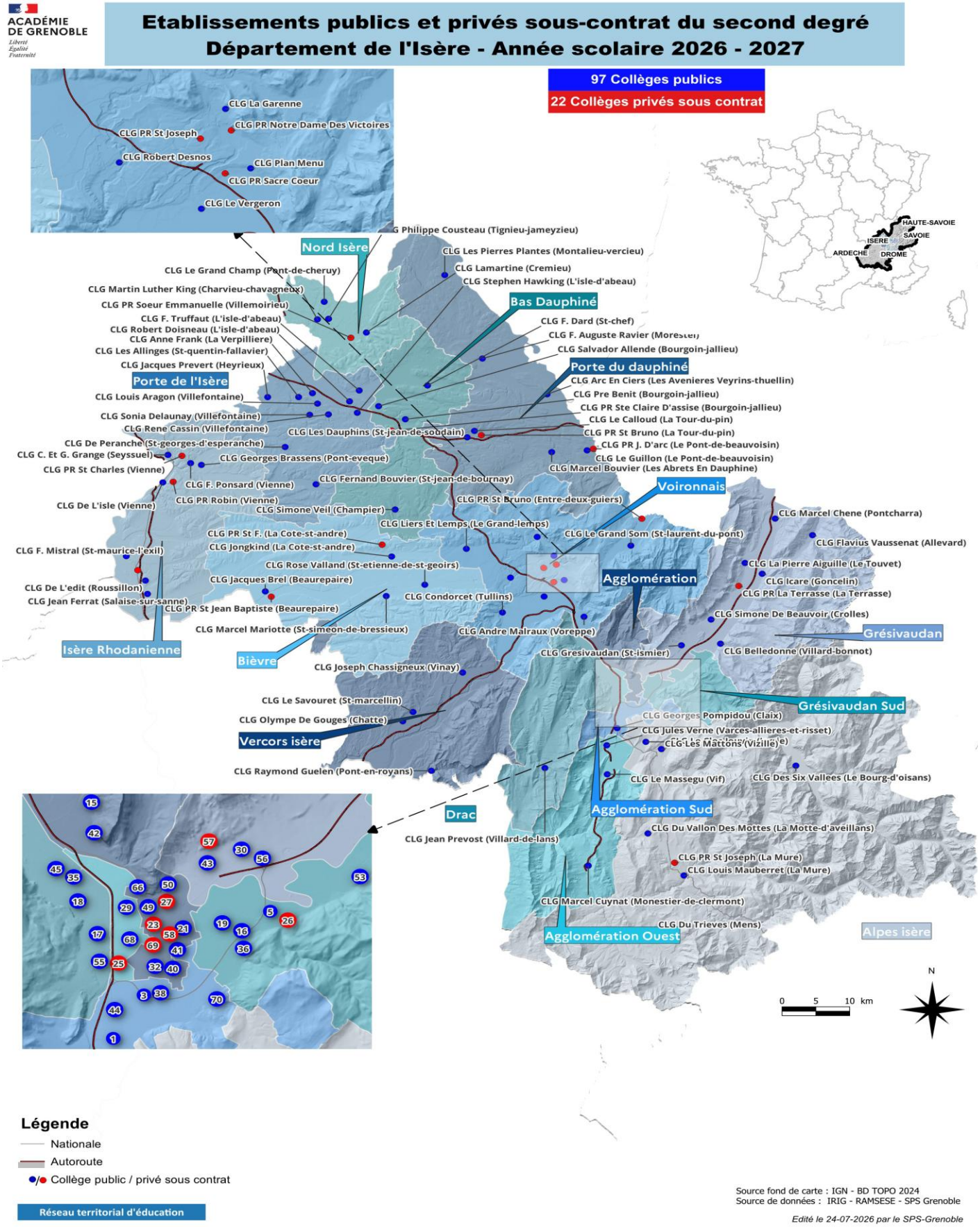
- L'amélioration des résultats aux évaluations nationales au regard de ceux des autres territoires à IPS équivalent
- La mise en place d'une pédagogie efficace pour tous les élèves en lien avec la médiation langagière, en en faisant une priorité et en formant toutes les équipes après les directeurs formés en 2025-2026.
- En accompagnant le pilotage pédagogique.
- Un pôle ressource qui vit, qui est un véritable levier pour les équipes, qui s'inscrit dans un protocole de prise en charge des EBEP et qui est en lien étroit avec l'équipe pHARe et avec le protocole mis en place pour le suivi de scolarité.
- Poursuivre le travail autour des 7 piliers du climat scolaire.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription





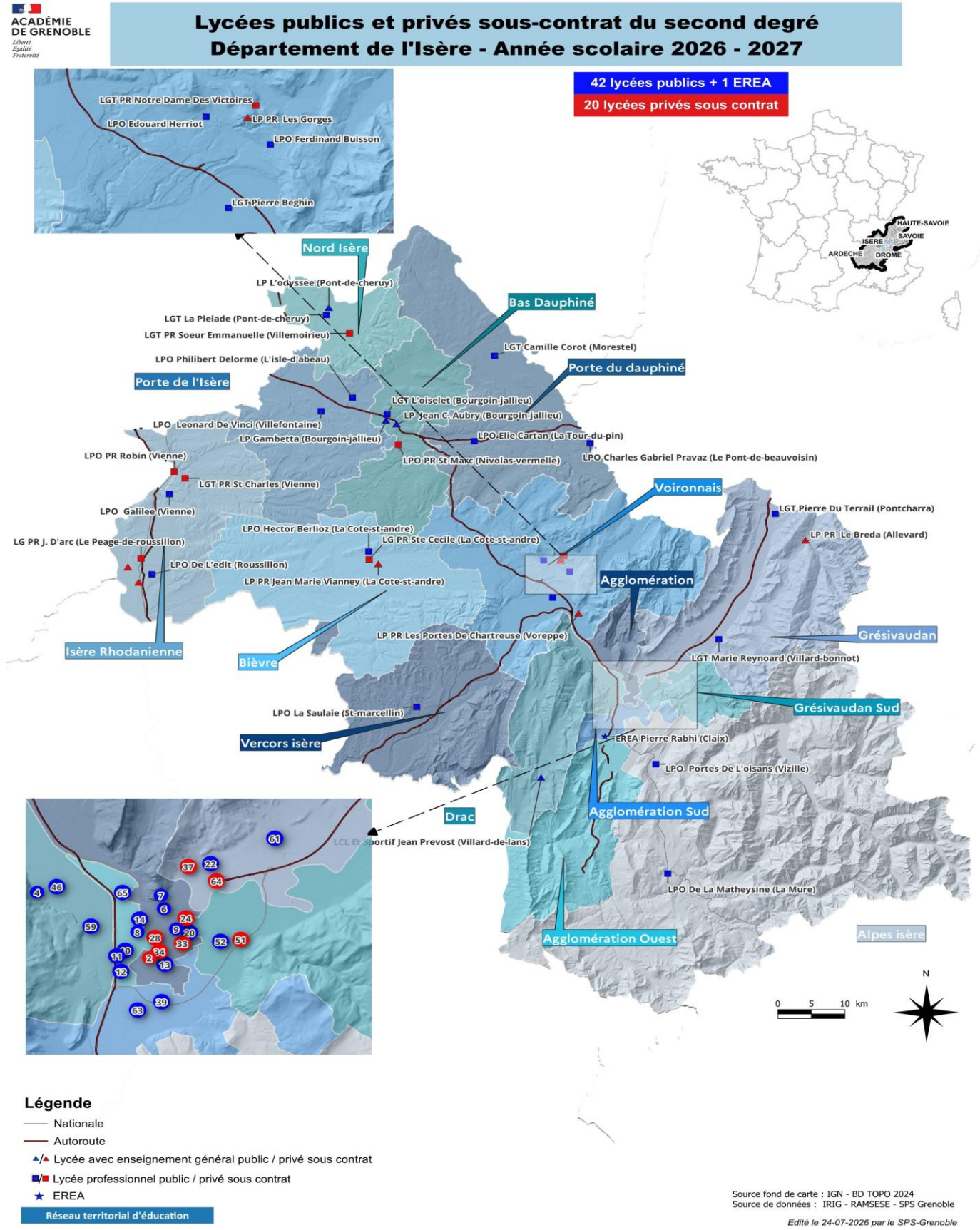
Les collèges



Liste des collèges de l'agglomération Grenobloise

Index	UAI	Secteur	Sigle	Nom	Code commune	etab_com_lib
1	0380013H	PUBLIC	CLG	NELSON MANDELA	38317	LE PONT-DE-CLAIX
3	0380021S	PUBLIC	CLG	LOUIS LUMIERE	38151	ECHIROLLES
5	0380025W	PUBLIC	CLG	LE CHAMANDIER	38179	GIERES
15	0380058G	PUBLIC	CLG	BARNAVE	38382	SAINT-EGREVE
16	0380065P	PUBLIC	CLG	HENRI WALLON	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
17	0380072X	PUBLIC	CLG	PIERRE DUBOIS	38485	SEYSSINET-PARISET
18	0380356F	PUBLIC	CLG	JULES VALLES	38169	FONTAINE
19	0380357G	PUBLIC	CLG	EDOUARD VAILLANT	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
21	0381604M	PUBLIC	CLG	VERCORS	38185	GRENOBLE
23	0381664C	PRIVE	CLG PR	LA SALLE L'AIGLE	38185	GRENOBLE
25	0381667F	PRIVE	CLG PR	NOTRE DAME DE SION	38185	GRENOBLE
26	0381694K	PRIVE	CLG PR	DON BOSCO	38179	GIERES
27	0381696M	PRIVE	CLG PR	BAYARD	38185	GRENOBLE
29	0381776Z	PUBLIC	CLG	FANTIN- LATOUR	38185	GRENOBLE
30	0381777A	PUBLIC	CLG	LIONEL TERRAY	38229	MEYLAN
32	0381780D	PUBLIC	CLG	OLYMPIQUE	38185	GRENOBLE
35	0381810L	PUBLIC	CLG	GERARD PHILIPE	38169	FONTAINE
36	0381812N	PUBLIC	CLG	FERNAND LEGER	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
38	0381903M	PUBLIC	CLG	JEAN VILAR	38151	ECHIROLLES
40	0382032C	PUBLIC	CLG	LUCIE AUBRAC	38185	GRENOBLE
41	0382035F	PUBLIC	CLG	CHARLES MUNCH	38185	GRENOBLE
42	0382036G	PUBLIC	CLG	CHARTREUSE	38423	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
43	0382041M	PUBLIC	CLG	JULES FLANDRIN	38126	CORENC
44	0382044R	PUBLIC	CLG	PABLO PICASSO	38151	ECHIROLLES
45	0382098Z	PUBLIC	CLG	ALEXANDRE FLEMING	38474	SASSENAGE
49	0382111N	PUBLIC	CLG	CHAMPOLLION	38185	GRENOBLE
50	0382114S	PUBLIC	CLG	STENDHAL	38185	GRENOBLE
53	0382268J	PUBLIC	CLG	LA MOULINIERE	38150	DOMENE
55	0382431L	PUBLIC	CLG	MARC SANGNIER	38486	SEYSSINS
56	0382492C	PUBLIC	CLG	LES BUCLOS	38229	MEYLAN
57	0382579X	PRIVE	CLG PR	RONDEAU MONTFLEURY EUROPE	38126	CORENC
58	0382581Z	PRIVE	CLG PR	EXTERNAT NOTRE DAME	38185	GRENOBLE
66	0383243U	PUBLIC	CLG	INTERNATIONAL EUROPOLE	38185	GRENOBLE
68	0383370G	PUBLIC	CLG	AIME CESAIRE	38185	GRENOBLE
69	0383437E	PRIVE	CLG PR	LES CHARMILLES	38185	GRENOBLE
70	0383494S	PUBLIC	CLG	LES SAULES	38158	EYBENS

Les lycées


ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité
Lycées publics et privés sous-contrat du second degré
Département de l'Isère - Année scolaire 2026 - 2027
42 lycées publics + 1 EREA
20 lycées privés sous contrat
LGT PR Notre Dame Des Victoires
LPO Edouard Herriot
LP PR Les Gorges
LPO Ferdinand Buisson
LGT Pierre Beghin
HAUTE-SAVOIE
SAVOIE
ISERE
ARDECHE
DROME
Nord Isère
LP L'odyssee (Pont-de-cheruy)
LGT La Pleiade (Pont-de-cheruy)
LGT PR Soeur Emmanuelle (Villemoirieu)
LPO Philibert Delorme (L'isle-d'abeau)
Bas Dauphiné
LGT Camille Corot (Morestel)
Porte du dauphiné
Porte de l'Isère
LGT L'oiselet (Bourgoin-jallieu)
LP Jean C. Aubry (Bourgoin-jallieu)
LPO Leonard De Vinci (Villefontaine)
LP Gambetta (Bourgoin-jallieu)
LPO Elie Cartan (La Tour-du-pin)
LPO PR Robin (Vienne)
LPO PR St Maxc (Nivolas-vermelle)
LPO Charles Gabriel Pravaz (Le Pont-de-beauvoisin)
LGT PR St Charles (Vienne)
Voironnais
LPO Galilee (Vienne)
LGT Pierre Du Terrail (Pontcharra)
LPO Hector Berlioz (La Cote-st-andre)
LG PR Ste Cecile (La Cote-st-andre)
LP PR Le Breda (Allevard)
LG PR J. D'arc (Le Peage-de-roussillon)
LPO De L'edit (Roussillon)
LP PR Jean Marie Vianney (La Cote-st-andre)
Agglomération
LP PR Les Portes De Chartreuse (Voreppe)
Grésivaudan
Isère Rhodanienne
Bièvre
LGT Marie Reynoard (Villard-bonnot)
Grésivaudan Sud
LPO La Saulaie (St-marcellin)
Vercors isère
EREA Pierre Rabhi (Claix)
LPO Portes De L'oisans (Vizille)
Drac
Agglomération Sud
LCL Et Sportif Jean Prevost (Villard-de-lans)
LPO De La Matheysine (La Mure)
Agglomération Ouest
Alpes isère
0 5 10 km
N
Légende
Nationale
Autoroute
Lycée avec enseignement général public / privé sous contrat
Lycée professionnel public / privé sous contrat
EREA
Réseau territorial d'éducation
Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2024
Source de données : IRIG - RAMSESE - SPS Grenoble
Edité le 24-07-2026 par le SPS-Grenoble

Liste des lycées de l'agglomération Grenobloise

Index	UAI	Secteur	Sigle	Nom	Code commune	etab_com_lib
2	0380018N	PRIVE	LT PR METIER	ISER - BORDIER	38185	GRENOBLE
4	0380023U	PUBLIC	LP	JACQUES PREVERT	38169	FONTAINE
6	0380027Y	PUBLIC	LG	CHAMPOLLION	38185	GRENOBLE
7	0380028Z	PUBLIC	LG	STENDHAL	38185	GRENOBLE
8	0380029A	PUBLIC	LGT	LES EAUX CLAIRES	38185	GRENOBLE
9	0380032D	PUBLIC	LPO	EMMANUEL MOUNIER	38185	GRENOBLE
10	0380033E	PUBLIC	LPO	VAUCANSON	38185	GRENOBLE
11	0380034F	PUBLIC	LPO LYC METIER	LOUISE MICHEL	38185	GRENOBLE
12	0380035G	PUBLIC	LPO	LESDIGUIERES	38185	GRENOBLE
13	0380036H	PUBLIC	LP LYC METIER	GUYNEMER	38185	GRENOBLE
14	0380037J	PUBLIC	LP	JEAN JAURES	38185	GRENOBLE
20	0381603L	PUBLIC	LPO	ANDRE ARGOUGES	38185	GRENOBLE
22	0381630R	PUBLIC	LPO	ANNEXE PEDAGOGIQUE SOINS ETUDES DU LG CHAMPOLLION	38516	LA TRONCHE
24	0381666E	PRIVE	LGT PR	PIERRE TERMIER	38185	GRENOBLE
28	0381758E	PRIVE	LP PR	DU TERTIAIRE LES CHARMILLES	38185	GRENOBLE
33	0381803D	PRIVE	LG PR	EXTERNAT NOTRE DAME	38185	GRENOBLE
34	0381806G	PRIVE	LP PR	BORDIER	38185	GRENOBLE
37	0381899H	PRIVE	LP PR METIER	PHILIPPINE DUCHESNE	38516	LA TRONCHE
39	0382031B	PUBLIC	LP	THOMAS EDISON	38151	ECHIROLLES
46	0382099A	PUBLIC	LPO	ROGER DESCHAUX	38474	SASSENAGE
51	0382170C	PRIVE	LPO PR	SCHNEIDER ELECTRIC	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
52	0382203N	PUBLIC	LPO LYC METIER	PABLO NERUDA	38421	SAINT-MARTIN-D'HERES
54	0382274R	PUBLIC	LP	FRANCOISE DOLTO	38170	FONTANIL-CORNILLON
59	0382780R	PUBLIC	LGT	ARISTIDE BERGES	38485	SEYSSINET-PARISET
61	0382863F	PUBLIC	LPO	DU GRESIVAUDAN	38229	MEYLAN
63	0382920T	PUBLIC	LGT	MARIE CURIE	38151	ECHIROLLES
64	0383208F	PRIVE	LPO PR	PHILIPPINE DUCHESNE	38126	CORENC
65	0383242T	PUBLIC	LG	INTERNATIONAL EUROPOLE	38185	GRENOBLE

Les réseaux

RESEAU	COMMUNES	LYCEES	COMMUNES	COLLEGES	Circonscriptions du 1er degré
PORTE DE L'ISERE	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	ST GEORGES D'ESPERANCHE	Péranche (De)	Circonscription de Bourgoin-Jallieu 2
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	ST JEAN DE BOURNAY	Bouvier F.	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	ST QUENTIN FALLAVIER	Allinges (Les)	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	VILLEFONTAINE	Aragon L.	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	VILLEFONTAINE	Cassin R.	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	VILLEFONTAINE	Delaunay S.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	HEYRIEUX	Prévert J.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	ISLE D'ABEAU (L')	Doisneau R.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	ISLE D'ABEAU (L')	Hawking S.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	ISLE D'ABEAU (L')	Truffaut F.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	VERPILLIERE (LA)	Frank A.	
BAS DAUPHINE	BOURGOIN JALLIEU	Gambetta			Circonscription de Bourgoin-Jallieu 1
	BOURGOIN JALLIEU	JC Aubry			
	BOURGOIN JALLIEU	L'Oiselet	BOURGOIN JALLIEU	Allende S.	
	BOURGOIN JALLIEU	L'Oiselet	BOURGOIN JALLIEU	Pré Bénit	
	BOURGOIN JALLIEU	L'Oiselet	ST CHEF	Saint-Chef	
	BOURGOIN JALLIEU	L'Oiselet	CHAMPIER	Champier	
NORD ISERE	PONT DE CHERUY	La Pleiade	CHARVIEU CHAVAGNEUX	Martin Luther King	Circonscription de Pont-de-Chéruy
	PONT DE CHERUY	La Pléiade	CREMIEU	Lamartine	
	PONT DE CHERUY	La Pléiade	PONT DE CHERUY	Grand Champ (Le)	
	PONT DE CHERUY	La Pléiade	TIGNIEU JAMEYZIEU	Cousteau P.	
	PONT DE CHERUY	L'Odyssée			

PORTE DU DAUPHINE	TOUR DU PIN (LA)	E. Cartan	ST JEAN DE SOUDAIN	Dauphins (Les)	Circonscriptions de : - la Tour-du-Pin - Voiron 2
	TOUR DU PIN (LA)	E. Cartan	TOUR DU PIN (LA)	Calloud (Le)	
	MORESTEL	C. Corot	AVENIERES (LES)	Arc en Ciers	
	MORESTEL	C. Corot	MONTALIEU VERCIEU	Pierres Plantes (Les)	
	MORESTEL	C. Corot	MORESTEL	Ravier A.	
	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	Pravaz	ABRETS (LES)	Bouvier M.	
	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	Pravaz	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	Guillon (Le)	
ISERE RHODANIENNE	ST ROMAIN EN GAL	E. Fitzgerald	PONT EVEQUE	Brassens G.	Circonscriptions de : - Vienne 1 - Vienne 2
	ST ROMAIN EN GAL	E. Fitzgerald	SEYSSUEL	Grange	
	ST ROMAIN EN GAL	E. Fitzgerald	VIENNE	Ponsard	
	ST ROMAIN EN GAL / VIENNE	E. Fitzgerald / Galilée	VIENNE	Isle (L')	
	ROUSSILLON	L'Edit	ROUSSILLON	Edit (L')	
	ROUSSILLON	L'Edit	SALAISE SUR SANNE	Ferrat J.	
	ROUSSILLON	L'Edit	ST MAURICE L'EXIL	Mistral F.	
	VIENNE	Galilée			
BIEVRE	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	COTE ST ANDRE (LA)	Jongkind	Circonscription de Bièvre-Valloire
	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	Valland R.	
	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	ST SIMEON DE BRESSIEUX	Mariotte M.	
	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	BEAUREPAIRE	Brel J.	
VOIRONNAIS	VOIRON	E. Herriot	CHIRENS	Chirens	Circonscriptions de : - Voiron 1 - Voiron 2
	VOIRON	E. Herriot	COUBLEVIE	Plan Menu	
	VOIRON	E. Herriot	GRAND LEMPS (LE)	Liers et Lemps	
	VOIRON	E. Herriot	ST LAURENT DU PONT	Grand Som (Le)	
	VOIRON	E. Herriot	VOIRON	Garenne (La)	
	MOIRANS	P. Beghin	MOIRANS	Vergeron (Le)	
	MOIRANS	P. Beghin	RIVES	Desnos R.	
	MOIRANS	P. Beghin	TULLINS	Condorcet	
	MOIRANS	P. Beghin	VOREPPE	Malraux A.	
	VOIRON	F. Buisson	VOIRON		

VERCORS ISERE	ST MARCELLIN	La Saulaie	CHATTE	Olympe de Gouges	Circonscription de Saint-Marcellin
	ST MARCELLIN	La Saulaie	PONT EN ROYANS	Guelen R.	
	ST MARCELLIN	La Saulaie	ST MARCELLIN	Savouret (Le)	
	ST MARCELLIN	La Saulaie	VINAY	Chassigneux J.	
ALPES ISERE	LA MURE	La Matheysine	MENS	Trièves	Circonscriptions de : - Grenoble-Montagne - Grenoble 4
	LA MURE	La Matheysine	MOTTE D'AVEILLANS (LA)	Vallon des Mottes (Le)	
	LA MURE	La Matheysine	MURE (LA)	Mauberret L.	
	VIZILLE	Les Portes de l'Oisans	BOURG D'OISANS (LE)	Six Vallées (Les)	
	VIZILLE	Les Portes de l'Oisans	JARRIE	Clos Jouvin (Le)	
	VIZILLE	Les Portes de l'Oisans	VIZILLE	Mattons (Les)	
GRESIVAUDAN	VILLARD BONNOT	M. Reynoard	CROLLES	Beauvoir (Simone de)	Circonscriptions de : - Haut-Grésivaudan - Grenoble 5
	VILLARD BONNOT	M. Reynoard	GONCELIN	Icare	
	VILLARD BONNOT	M. Reynoard	VILLARD BONNOT	Belledonne	
	PONTCHARRA	P. du Terrail	ALLEVARD	Vaussenat F.	
	PONTCHARRA	P. du Terrail	PONTCHARRA	Chêne M.	
	PONTCHARRA	P. du Terrail	TOUVET (LE)	Pierre Aiguille (La)	
	MEYLAN	Grésivaudan	MEYLAN	Buclos (Les)	
	MEYLAN	Grésivaudan	MEYLAN	Terray L.	
	MEYLAN	Grésivaudan	ST ISMIER	Grésivaudan	
	MEYLAN / GRENOBLE	Grésivaudan / Stendhal	CORENC	Flandrin J.	
GRESIVAUDAN SUD	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	DOMENE	Moulinière (La)	Circonscriptions de : - Saint-Martin-d'Hères - Grenoble 1
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	GIERES	Chamandier (Le)	
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	ST MARTIN D'HERES	Léger F.	
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	ST MARTIN D'HERES	Vaillant E.	
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	ST MARTIN D'HERES	Wallon H.	
AGGLOMERATION OUEST	GRENOBLE réseau	L. Michel	VIF	Masségu (Le)	Circonscriptions de : - Grenoble 1 - Grenoble
	GRENOBLE Réseau	L. Michel	GRENOBLE	Fantin Latour	

	GRENOBLE Réseau	Eaux-Claires	MONESTIER DE CLERMONT	Cuynat M.	Montagne - Grenoble 2
	GRENOBLE Réseau	Eaux-Claires	VARCES	Verne J.	
	GRENOBLE	Eaux-Claires	GRENOBLE	Césaire A.	
	GRENOBLE	Vaucanson			
AGGLOMERATION SUD	ECHIROLLES	M. Curie	CLAIX	Pompidou G.	Circonscriptions de : - Grenoble 3 - Grenoble 4
	ECHIROLLES	M. Curie	ECHIROLLES	Lumière L.	
	ECHIROLLES	M. Curie	ECHIROLLES	Picasso P.	
	ECHIROLLES	M. Curie	ECHIROLLES	Vilar J.	
	ECHIROLLES	M. Curie	EYBENS	Saules (Les)	
	ECHIROLLES	M. Curie	PONT DE CLAIX (LE)	Nelson Mandela	
	ECHIROLLES	T. Edison			
AGGLOMERATION	GRENOBLE	Champollion	GRENOBLE	Champollion	Circonscriptions de : - Grenoble 1 - Grenoble 2 - Voiron 3
	GRENOBLE	Champollion	ST EGREVE	Barnave	
	GRENOBLE	Europole	GRENOBLE	Europole	
	GRENOBLE	Stendhal	GRENOBLE	Stendhal	
	GRENOBLE	Stendhal	ST MARTIN LE VINOUX	Chartreuse	
	GRENOBLE	Argouges	GRENOBLE	Vercors	
	GRENOBLE	Mounier	GRENOBLE	Aubrac L.	
	GRENOBLE	Mounier	GRENOBLE	Munch C.	
	GRENOBLE	Mounier	GRENOBLE	Olympique	
	GRENOBLE Réseau	Lesdiguières			
	GRENOBLE	Guynemer			
DRAC	SEYSSINET	A. Bergès	FONTAINE	Vallès J.	Circonscriptions de : - Fontaine-Vercors
	SEYSSINET	A. Bergès	SASSENAGE	Fleming A.	
	SEYSSINET	A. Bergès	SEYSSINET PARISET	Dubois P.	
	SEYSSINET	A. Bergès	SEYSSINS	Sangnier M.	
	SEYSSINET	A. Bergès	FONTAINE	Philipe G.	
	VILLARD DE LANS	J. Prevost	VILLARD DE LANS	Prévost J.	
	SASSENAGE	Deschaux			
	FONTAINE	J.Prévert			
	LE FONTANIL	F.Dolto			

La rentrée dans les écoles, les collèges et les lycées

Dans l'enseignement public (prévisions RS 2026 – *SIASEPP-SPS*)

Les écoles *105 261 élèves*
859 écoles dont 34 à classe unique
105 261 élèves 37 195 en préélémentaire
67 000 en élémentaire
1 066 en ULIS école
6 821 enseignants

Les collèges *52 668 élèves (ordinaire + 3ème prépa métier + SEGPA + ULIS)*
97 Collèges 50 321 élèves
21 SEGPA 1 411 élèves
63 ULIS 936 élèves
(Unités localisées pour l'inclusion scolaire)
8 Dispositifs relais

Les lycées (hors Post-BAC) et LP *36 438 élèves (LGT+LP+EREA)*
34 lycées 27 700 élèves
7 LP 8 724 élèves
1 EREA 122 élèves

- Dans l'enseignement privé sous contrat (prévisions RS 2026 - *SIASEPP-SPS*)

Les écoles *11 129 élèves*
66 écoles privées sous contrat
11 129 élèves 3 701 en préélémentaire
7 338 en élémentaire
90 ULIS école
551 maîtres contractuels et agréés

Les collèges *11829 élèves (ordinaire + 3ème prépa métier + SEGPA + ULIS)*
22 Collèges 11 865 élèves
1 SEGPA 51 élèves
8 ULIS 109 élèves
(Unités localisées pour l'inclusion scolaire)

Les lycées (hors Post-BAC) et LP *8 127 élèves*
12 lycées 5 939 élèves
9 LP 2 188 élèves

Les résultats des élèves aux examens

Résultats provisoires au 10 juillet 2026 (SIASEPP) – Candidats tous statuts

Baccalauréat

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
TOTAL Bac Général	7 774	7 574	97,4%

STHR	75	75	100%
ST2S	340	309	90,9%
STMG	1 887	1 751	92,8%
STI2D	719	670	93,2%
STD2A	97	95	97,9%
STL	121	115	95%
TOTAL Bac Technologique	3 239	3 015	93,1%

TOTAL Isère	11 013	10 589	96,1 %

Baccalauréat professionnel

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
Production	1 619	1 356	83,8%
Services	1 677	1 469	87,6%
TOTAL BAC PRO	3 296	2 825	85,7%

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
4 023	3 352	83,3 %

Diplôme National du Brevet (DNB)

L'obtention du diplôme national du brevet est liée à la maitrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Des mentions sont attribuées conformément à l'article D. 332-20 du Code de l'Éducation.

Les résultats ne prennent pas en compte la session de remplacement se déroulant au mois de septembre

- *Résultats par série*

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
Générale	14 772	12 372	83,8 %
Professionnelle	1 770	1 239	70,0 %
TOTAL Isère	16 542	13 611	82,3%

- *Mentions obtenues pour l'ensemble des séries*

Mention Très bien avec félicitations du jury	Mention Très Bien	Mention Bien	Mention Assez Bien	% par rapport aux admis
558	2 394	3 696	3 910	77,57 %

Certificat de Formation Générale (CFG)

Sessions de janvier et juin 2026

Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
1025	919	89,7%

Le règlement intérieur départemental type

Le code de l'Éducation dispose que le DASEN est compétent, sur délégation du recteur, pour arrêter le règlement départemental type des écoles maternelles et élémentaires publiques dont il a la charge après avoir consulté le CDEN.
Sachant que le règlement type départemental permet ensuite au conseil d'école d'établir le règlement intérieur de l'école, il comporte les dispositions législatives et réglementaires à respecter.
Il précise les modalités de fonctionnement des écoles et fournit un cadre, des orientations pour la rédaction du règlement intérieur de chaque école.
Il précise notamment les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative.
Il comporte notamment les modalités de transmission des valeurs et principes de la République.
Le règlement intérieur départemental type est mis en œuvre à la rentrée 2026, suite à son actualisation.

Modification du Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de l'Isère

Le règlement type départemental évolue page 16 avec l'introduction du point issu du décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026 relatif à la protection de la communauté éducative dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

2.6 les règles de vie à l'école (Page 16 à la fin du paragraphe)

Le décret n° 2026-687 du 28 juillet 2026 concerne les situations où le comportement d'un membre de la famille d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un membre de la communauté éducative ou compromet gravement le déroulement des activités d'enseignement ou le fonctionnement normal de l'école.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale, saisi par la directrice, le directeur de l'école, peut après un dialogue avec les parents, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune.

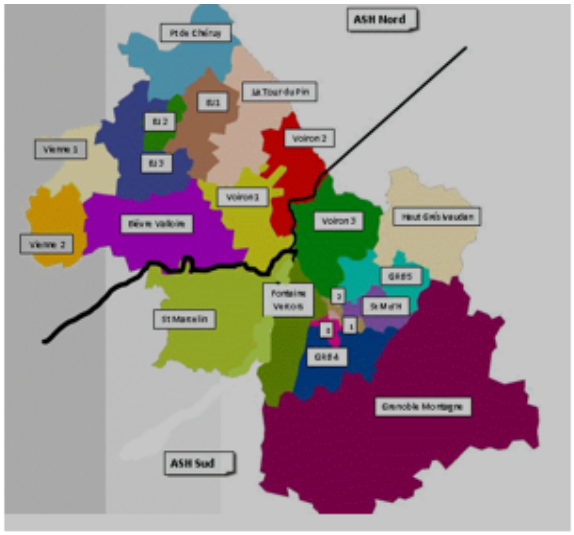
Pendant la procédure, la directrice, le directeur peut, à titre provisoire et pendant 5 jours maximum, suspendre l'accès à l'école de l'élève ou du membre de sa famille concerné.
L'enfant fait alors l'objet dans sa nouvelle école, d'un accompagnement pédagogique, éducatif et social renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Inclure tous les élèves

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
DAR : Dispositif d'Auto Régulation
UEEA / UEMA : Unité d'Enseignement Elémentaire ou Maternelle Autisme
UEE : Unité d'enseignement externe
MPA : Matériel Pédagogique Adapté
ESMS : Etablissement ou Service Médico-Social
DIME : Dispositif Intégré Médico Educatif
HDJ : Hôpital de jour
USE : Unité soins études
UJA : Unité jeunes autistes
CPC ASH : conseiller pédagogique de circonscription
ERSEH : Enseignant référents de scolarisation des élèves en situation de handicaps
PR TSA : professeur ressource TSA - Trouble du Spectre de l'Autisme
CDOEA : commission d'orientation vers des enseignements adaptés
APADHE : Accompagnement Pédagogique A Domicile, Hôpital ou Ecole

L'école inclusive en Isère

"Cette exigence pédagogique, qui refuse tout déterminisme, vaut également pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, pour laquelle nous sommes collectivement pleinement engagés et qui repose notamment sur l'investissement des accompagnants d'enfants en situation de handicap. »



2 circonscriptions EI
et des professsionnels dédiés au suivi
et à l'accompagnement des équipes pédagogiques dans la scolarisation des EBEP

Laetitia EVRARD Secrétaire

Sandrine BOISSEL - IEN EI-SUD
Sophie BICHET - IEN EI-NORD

8 CPC ASH

2 PR TSA

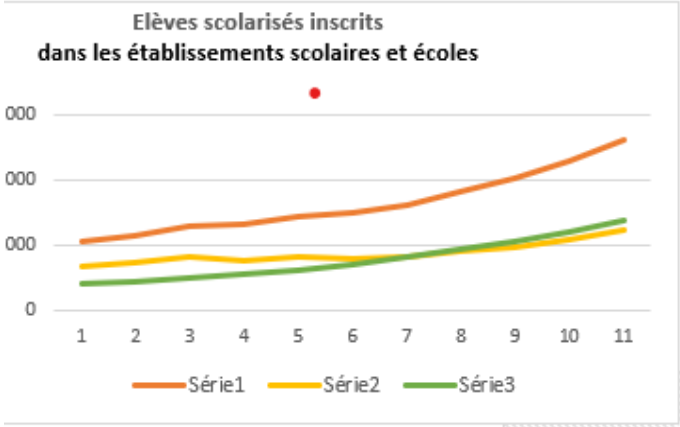
46 ERS EH

Coordination CDOEA
Coordination APADHE

1 service de l'école inclusive : Coordination des PIAL/PAS- gestion des moyens, affectation, formation des AESH

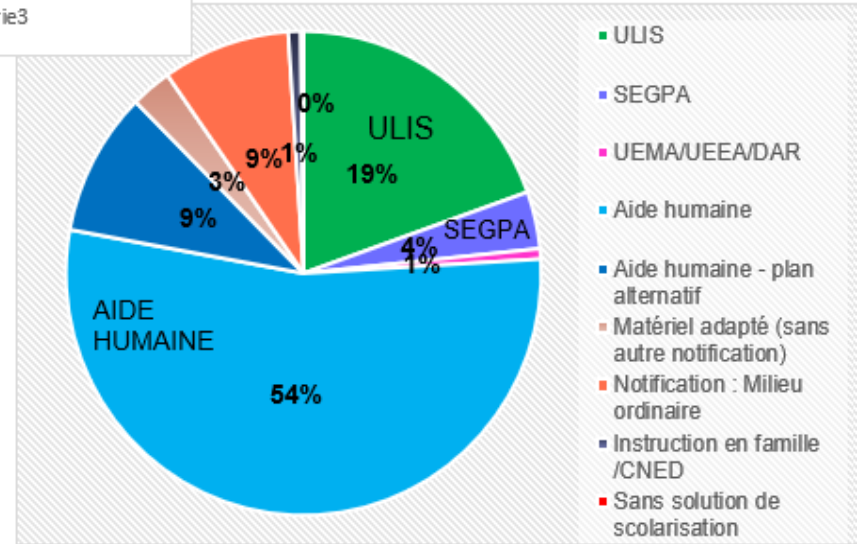
Des dispositifs et structures

81	9	22	12	37	4	52
ULIS COLLEGES dont 10 privés	Réseaux ULIS Lycée	SEGPA dont 1 privé et 1 EREA	DISPOTIFS TSA	ESMS (ITEP – IME – IEM)	2 HDJ - 1 USE- 1 UJA	32 PAS / 20 PIAL

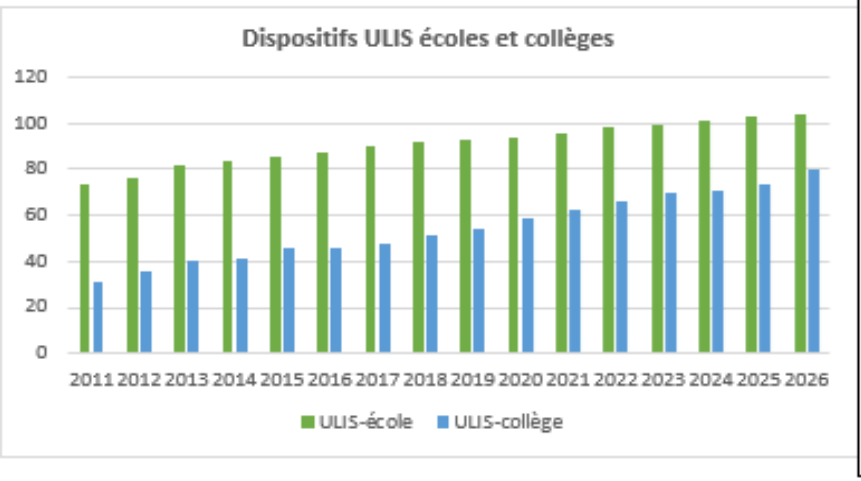


A la rentrée 2026, le département de l'Isère compte **13 740 élèves** scolarisés en milieu ordinaire, pour un taux départemental de 4,7%, supérieur à la moyenne nationale de 4,1%.

La scolarisation en milieu médico-social concerne 1 590 élèves en 2025-2026, contre 1 570 en 2024-2025, soit une progression de 1,27%.
Depuis la loi de 2024, le déploiement des DIME se met en place dans le cadre du partenariat ARS et éducation nationale.
Cette transformation en dispositif permet la construction de parcours individuel évolutif.

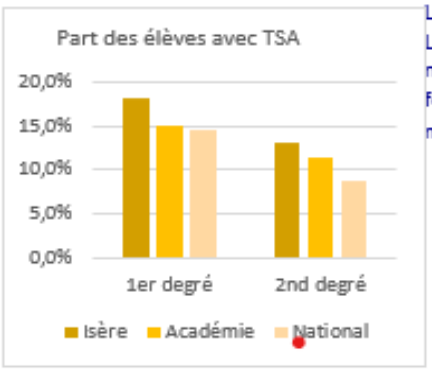


Le département dispose d'un maillage conséquent de dispositifs spécialisés.



ULIS école : de 73 à 105 (dont 11 du privé)
R25 : + 3 ULIS école (dont 1 privé)
ULIS collège de 31 à 81(dont 10 du privé) sur 119 collèges
R 25 : + 4 ULIS collège (dont 1 privé)
R26 : + 6 ULIS collège (dont 1 privé)
ULIS hybrides (1er /2nd degré)[1]
R 26 : création de 2 Ulis hybrides afin d'assurer une répartition équitable des dispositifs ULIS sur les territoires isolés et de montagne. Les élèves du 2nd degré sont accueillis au collège et ceux du 1er degré à l'école. La coordonnatrice ULIS et l'AESH co partagent leur temps entre le collège et l'école.

Ce réseau permet de répondre à une part importante des besoins, bien que subsistent environ 300 élèves en liste d'attente pour une place en ULIS collège, ce qui constitue un point d'attention majeur.



Les dispositifs dédiés à l'autisme occupent une place centrale dans cette politique. Les « plans autisme » successifs et la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement ont amélioré le repérage, l'accès à l'école maternelle, la formation des enseignants et la coopération entre Éducation nationale et secteur médico-social.



Matériel adapté

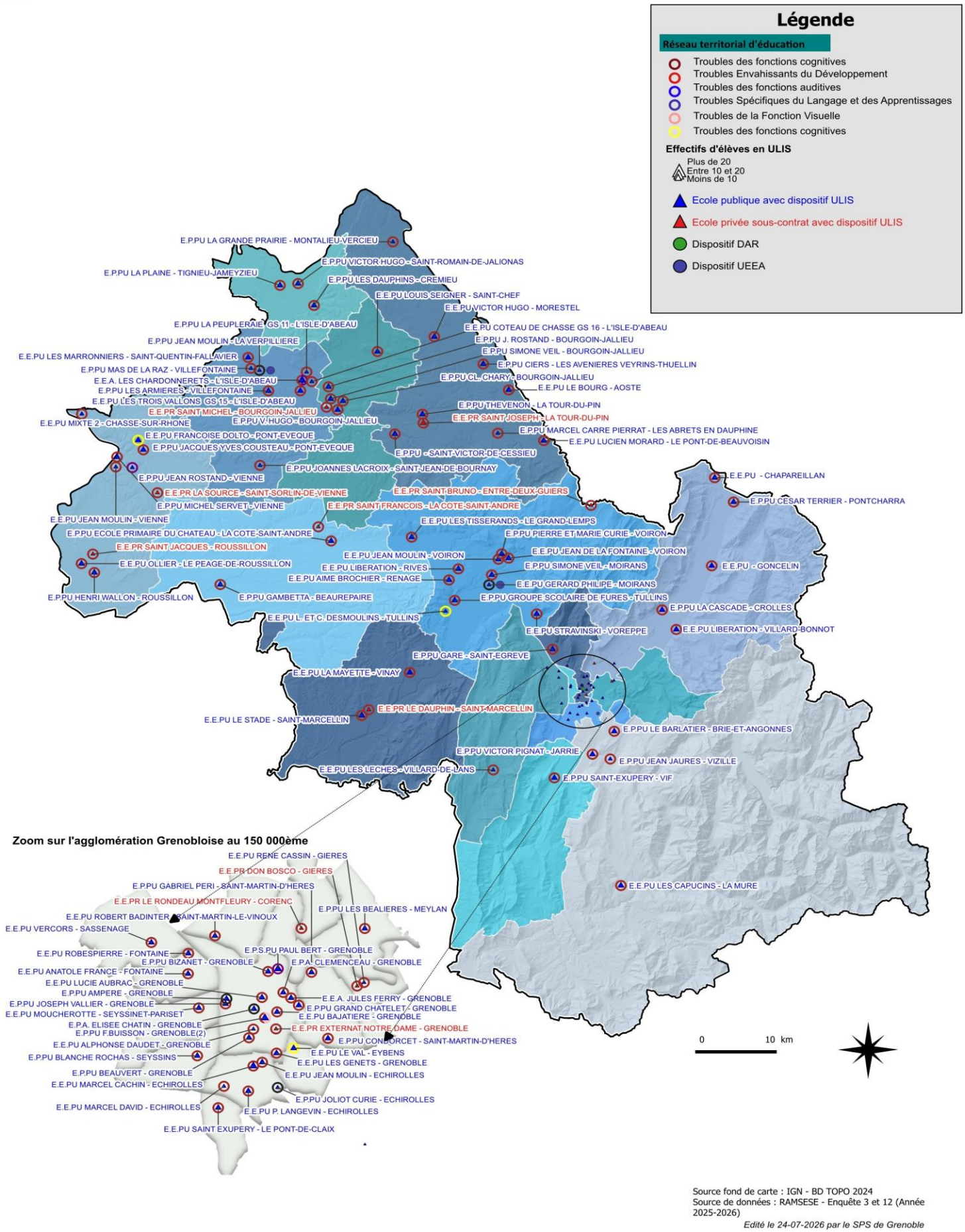
En 2024-2025, le département a doté 508 élèves en matériel adapté, contre 252 l'année précédente.
Le coût maximal du matériel mis à disposition d'un élève s'élève à 6 901 euros, et le délai moyen d'attribution est de 6 semaines pour le département. (9,4 au niveau national).
Le déploiement progressif des PAS avec l'attribution du matériel adapté comme réponse possible, tout comme la MDPH pour les élèves en situation de handicap amène une réflexion départementale et académique, afin de répondre avec efficience aux demandes.

Partenariat Médico-social et conseil départemental (Maison départemental de l'autonomie)

Le partenariat entre l'Éducation nationale, l'ARS, la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), les collectivités, le secteur médico-social et les familles s'appuie sur le Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive (CDSEI), instance de pilotage présidée par le DASEN.
Le CDSEI assure la coordination des politiques d'inclusion scolaire, le partage d'un diagnostic territorial, le déploiement des dispositifs et l'amélioration des parcours des élèves. Il s'appuie sur des réunions régulières, des groupes de travail thématiques, des comités de pilotage dédiés aux dispositifs inclusifs (PAS, DIME, autisme, etc.) ainsi que sur des actions de formation croisée. Cette gouvernance partenariale vise à garantir une offre cohérente, sécuriser les parcours des élèves et renforcer l'implication des familles dans le suivi de l'école inclusive.

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

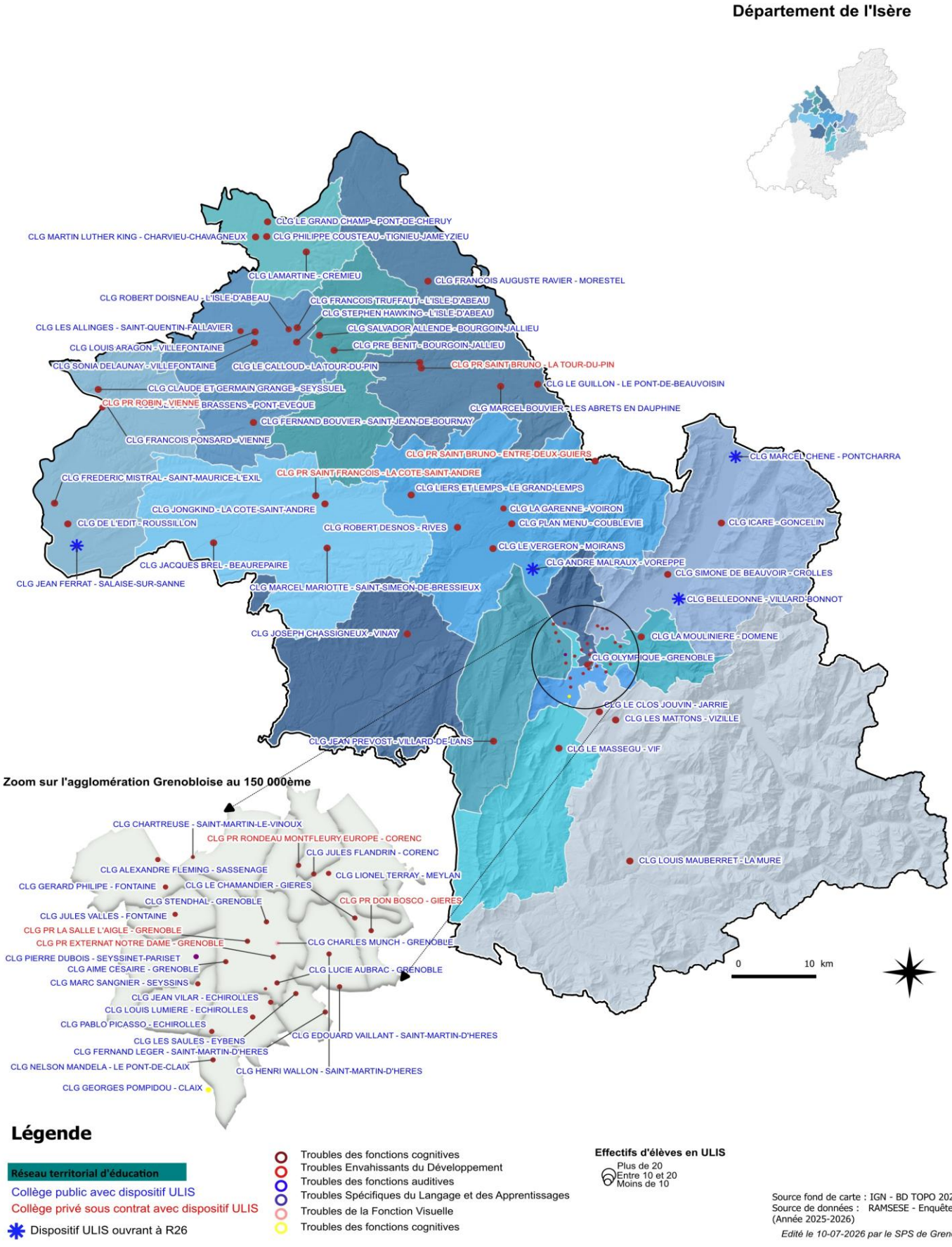
Réseau des écoles avec un dispositif ULIS ou autisme en Isère
Année scolaire 2025 - 2026



Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2024
Source de données : RAMSESE - Enquête 3 et 12 (Année 2025-2026)

Edité le 24-07-2026 par le SPS de Grenoble

Réseau des collèges avec un dispositif ULIS en Isère
Année scolaire 2025 - 2026



Légende

Réseau territorial d'éducation

Collège public avec dispositif ULIS

Collège privé sous contrat avec dispositif ULIS

Dispositif ULIS ouvrant à R26

- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles Envahissants du Développement
- Troubles des fonctions auditives
- Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
- Troubles de la Fonction Visuelle
- Troubles des fonctions cognitives

Effectifs d'élèves en ULIS

Plus de 20
Entre 10 et 20
Moins de 10

Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2021
Source de données : RAMSESE - Enquête 3 et 12 (Année 2025-2026)

Edité le 10-07-2026 par le SPS de Grenoble

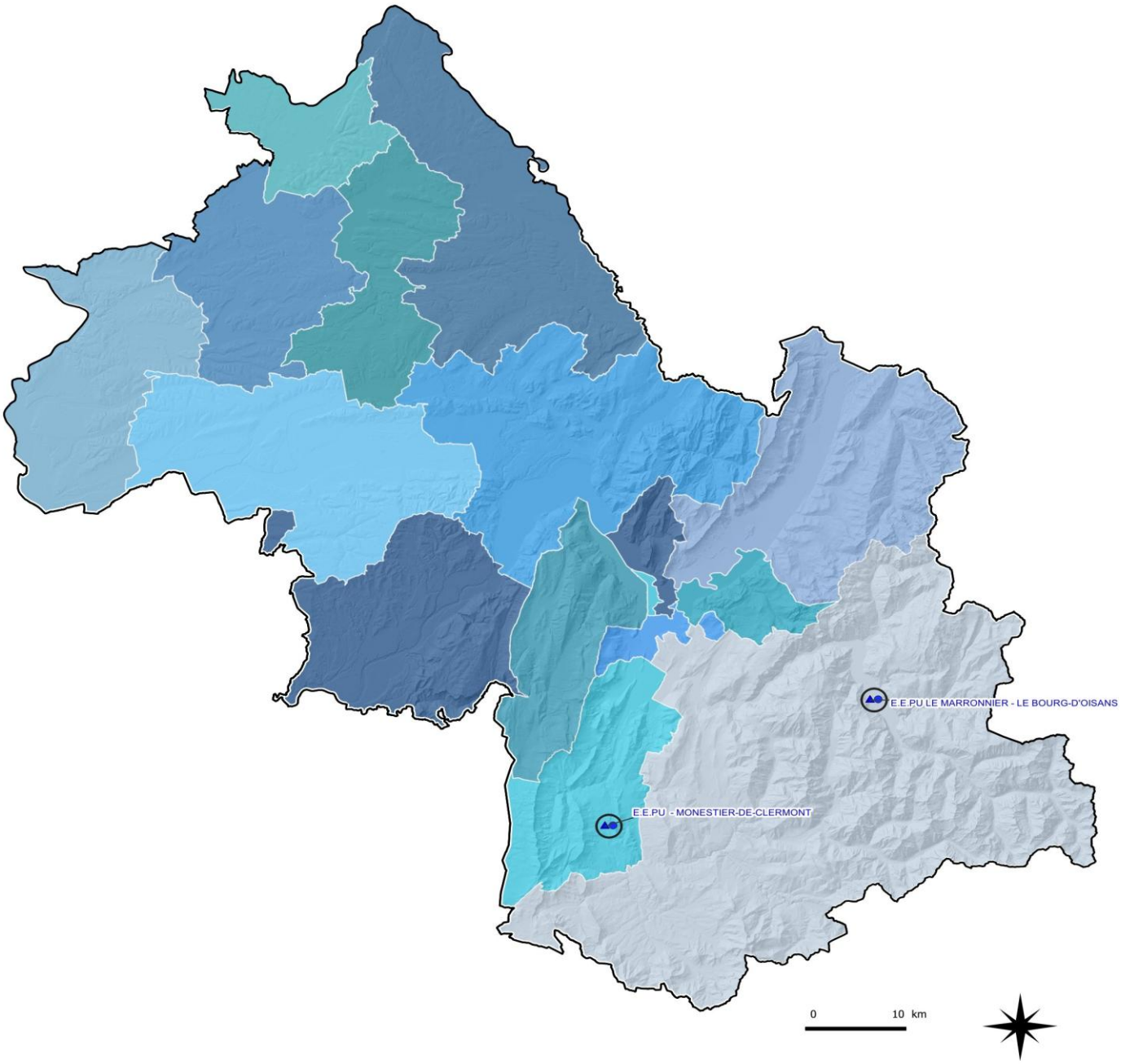
ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

ULIS Ecole-Collège en Isère
Rentrée 2026

Légende

Réseau territorial d'éducation

Dispositif expérimental ULIS écoles-collèges ouvert à R26



Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2024
Source de données : RAMSESE - Enquête 3 et 12 (Année 2025-2026)

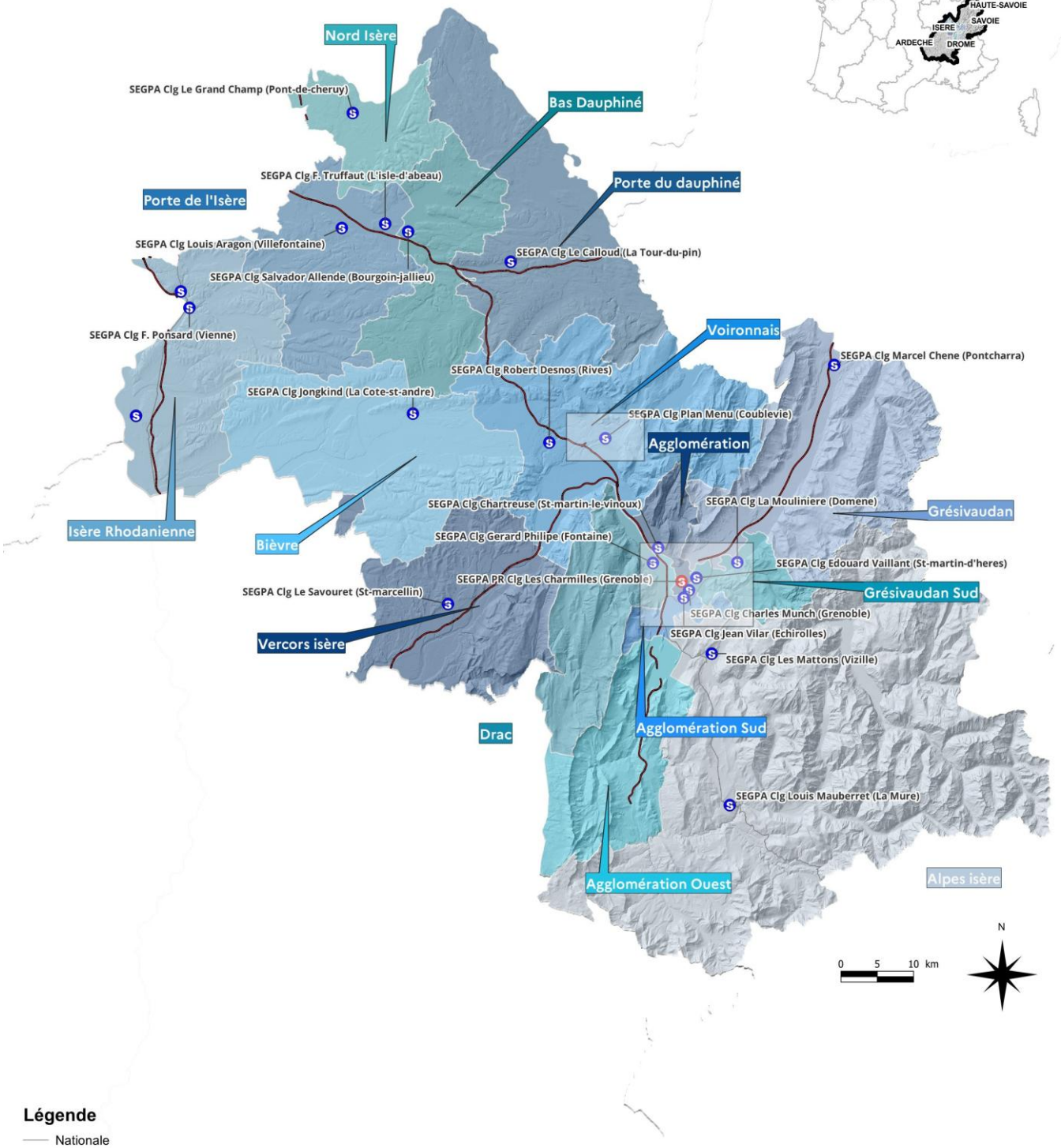
Edité le 24-07-2026 par le SPS de Grenoble

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

SEGPA publics et privés sous-contrat
Département de l'Isère - Année scolaire 2026 - 2027

21 SEGPA publiques
1 SEGPA privée sous contrat





Légende

- Nationale
- Autoroute
- Collège public / privé sous contrat

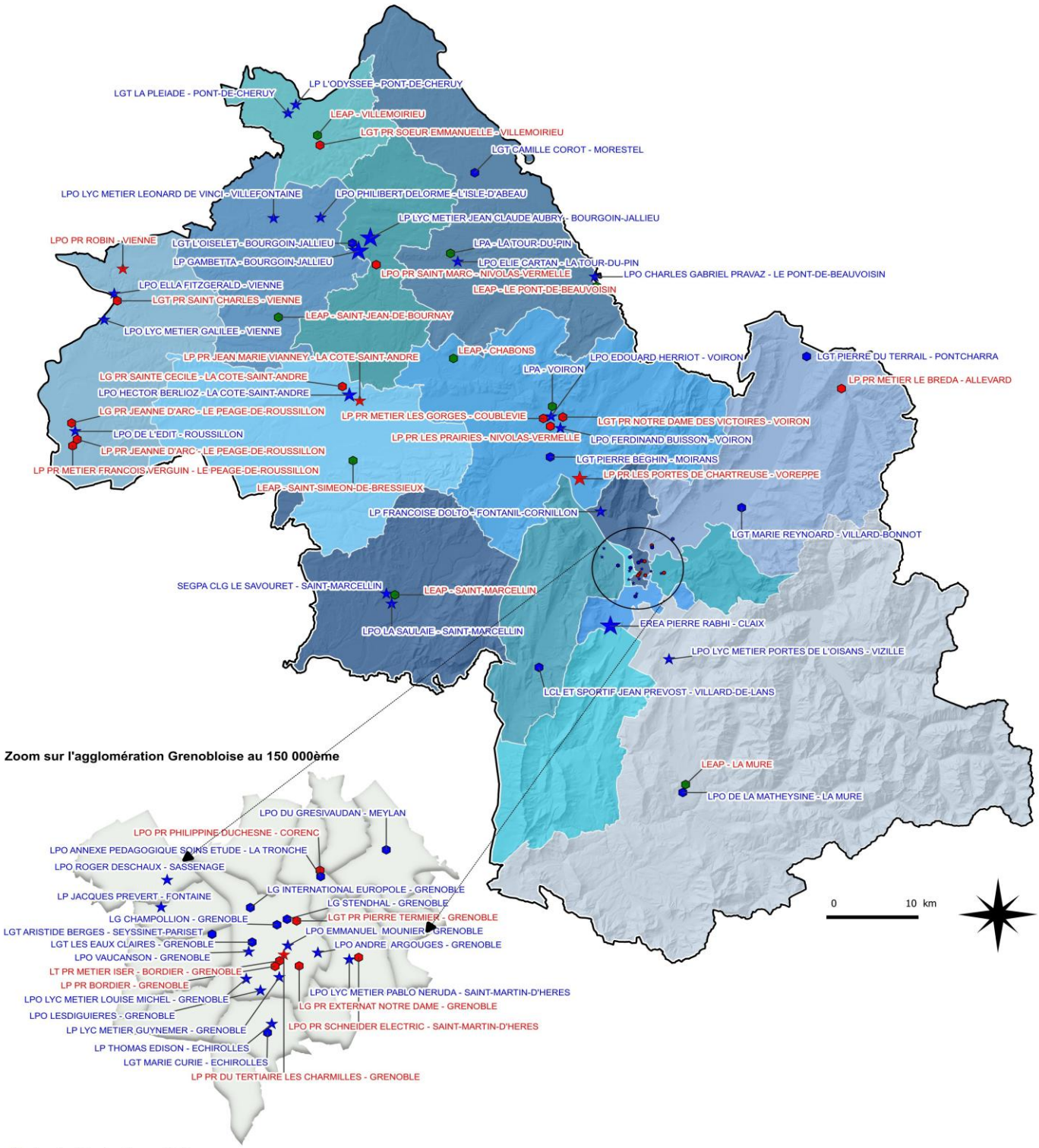
Réseau territorial d'éducation

Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2024
Source de données : IRIG - RAMSESE - SPS Grenoble

Edité le 24-07-2026 par le SPS-Grenoble

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Réseau des ULIS lycée
Année scolaire 2025 - 2026
Département de l'Isère



★ Lycée tête de réseau ULIS
● Autre lycée du réseau (tous les lycées publics, privés, agricoles)

Lycée public
Lycée privé sous-contrat
Lycée agricole public / Lycée agricole privé

Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2021
Source de données : RAMSESE - Enquête 3,12

Edité le 10-07-2026 par le SIASEPP-SPS Grenoble

L'implantation des PAS et Pial en Isère

La montée en puissance des PAS constitue un élément marquant du département.

Le déploiement des PAS est engagé avec **11 PAS déjà installés cette année** et **21 nouveaux PAS prévus à la rentrée 2026**.

2025: 11 PAS et PIAL → 2026: + 21 PAS et 20 PIAL → 2027 : + 25 PAS soit 57 au total

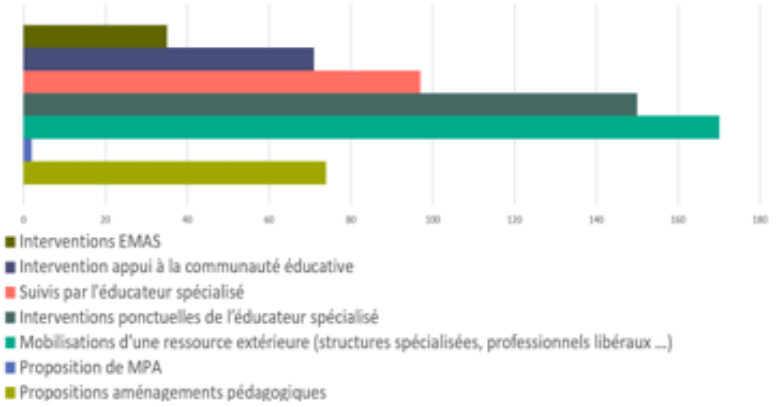
Leur gouvernance ARS-Éducation nationale est validée dans le cadre du CDSEI, avec un cadrage commun du fonctionnement et des saisines, en articulation avec les dispositifs existants comme le pôle ressource et les GPDS.
Documents de saisine, flyers ont été harmonisés et validés au niveau départemental, afin de garantir une meilleure lisibilité pour tous les usagers.
Un important plan de formation co-construit (EN/ Médico-social) accompagne ce déploiement et associe les professionnels de l'éducation nationale et du médico-social.

Le principal point de vigilance concerne la suite du déploiement : il convient de maintenir un pilotage et une supervision renforcés pour garantir une prestation équitable des PAS sur l'ensemble du territoire. La formation des prochains binômes devra s'appuyer sur la complémentarité ESMS-Éducation nationale, sur les formations croisées déjà conçues et sur l'analyse des difficultés comme des réussites de cette première année de mise en œuvre.

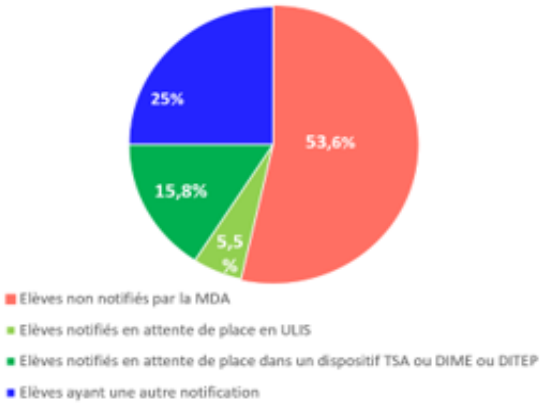
Données de l'activité des PAS de l'année 2025-2026 :

Sur l'année, le dispositif a reçu 279 sollicitations, dont 91 par les familles et 188 par les pôles ressources, GPDS ou points élèves. Parmi ces demandes, 125 concernaient des élèves notifiés par la MDA et 32 relevaient d'un GEVASCO 1re demande
Les équipes PAS ont reçu 243 familles, élaboré 189 plans d'action, et traité 13 situations ayant nécessité plus d'un plan. Le délai moyen de réponse est de 11 jours, ce qui traduit une capacité de mobilisation rapide et un accompagnement de proximité.

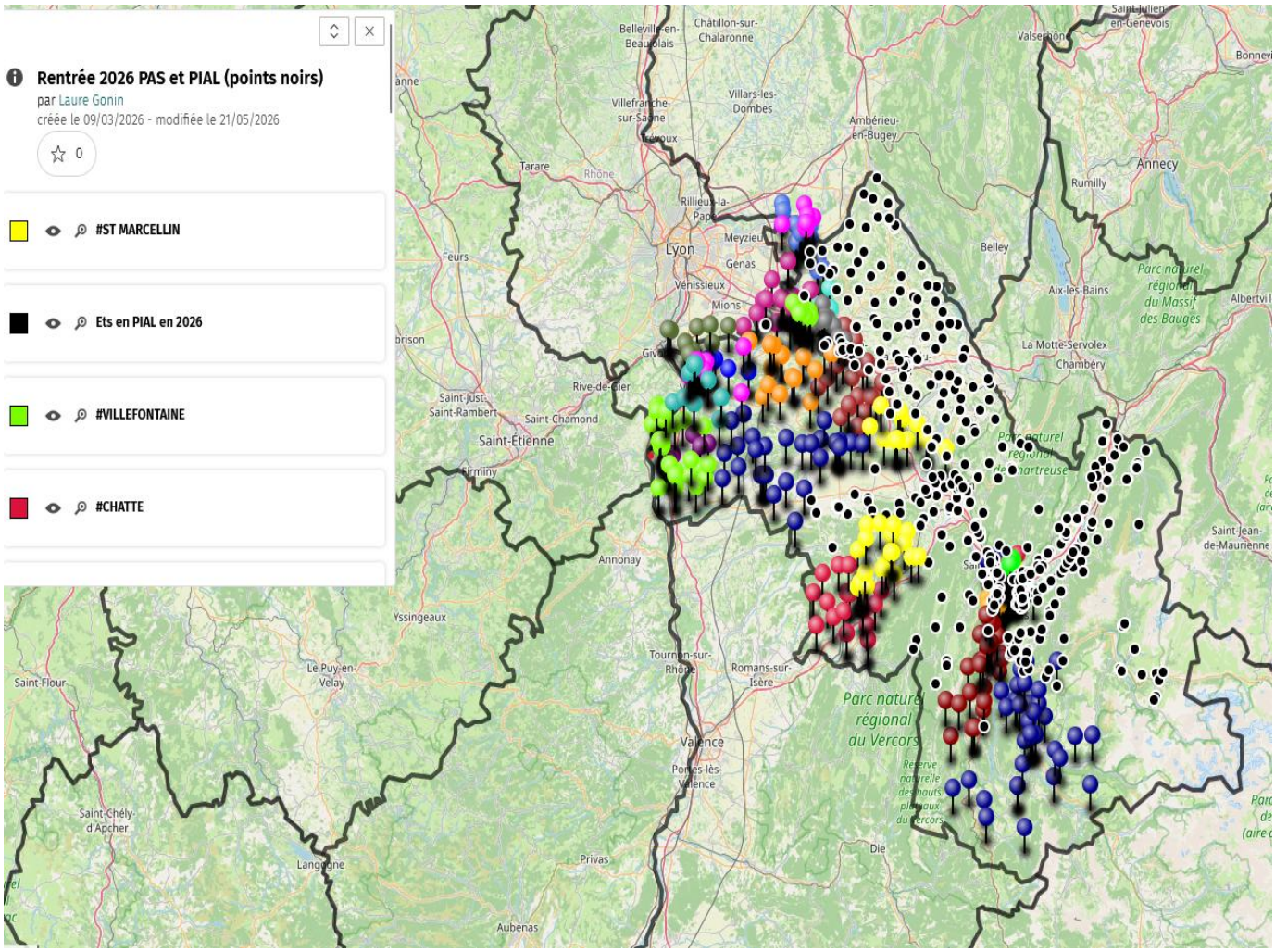
Impact des PAS sur les situations traitées :



Niveau des élèves : Maternelle : 21%
Elémentaire : 41% - Collège 32%
Lycée : 4,7%



Situations résolues	Situations apaisées	Situations sous surveillance à distance	Situations évoluant vers un GEVASCO 1ère demande	Situations débouchant sur une Information Préoccupante	Situations encore en cours de recherche de solution
43 soit environ 25,1%	36 soit environ 21 %	66 soit environ 38,6 %	16 soit environ 9,3 %	3 soit environ 1 ,7 %	7 soit environ 4,1 %
Soit environ 84,7 % résolues ou en cours de stabilisation			**Soit environ 15,1 %**		


Rentrée 2026 PAS et PIAL (points noirs)
par Laure Gonin
créée le 09/03/2026 - modifiée le 21/05/2026
0
#ST MARCELLIN
Ets en PIAL en 2026
#VILLEFONTAINE
#CHATTE
Lyon
Saint-Étienne
Annecy
Valence
Parc naturel régional du Vercors
Parc naturel régional du Massif des Bauges
Parc naturel régional de la Chartreuse

RESPIRE (Renforcement Éducatif et Scolaire Personnalisé pour une Inclusion Réussie de l'Élève)

C'est un dispositif innovant de prévention destiné aux élèves de cycles 1 et 2 présentant des difficultés dans les compétences psychosociales et le « devenir élève » copilotés par l'IEN EI, l'IEN de territoire et la municipalité.

- **2 dispositifs** sont installés avec la ville de Grenoble depuis la rentrée 2025.
- **1 nouveau dispositif** sera déployé à la rentrée 2026 sur Pont de Claix.
- **2 dispositifs** sont à l'étude sur la commune de Vienne et St Martin d'Hères.

Partenariat
Education Nationale – Collectivité territoriale
DSDEN - Commune
- Un enseignant recruté par EN
- Un éducateur spécialisé recruté par la ville

Appui de l'équipe de circonscription, de L'équipe de circonscription EI, de la municipalité :
Formation – accompagnement de proximité- suivi à distance – temps de régulation

Public cible et modalités :

- ✓ Elèves orientés par le pôle ressource de la circonscription
- ✓ Elèves non notifiés par la MDPH
- ✓ Le matin élève de cycle 1, l'après-midi élève de cycle 2
- ✓ Effectifs : 6 maximum par ½ journée
- ✓ Elèves issus de 2/3 écoles par période
- ✓ Conventions famille-ville-école-DSDEN
- ✓ Réunion mensuelle / par période: Ville - IEN de circonscription – IEN ASH

Objectifs du dispositif :

- ✓ Travailler le « devenir élève », l'enseignement explicite des comportements et les Compétences Psychosociales en petits groupes.
- ✓ Permettre le transfert en classe :
 - o Observation des routines et attendus comportementaux dans chaque classe en amont avec une grille d'observables
 - o Présence dans les dispositifs lundi, mardi, jeudi et présence en classe le vendredi avec le binôme éducateur spécialisé-enseignant.
 - o Présence du binôme auprès des enfants la moitié de la dernière semaine de la période.

La parole au terrain

Les matins : un climat scolaire serein retrouvé. Une baisse d'agitation du groupe classe. Plus de calme dans la classe. Des élèves qui entrent mieux dans les apprentissages scolaires »

Observez-vous des améliorations dans l'entrée dans les apprentissages ?

« Oui » et des remarques : « oui, c'est le plus significatif » ; « un peu pour l'un des deux élèves qui s'engage plus avec l'aide de renforçateurs » ou encore « une légère amélioration », « oui, pour une élève de MS, elle essaie désormais d'écrire son prénom et commence à compter quelques objets en fin d'année. »

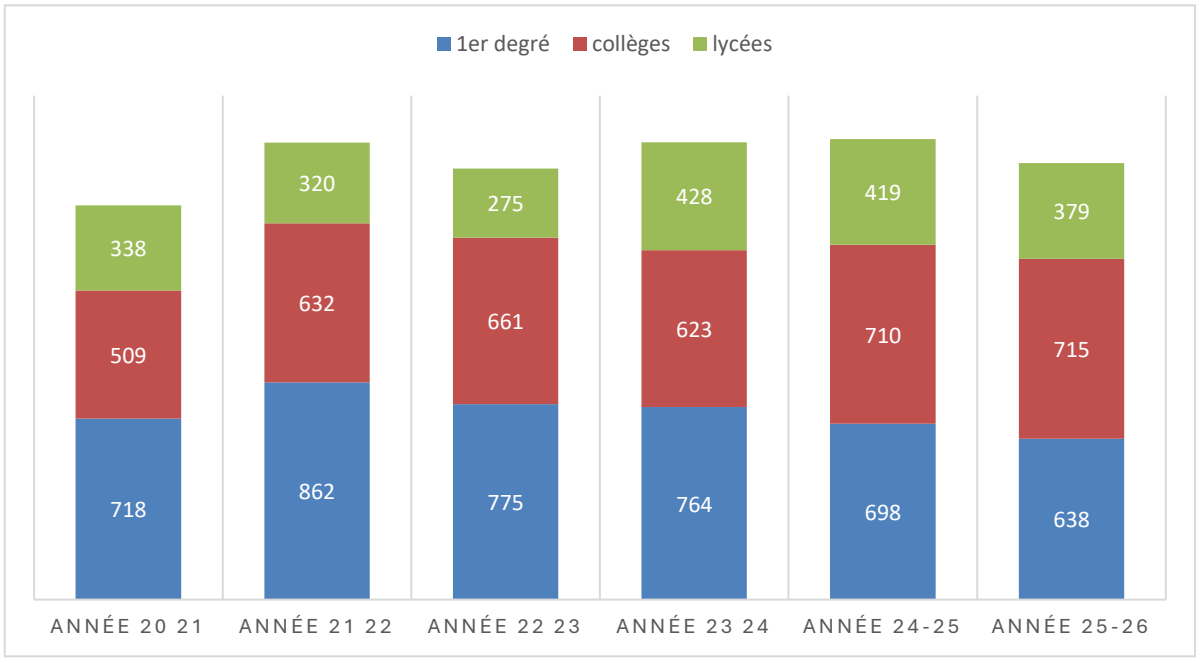
Les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)

Les UPE2A accueillent et scolarisent les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), c'est-à-dire les « élèves nouvellement arrivés en France pour lesquels la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne permet pas de tirer profit immédiatement de tous les enseignements des classes du cursus ordinaire » (circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012).

Nombre d'élèves accueillis dans le département

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
1er degré	718	862	775	764	698	638
2nd degré collèges	509	632	661	623	710	715
2nd degré lycées	338	320	275	428	419	379
MLDS-FLE	98	71	15	87	97	72
TOTAL	1663	1885	1726	1902	1946	1804

Représentation graphique du nombre d'élèves accueillis – hors MLDS-FLE



Source : enquête nationale menée auprès de l'ensemble des écoles et établissements publics et privés sous contrat en janvier 2026 et juin 2026, chiffres DEL 25-26

Accueil des EANA

Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans leur école de secteur, ils sont pris en charge par les professeurs des écoles d'UPE2A qui se déplacent. Des regroupements pédagogiques sont possibles si les conditions d'accueil le permettent.
Dans le second degré, 36 dispositifs accueillent des élèves dans les établissements suivants :

23 en collèges (UPE2A) :

Dans l'agglomération grenobloise :

CLG Olympique, Grenoble UPE2A NSA-PSA0	CLG Vercors, Grenoble
CLG Stendhal, Grenoble UPE2A NSA-PSA	CLG Charles Munch, Grenoble
CLG Aimé Césaire, Grenoble UPE2A NSA-PSA	CLG Edouard Vaillant, SMH
CLG Les Saules, Eybens UPE2A NSA-PSA	CLG Nelson Mandela, Pont de Claix
CLG Chartreuse, St Martin le Vinoux UPE2A NSA-PSA	CLG Jules Vallès, Fontaine
CLG Gérard Philippe, Fontaine UPE2A NSA-PSA	CLG Europole, Grenoble
CLG Pierre Dubois, Seyssinet	CLG Lucie Aubrac, Grenoble
CLG Fernand Léger, SMH	

Hors agglomération :

CLG Louis Aragon, Bourgoin Jallieu	CLG Le Calloud, la Tour du Pin
CLG le Grand Champ, Pont de Chéruy	CLG Pré Bénit, Bourgoin Jallieu
CLG de l'Edit, Roussillon	CLG François Truffaut, l'Isle d'Abeau
CLG François Ponsard, Vienne	CLG DE l'Isle, Vienne, l'Isle d'Abeau

13 dispositifs en lycées :

7 UPEAA	6 UPEA NSA/PSA :
- Lycée l'Oiselet Bourgoin, Jallieu - Lycée Jacques Prévert, Fontaine - Lycée André Argouges, Grenoble - Lycée Emmanuel Mounier, Grenoble - Lycée Guynemer, Grenoble - Lycée Ella Fitzgerald, Vienne - Lycée Pablo Néruda, SMH (à titre provisoire)	- Lycée Ferdinand Buisson, Voiron - Lycée André Argouges, Grenoble - Lycée Vaucanson, Grenoble - Lycée du Grésivaudan, Meylan - Lycée de L'Edit, Roussillon - Lycée Charles-Gabriel Pravaz, Pont de Beauvoisin

Les CIO du département ont pour mission d'accueillir les jeunes nouvellement arrivés avec leur famille. Ils effectuent un premier positionnement scolaire transmis en DSDEN, qui va permettre, après instruction du dossier, l'affectation des élèves.

L'accueil des Enfants issus de Familles Itinérantes et du Voyage (EFIV)

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère met en œuvre une politique d'inclusion des élèves itinérants en établissement scolaire en prenant en compte leur spécificité. Sont considérés comme **Elèves issus de Familles Itinérantes et du Voyage (EFIV)**, les élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école (circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012).

Effectifs

Selon la dernière enquête passée en mai 2025, les écoles du département de l'Isère déclarent accueillir dans leurs effectifs **293 Enfants issus de Familles Itinérantes et du Voyage**. Ces élèves sont répartis dans **96 écoles**, dont la majorité sont situées dans les circonscriptions de BJ 3, G1, G3, Vienne 1 et Vienne 2, Voiron 1 et Voiron 2.

Accueil des EFIV

Dans le premier degré, les EFIV sont inscrits par la mairie comme les autres élèves. Ils sont admis par les directeurs d'écoles dans le niveau de classe qui correspond à leur âge.

Dans le second degré, l'élève est inscrit par le chef d'établissement après affectation par l'autorité académique dans l'établissement de secteur du lieu de stationnement.

Pour certains élèves, notamment au second degré, lorsque les déplacements ne permettent pas la fréquentation assidue d'un établissement scolaire, la continuité pédagogique peut être assurée par un dispositif d'enseignement à distance ou une instruction en famille (**motif 3a de l'Instruction En Famille**).

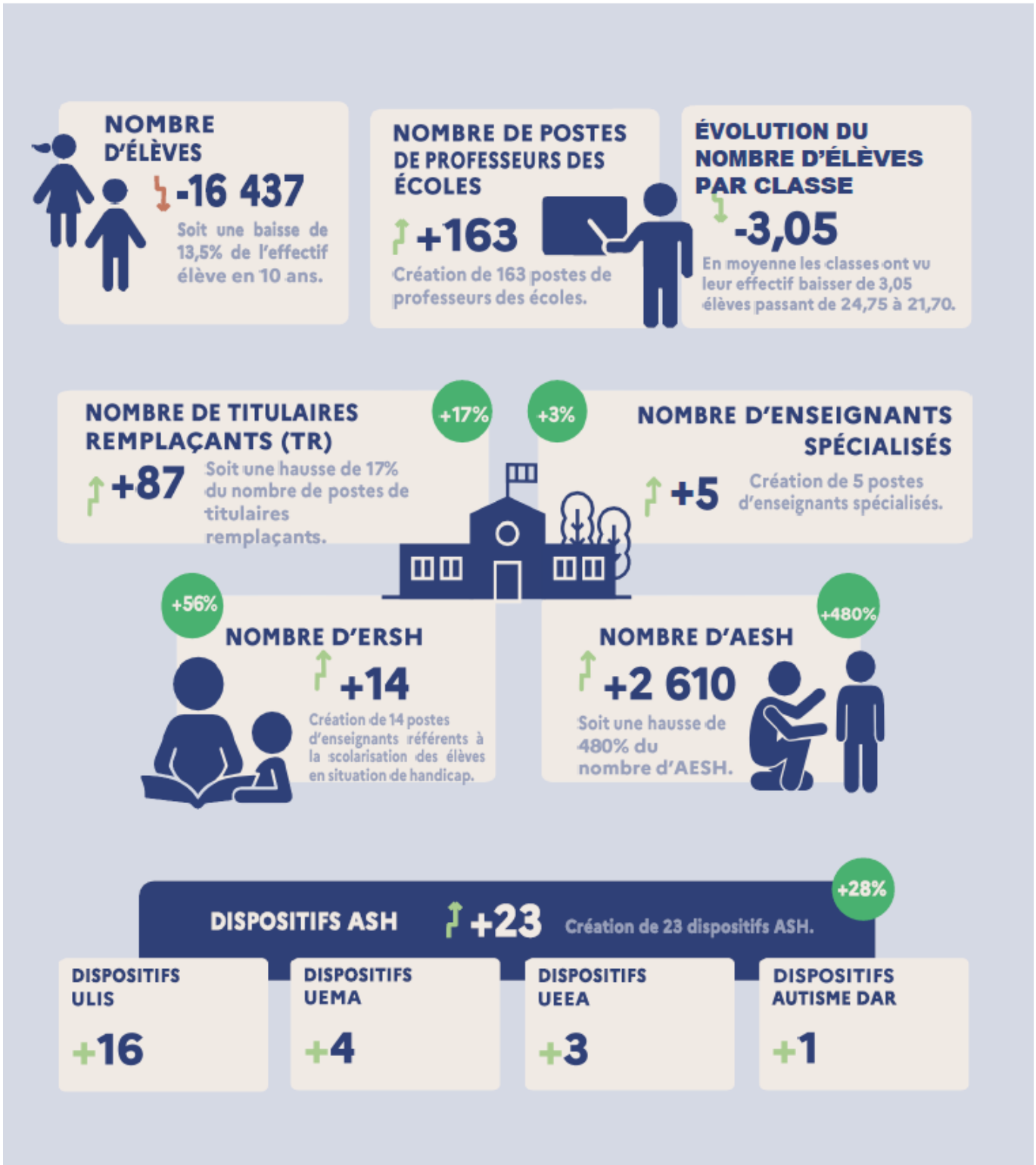
Deux dispositifs d'enseignement mobile, rattachés à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, scolarisent également des élèves de passage sur le département de l'Isère.

Accompagner tous les élèves vers leur réussite

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Évolution des effectifs sur les 10 dernières années (2016-2026)

Département de l'Isère



ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de rentrée 2026 dans le département de l'Isère

EFFECTIF D'ÉLÈVES PRÉVU À LA RENTRÉE 2026

-2 338 Baisse de 2 388 élèves par rapport au constat de la rentrée 2025.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS À LA RENTRÉE 2026

-38 Pour la rentrée 2026, le nombre d'emplois est en baisse de 38 postes ETP.

Une ambition pour tous nos écoliers

UNE ÉCOLE POUR TOUS

Écoles hors éducation prioritaire
Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 25.
Les élèves de GS, CP et CE1 sont dans des classes à 24 ou moins.

Éducation Prioritaire
Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 20.

Public fragile IPS<90
Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 23.

Public fragile IPS<80
Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 20.

Accueil des enfants de 2 ans
Création de 2 classes

c'est aussi...

CRÉATION DE DISPOSITIFS

École inclusive
Dispositif ASH
Création de 2 ULIS école-collège
Création de 1 ERSH
Créations de 21 PAS

Élèves à besoins particuliers
2 Expérimentations « Espace RESPIRE »

ACCOMPAGNEMENT

Des directeurs
Moyens dédiés pour les écoles à 17 classes et plus
Moyens dédiés pour les écoles à IPS inférieur à 70
Moyens pédagogiques exceptionnels pour les écoles en éducation prioritaire

Des écoles
Création de 2 CPC (Conseillers pédagogiques de circonscription)

Les parcours linguistiques à l'école primaire

Dans le département, l'enseignement de langue vivante étrangère est assuré majoritairement par les professeurs des écoles.

Au niveau départemental, deux conseillers pédagogiques départementaux LVER accompagnent les équipes (21 circonscriptions). Un groupe départemental LVER accompagne la dynamique langues dans le département de l'Isère et un référent LVER est nommé dans chaque circonscription.

À la rentrée 2026, 21 assistants de langues originaires de différents pays apportent leur aide aux équipes pédagogiques (17 en anglais, 1 en allemand, 1 en arabe, 1 en espagnol, 1 en italien).

1) Les langues enseignées dans le département

	écoles ordinaires	écoles à sections internationales	écoles à classe(s) EMILE
allemand	X	X	X
anglais	X	X	X
arabe		X	
espagnol	X	X	
italien	X	X	
portugais		X	

NB : des cours d'enseignement international de langue étrangère (EILE) sont également proposés dans les langues arabe, portugaise et turque.

2) Les écoles à section internationale

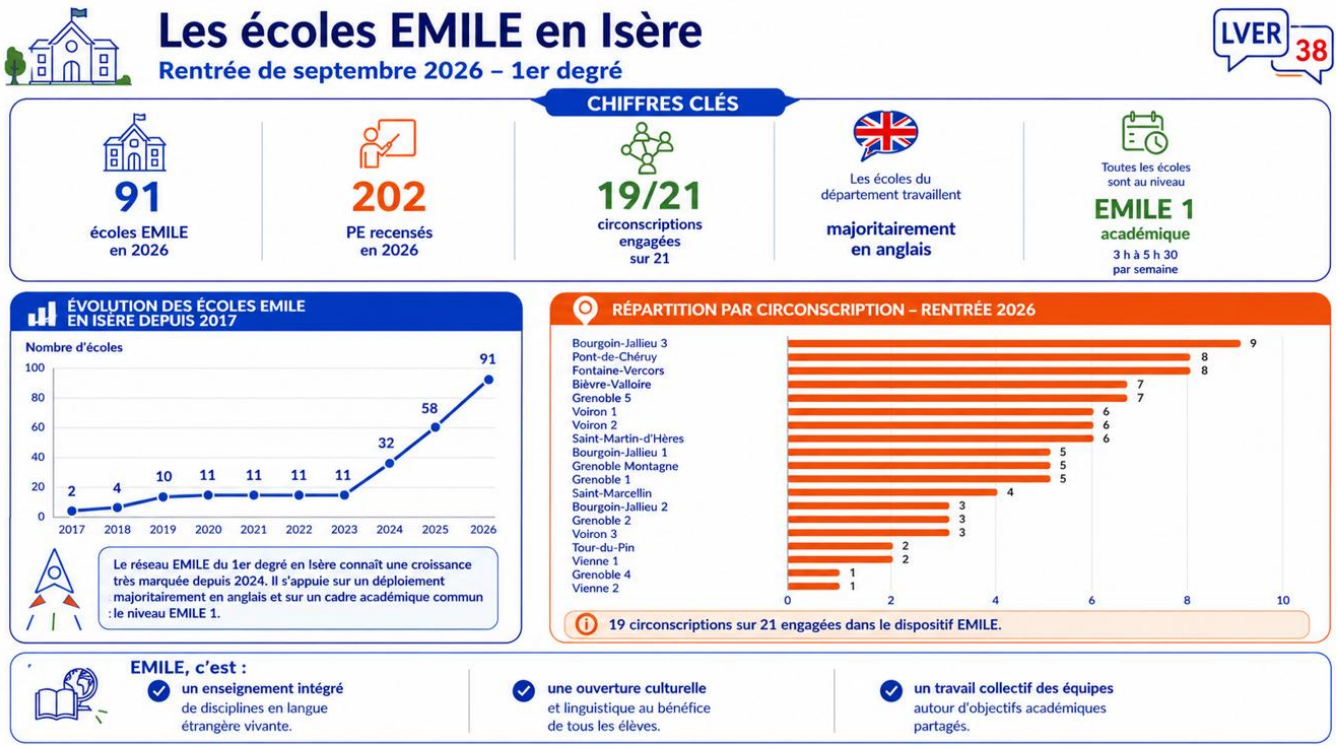
Les élèves accueillis dans ces sections sont recrutés par un test d'admission et bénéficient d'au moins 3 heures d'enseignement en langue. 6 écoles grenobloises accueillent ces sections :

école	langue
École élémentaire Houille Blanche	anglais allemand
École élémentaire Jules Ferry	anglais
École élémentaire Menon	arabe
École primaire Bizanet	espagnol
École élémentaire Jean Jaurès	italien
École élémentaire Anthoard	portugais

3) Les écoles EMILE

Dans le cadre de la politique académique mise en œuvre dans le domaine des langues vivantes, plus de 90 écoles du département de l'Isère proposent une ouverture à la démarche EMILE à la rentrée scolaire 2026 dans une ou plusieurs classes.

Ces écoles proposent un enseignement de certaines disciplines en langue étrangère, par exemple : arts plastiques, EPS, mathématiques.



L'Isère, un département à la pointe du numérique

TNE

Le volet numérique repose essentiellement sur le dispositif « Territoire Numérique Éducatif » (TNE) qui vise à offrir aux territoires l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.



Le dispositif TNE repose sur l'articulation de 4 axes :

- équipement des établissements scolaires ;
- mise à disposition de ressources éducatives ;
- formation des enseignants ;
- accompagnement des familles à la parentalité numérique.

L'Isère est l'un des 12 départements « TNE » retenus au plan national depuis septembre 2021. Il se prolongera jusqu'à fin décembre 2026.

- **Focus « Parentalité numérique »**

Le volet parentalité des TNE a pour objectif de faire connaître aux parents d'élèves les outils à leur disposition, notamment en matière de suivi de la scolarité de leurs enfants, et de les sensibiliser aux risques du numérique. Plus largement, ce volet parentalité ambitionne de renforcer le lien école-familles, grâce et par le numérique et la mise à disposition de dispositifs d'entraide entre parents.

Toutes les écoles ayant participé à un AMI ont ou vont bénéficier d'une action de parentalité en lien avec le numérique.

- La coordination départementale est assurée par la Ligue de l'enseignement sous la gouvernance de La Trousse à Projet.
 Ligue de l'Enseignement : parentalitenumerique@laligue38.org / https://www.laligue38.org/tne-isere-parentalite-numerique/
- Les médiateurs des associations partenaires ont été formés par la Trousse à Projet, La Ligue et la DSDEN sur la thématique des ENT, partie intégrante du TNE de l'Isère.
- Les actions se poursuivent jusqu'en décembre 2026.

- **Focus « Algorithmique et Robotique »**

Le TNE de l'Isère a doté le territoire de 18 kits robotiques (Robots BlueBot et Thymio), à destination des Territoires Educatif Ruraux (TER) et des circonscriptions.

- Circonscriptions : 11 kits, un pour 2 circonscriptions, gérés par les ERUN.
- Les TER ont été dotés de 7 kits spécifiques afin de renforcer les compétences scientifiques des élèves de ces territoires.

- Focus « Intelligence Artificielle (IA) »

Cadre d'usage de l'IA en éducation

« Le cadre d'usage a pour objectif d'apporter des réponses claires aux interrogations légitimes de l'ensemble de la communauté éducative et des agents sur l'usage de l'IA en éducation. L'usage de l'IA est autorisé en éducation dès lors qu'il respecte le cadre défini. »

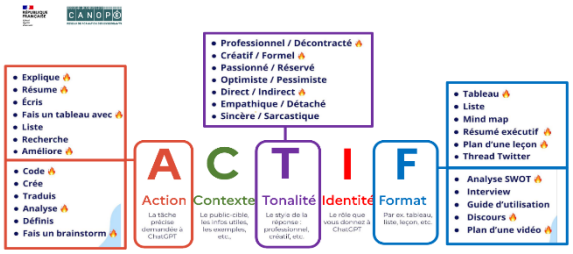
Précautions d'usage et outils de l'IA à destination des professionnels de l'éducation

CNIL : « Le RGPD prévoit des obligations de transparence, qui consistent essentiellement à informer les personnes dont les données sont traitées de la manière dont elles sont traitées (pourquoi, par qui, comment, combien de temps, etc.). Cela concerne aussi bien les traitements de données consistant à développer un système d'IA que l'utilisation d'un système d'IA sur ou par un individu (qui donnerait ainsi lieu à un traitement de données personnelles). »

Outils

- Assistant de Prompt ACTIF (Action/Contexte/Tonalité/Identité/Format)
- Comparateur d'IA : Choisir l'IA la plus adaptée à sa tâche avec la plateforme gouvernementale ComparIA

Exemple d'usage :



Demander la transformation d'un texte en écriture « FALC » (Facile à Lire et à comprendre : cela permet de rendre accessible les écrits au public vulnérable (règlement intérieur, communication, etc.…).

Formation

Une vingtaine de formateurs a été formée à l'IA entre mars et mai 2026.

Pour l'année scolaire à venir, 2026-2027, deux séminaires à destination des formateurs et des IEN sont programmés en février 2027. Ils aborderont la question du cadre d'usage de l'IA, des usages professionnels et dans les classes.

Perspectives

- Projet académique

Projet : « Créer une plateforme académique d'intelligence artificielle conçue comme un guichet unique pour l'ensemble des personnels.

Déploiement progressif d'une plateforme académique d'intelligence artificielle constituant un guichet unique pour l'ensemble des personnels, à partir des besoins exprimés et des usages observés dans les établissements. »

LE GROUPE NUMERIQUE 1er DEGRÉ

- Composition

1 IEN ; 2 CPD ; 11 ERUN (1 ERUN pour deux circonscriptions)

- Les productions majeures du groupe

- Le **site d'information et de ressources numériques** « NumérIsère »
- Les **projets collaboratifs départementaux** ; ils permettent aux classes participantes de l'Isère de :
 - S'investir dans un projet innovant clé en main, rythmé par un échéancier, pour approfondir les notions ciblées.
 - Publier ses propres productions afin de valoriser le travail des élèves et les motiver.
 - Intégrer le numérique à ses pratiques pédagogiques.
 - Se faire accompagner par les référents numériques.

Projets menés en 2025-2026 - Projets programmés pour 2026-2027

À noter : Un des projets menés en 2025-2026 et qui sera reconduit en 2026-2027, « ***ENT**re hier et aujourd'hui* » vise à acculturer les enseignant.es et les élèves aux usages pédagogiques de l'ENT, le développement des ENT dans les écoles du 1er degré constituant un axe majeur de la dynamique du TNE de l'Isère.

- Les **publications thématiques** « Les p'tits Zestes numériques » :

Les p'tits Zestes numériques sont de courtes publications thématiques proposées par le Groupe numérique 1er degré de l'Isère.

Leur objectif est de diffuser, dans un format simple, rapide et concret, des ressources et idées d'usages du numérique, ancrée dans les programmes et les compétences du CRCN, et directement mobilisables en classe.

Dans un format d'affiches imprimables pour la salle des maîtresses et des maîtres, les p'tits zestes sont conçus comme de petits « coups de pouce » pour les enseignant.es.

Sciences, défi technologique et Éducation au Développement Durable

Depuis plusieurs années, la DSDEN de l'Isère déploie une politique ambitieuse en faveur de l'enseignement des sciences, de la technologie et de l'Éducation au développement durable. Cette dynamique s'appuie sur des formations, des partenariats scientifiques et des projets favorisant la démarche d'investigation, l'esprit critique, l'égalité filles-garçons et la liaison entre les cycles.

Le défi scientifique, technologique académique DSDEN 2026



« De drôle d'aéromobiles investissent La Casemate de Grenoble » ! Cet article du site académique présente la finale du défi du **22 mai 2026** qui

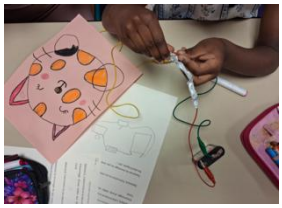


pour sa 8ème édition s'est déroulé, une nouvelle fois, dans un lieu scientifique, **La Casemate de Grenoble**, en présence de **Monsieur le DASEN** et de **Madame Marbach**, directrice de **Territoire de sciences**. Les ressources et les résultats sont publiés sur le site science et technologie 38 .

Marrainé par **Jane Marchand**, ingénieure-chercheuse au **G2Elab** et membre du **Low-tech Lab**, il invitait les élèves à concevoir et réaliser un véhicule capable d'avancer grâce aux propriétés de l'air, en respectant un cahier des charges adapté à chaque cycle : au total **80 classes** participantes du cycle 1 au cycle 3, dont une classe de 6ème du collège Henry Wallon, St Martin d'Hères !

Focus sur d'autres projets et formations en faveur du renforcement des sciences dans les écoles de l'Isère

Les dispositifs « *Partenaires Scientifiques pour la Classe* », « *Les Sciences, c'est leur chance* »



Les dispositifs *Partenaires Scientifiques pour la Classe* et *Les Sciences, c'est leur chance,* soutenus par la *Maison pour la science* et *la Fondation La Main à la pâte* ont permis en 2026 à 79 classes de la GS au CM2, accompagnées de 100 étudiants en sciences (3ème année de licence, doctorants, élèves ingénieurs de l'école INP-Phelma) de s'impliquer sur des thématiques scientifiques diverses. Une logique de co-construction et de coanimation entre le professeur des écoles et l'étudiant, pour une séquence de 6 séances.

Le parcours de formation cycle 1-2 3 circonscriptions Fontaine-Vercors, Grenoble 2- St Martin d'Hères

Dans le cadre du renforcement de l'enseignement des sciences, un parcours a accompagné 20 enseignants des cycles 1 et 2 pour construire une véritable continuité des apprentissages. Articulé autour de la démarche d'investigation, de l'égalité filles-garçons et du lire dire écrire en sciences, il s'appuie sur des partenariats avec la Fondation La main à la pâte, le Muséum d'histoire naturelle de Grenoble, La Casemate et Cosmocité. Entre expérimentation, prêt de matériel scientifique, classe dehors, découverte d'un FabLab et défi académique « Drôle

d'Aéromobile », les enseignants ont vécu des situations concrètes transférables dans leurs classes.

Le centre pilote *La main à la pâte* de Grenoble (*) et le *Lab Junior Yannick Sonnefraud*



Cette année, le LabJunior Yannick Sonnefraud a célébré ses 10 ans, avec deux temps forts, dont le 6 juin, à l'occasion de la Fête des Tuiles à Grenoble, où un stand a permis de proposer des ateliers scientifiques aux enfants et de faire découvrir le LabJunior au grand public.

Tout au long de l'année, ce sont 16 ateliers scientifiques, animés par des chercheurs et des enseignants du réseau, qui ont permis à une cinquantaine d'élèves de participer à des projets menés les mercredis après-midi et pendant les vacances apprenantes.

() Créé en 2010, le Centre pilote La main à la pâte de Grenoble, implanté au collège REP+ Lucie Aubrac à la Villeneuve fédère de nombreux partenaires (Rectorat, Fondation La main à la pâte, Ville de Grenoble, MPLS, UGA, CNRS, Casemate, Canopé).*

L'EDD dans les écoles du département



La DSDEN de l'Isère dans un étroit partenariat avec le département, Grenoble Alpes Métropole (GAM) ainsi que les Parcs régionaux, nationaux permet à des centaines de classes du département de bénéficier d'une Éducation au Développement Durable en adéquation avec les programmes.

Depuis 2020, ce sont également plus 150 écoles iséroises qui ont reçu un label E3D.

L'École maternelle en Isère



Plan maternelle et priorités de la rentrée 2026-27

L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants, est déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage, et leur réussite ultérieure. Elle permet en effet de poser l'expérience de l'école fondée sur la confiance en soi et le développement du goût pour apprendre et vivre ensemble. Les enjeux spécifiques cette année pour la maternelle et la mise en œuvre des nouveaux programmes de cycle 1 : le respect du développement et des rythmes du jeune enfant, ainsi que l'articulation avec le cycle 2.

Dans la continuité des plan français et plan mathématiques, seront développées en formation des enseignants et des formateurs trois focales :

- L'enseignement explicite et les pratiques efficaces du langage oral (place de l'oral dans une diversité de situations langagières, prenant en compte les écarts de développement des élèves (lexique, syntaxe et mémorisation).
- L'enseignement explicite dans l'acquisition des premiers outils mathématiques avec les modalités spécifiques d'apprentissage au cycle 1 (manipulations, jeu, variation des situations pour résoudre des problèmes concrets, pratiques autonomes en s'entrainant et en mémorisant).
- La transversalité des compétences langagières et mathématiques en lien avec l'EPS et les Arts et le continuum dans le parcours des élèves du cycle 1 au cycle 3 (cohérence pédagogique, pratiques efficaces et gestes professionnels adaptés).

Les formations conjointes PE/ATSEM et l'élaboration des chartes : un binôme efficace dans l'intérêt premier des élèves et des familles

Suite du plan d'action de formation destiné à favoriser la collaboration entre les professeurs d'école et les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) pour l'année 2. Les objectifs de cette formation et de la rédaction de chartes :

- Améliorer la communication entre les professeurs et les ATSEM.
- Clarifier les rôles et responsabilités de chaque professionnel pour une meilleure collaboration (rôle de chacun dans la gestion des situations).
- Créer un environnement de travail collaboratif pour le bien-être des élèves.
- Partager des ressources et des pratiques efficaces et équitables pour la gestion de classe, les activités éducatives et les gestes professionnels adaptés.

La formation pour les dispositifs TPS (année 3 pour PE/ATSEM) : un binôme efficace et le lien avec l'ensemble des partenaires, au bénéfice des jeunes élèves et des familles.

FOCUS Le salon académique de la maternelle en Isère en avril 2027 : Le respect des rythmes des jeunes enfants.

L'Éducation Artistique et Culturelle en Isère

La DSDEN de l'Isère accompagne le développement du 100 % Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en Isère dans le cadre d'une Convention départementale avec les services de l'État, le Département, la Région et la CAF.

Elle met ainsi en lien les dispositifs nationaux, académiques et départementaux de l'Éducation nationale avec ceux des autres partenaires afin d'assurer une couverture la plus équitable possible sur le département. Son action se situe spécifiquement au niveau de l'accompagnement de projets en milieu scolaire et de la mise en œuvre de formations pour les enseignants.

Elle s'attache à accompagner fortement le développement de l'éducation artistique et culturelle sur les territoires ruraux prioritaires, ainsi qu'en direction des publics de l'Education prioritaire.

DES TERRITOIRES CONVENTIONNÉS EN EAC
POUR MOBILISER NOS RESSOURCES COMMUNES SUR LE DÉPARTEMENT



QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

10 DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES DE LA DSDEN

ARCHITECTURE avec « Art'chitecture 38 »

ARTS PLASTIQUES avec « Arts plastiques 38 »

DANSE avec « Danse en Isère » et « Bal en liance »

CINEMA avec « Ecole et Cinéma » et « Petit cinéma de classe »

CHORALE avec « Chorale 38 »

MUSIQUE avec Musique 38

THEATRE avec « THEA »

PHOTOGRAPHIE avec « Correspondances photographiques »

POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS EN EAC DANS LES ÉCOLES

32 % des élèves concernés dans le 1er degré public

37 formations organisées sur les pratiques artistiques et le pilotage de l'éducation artistique et culturelle

DES FINANCEMENTS DU RECTORAT SUR LES PROJETS DES 1er et 2nd degrés

Ecoles publiques
22 projets

Collèges Publics
68 projets

90 projets cofinancés en EAC sur le département

L'ACCOMPAGNEMENT DE DISPOSITIFS NATIONAUX

CREATION EN COURS

RESIDENCES D'AUTEURS

COLLEGE AU CINEMA

Publics concernés : 6 646 élèves des écoles et collèges publics du département

PERSPECTIVES

Un nouveau conventionnement conduira à la mise en œuvre de projets coordonnées et structurants en EAC en 2026-27 dans les Collines du Dauphiné (Collines Isère Nord Communauté) amenant ainsi à 13 le nombre de territoires conventionnés en Isère.

Les financements du Rectorat sur des projets culturels dans le 1er degré seront concentrés sur des territoires et des publics prioritaires : Bièvre Isère et Lysed, Education prioritaire, Quartiers en politique de la ville.

Le Pass culture restera un levier aux projets des collèges et des lycées sur tout le département en complément avec les financements du Rectorat et des autres partenaires (DRAC, département, région, communautés de communes).

Les Cités Éducatives

Expérimentation entreprise en 2019, les Cités éducatives sont des projets territorialisés associant, aux côtés des communes, le ministère de la Ville (ANCT) et de l'Éducation Nationale (DGESCO) et répondant aux trois objectifs nationaux du programme :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

Initialement centré sur les 3/16 ans, le programme a été progressivement élargi pour s'adresser au public des 0/25 ans. A la rentrée 2026, trois Cités éducatives sont labellisées en Isère pour une période de trois ans (2025/27).

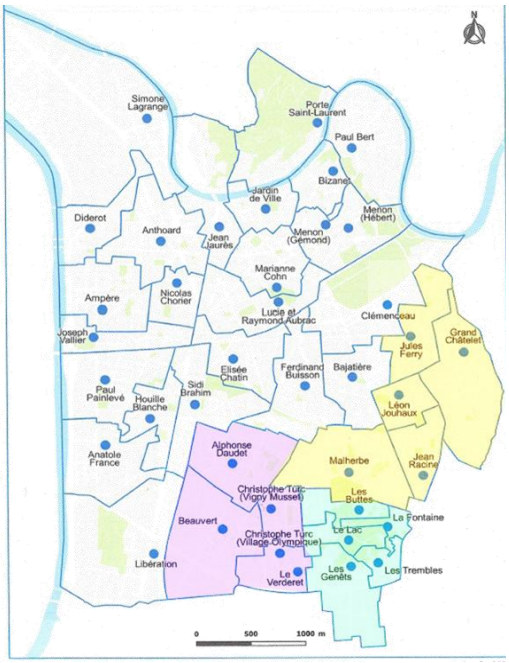
Cité éducative de Grenoble

Périmètre

La cité éducative de Grenoble est appuyée sur les 3 QPV de la commune (Villeneuve-Village Olympique, Abbaye-Jouhaux-Teisseire-Malherbe, Mistral-Lys Rouge-Camine) et rassemble les 3 réseaux d'éducation prioritaire de la commune.

A cheval sur deux circonscriptions du 1er degré (G1 er G2), la cité éducative rassemble 22 écoles du 1er degré, 3 collèges, 1 collège associé et 3 lycées associés.

Cité éducative Grenoble	N étab scol	N élèves
Ecoles 1er degré	22	4564
Collèges	3	1205
Lycées associés	3	972
Total	28	6741



Le périmètre de la cité éducative

3 priorités d'action définies
- La petite enfance
- Les 16/25 ans
- La place des parents

Les 3 axes stratégiques de la cité éducative

axe 1 : Renforcer la maîtrise et l'enrichissement du langage à tous les âges

axe 2 : Soutenir collectivement la persévérance, de l'école à la vie professionnelle

axe 3 : Conforté l'accès aux soins, l'estime de soi et l'ouverture d'esprit

Contrat de ville de référence : Grenoble Alpes Metropole

Dotation annuelle : 500 000 €

Actions remarquables développées :

Dispositif d'accueil du collégien temporairement exclu

Médiation d'interprètes pour permettre à chaque parent d'accompagner au mieux le parcours de son enfant

Club de stimulation langagière

Cité éducative d'Échirolles

Périmètre

La cité éducative d'Échirolles couvre les trois QPV de la commune et rassemble les deux réseaux d'éducation prioritaire de la commune. Elle rassemble 15 écoles du 1er degré (toutes dans la circonscription de Grenoble 3), 2 collèges et 2 lycées.

cité éducative Echirolles	N étab. scol.	N élèves
écoles 1er degré	15	2 502
collèges	2	811
lycées associés *	2	364
total	**19**	**3 677**

*N de lycéens accueillis issus des périmètres des cités éducatives de l'agglomération

Contrat de ville de référence : Grenoble Alpes Metropole

Dotation annuelle : 350 000 €

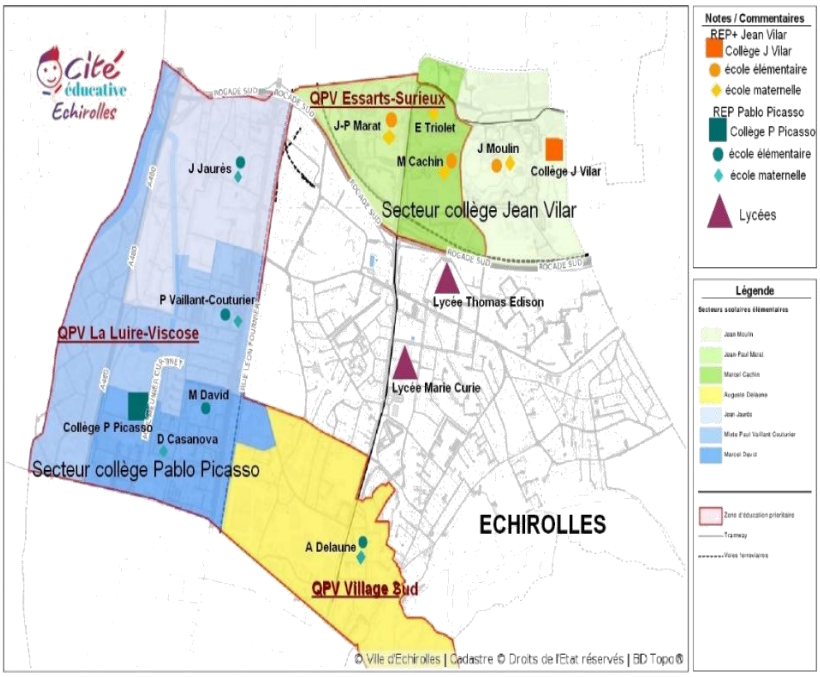
Actions remarquables développées :

- Le lieu d'écoute
- Impro jeunes et familles
- Passerelle harmonie

4 priorités d'action définies

- Des langages pour penser et communiquer
- Une projection positive et concrète vers le monde du travail
- Un cadre éducatif et scolaire pour grandir et s'émanciper
- Une éducation au développement durable, individuel et collectif

(comité stratégique du 13 juillet 2022)



Cité éducative de L'Isle d'Abeau / Villefontaine

Périmètre

La cité éducative de L'Isle d'Abeau / Villefontaine est constituée de deux territoires non contigus (un par commune) qui présentent des caractéristiques très proches, y compris en nombre d'enfants et de jeunes concernés. La cité éducative couvre les 3 QPV des deux communes et inclut le réseau d'éducation prioritaire de Villefontaine. Elle rassemble 18 écoles du 1er degré (toutes dans la circonscription de Bourgoin Jallieu 2), 4 collèges et 2 lycées.

cité éducative L'Isle d'Abeau / Villefontaine	N étab. scol.	N élèves	L'Isle d'Abeau		Villefontaine	
			N	N élèves	N	N élèves
écoles 1er degré	**18**	**3 751**	9	1 721	9	2 030
collèges	**4**	**1 907**	2	972	2	935
lycées associés *	**2**	**993**	1	474	1	519
total	**24**	**6 651**	**12**	**3 167**	**12**	**3 484**
*N de lycéens accueillis issus du périmètre de la cité éducative						

Contrat de ville de référence : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Dotation annuelle : 415 000 €

Actions remarquables développées :

- Consolidation des postes de coordination de réussite éducative
- Développement de nombreux projets d'ouverture sur le monde et l'environnement au sein des différents établissements scolaires de la cité

Les 5 axes stratégiques de la cité éducative

axe 1 : Favoriser une culture commune entre tous les acteurs de la communauté éducative

axe 2 : Assurer la construction de futurs citoyens en tant qu' individus éclairés

axe 3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et du jeune dans un climat apaisé

axe 4 : Favoriser l'ambition, la réussite, insertion professionnelle de l'enfant et du jeune

axe 5 : Renforcer l'exercice de la fonction parentale dans l'accompagnement du parcours des enfants et des jeunes de la Cité

Cités éducatives de l'Isère – liste des établissements membres

Cité éducative de Grenoble

liste des établissements			EP	CLA	politique de la ville *
école	élémentaire	Le Lac	REP+		QPV
école	élémentaire	La Fontaine	REP+		QPV
école	élémentaire	Les Genets	REP+		QPV
école	élémentaire	Les Trembles	REP+		QPV
école	élémentaire	Alphonse Daudet	REP		acc QPV
école	élémentaire	Christophe Turc	REP	CLA	QPV
école	maternelle	Le Lac	REP+		QPV
école	maternelle	La Fontaine	REP+		QPV
école	maternelle	La Rampe	REP+		QPV
école	maternelle	Les Frênes	REP+		QPV
école	maternelle	Marie Reynoard	REP		QPV
école	maternelle	Alphonse Daudet	REP		acc QPV
école	primaire	Les Buttes	REP+		QPV
école	primaire	Beauvert	REP		QPV
école	primaire	Le Verderet	REP		QPV
école	primaire	Le Grand Chatelet	REP		QPV
école	primaire	Jules Ferry	REP		
école	primaire	Léon Jouhaux	REP		QPV
école	primaire	Jean Racine		CLA	acc QPV
école	primaire	Malherbe			acc QPV
collège		Lucie Aubrac	REP+		QPV
collège		Olympique	REP		QPV
collège		Vercors	REP		QPV
lycée polyvalent		Emmanuel Mounier		CLA	acc QPV
lycée professionnel et lycée des métiers		Guynemer		CLA	acc QPV
lycée polyvalent		André Argouges			acc QPV

* QPV: établissement situé en QPV - acc QPV: établissement accueillant des élèves de QPV

Cité éducative d'Échirolles

liste des établissements			EP	CLA	politique de la ville *
école	élémentaire	Jean-Paul Marat	REP+		QPV
école	élémentaire	Marcel Cachin	REP+		QPV
école	élémentaire	Jean Moulin			acc QPV
école	élémentaire	Auguste Delaune	REP		QPV
école	élémentaire	Vaillant-Couturier			acc QPV
école	élémentaire	Jean Jaurès			acc QPV
école	élémentaire	Marcel David	REP		acc QPV
école	maternelle	Jean-Paul Marat	REP+		QPV
école	maternelle	Marcel Cachin	REP+		QPV
école	maternelle	Jean Moulin			acc QPV
école	maternelle	Elsa Triolet	REP+		QPV
école	maternelle	Auguste Delaune	REP		QPV
école	maternelle	Vaillant-Couturier			acc QPV
école	maternelle	Jean Jaurès			acc QPV
école	maternelle	Danielle Casanova	REP		acc QPV
collège		Jean Vilar	REP+		QPV
collège		Pablo Picasso	REP		QPV
lycée général et technologique		Marie Curie			acc QPV
lycée professionnel		Thomas Edison			acc QPV

* QPV: établissement situé en QPV - acc QPV: établissement accueillant des élèves de QPV

Cité éducative de L'Isle d'Abeau / Villefontaine

liste des établissements			commune	EP	CLA	politique de la ville *
école	élémentaire	Coteau de Chasse (GS16)	L'Isle d'Abeau			
école	élémentaire	Les Fauvettes (GS17)	L'Isle d'Abeau			QPV
école	élémentaire	Louis Pergaud (GS19)	L'Isle d'Abeau		CLA	acc QPV
école	maternelle	Coteau de Chasse (GS16)	L'Isle d'Abeau			
école	maternelle	Les Fauvettes (GS17)	L'Isle d'Abeau			QPV
école	maternelle	Louis Pergaud (GS19)	L'Isle d'Abeau		CLA	acc QPV
école	primaire	Les Chardonnerets (GS14)	L'Isle d'Abeau		CLA	QPV
école	primaire	La Peupleraie (GS11)	L'Isle d'Abeau			
école	primaire	Le Petit Prince (GS20)	L'Isle d'Abeau			
école	élémentaire	Galilée (GS1)	Villefontaine	REP		
école	élémentaire	Christophe Colomb (GS18)	Villefontaine			
école	élémentaire	Jules Ferry (GS12)	Villefontaine			
école	maternelle	Galilée (GS1)	Villefontaine	REP		QPV
école	maternelle	Jules Ferry (GS12)	Villefontaine			
école	maternelle	Les Quatre Vents (GS22)	Villefontaine			
école	primaire	Les Armières (GS6)	Villefontaine	REP		
école	primaire	Buisson Rond (GS10)	Villefontaine	REP		QPV
école	primaire	Le Ruisseau (GS13)	Villefontaine	REP		acc QPV
collège		François Truffaut	L'Isle d'Abeau		CLA	QPV
collège		Robert Doisneau	L'Isle d'Abeau		CLA	acc QPV
collège		Louis Aragon	Villefontaine	REP		QPV
collège		René Cassin	Villefontaine			acc QPV
lycée polyvalent		Philibert Delorme	L'Isle d'Abeau			acc QPV
lycée polyvalent lycée des métiers		Leonard de Vinci	Villefontaine			acc QPV

* QPV: établissement situé en QPV - acc QPV: établissement accueillant des élèves de QPV

Les Territoires Éducatifs Ruraux

Menée depuis 2024 sur 3 territoires en Isère, la démarche TER vise à garantir un accès égal de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Cette démarche poursuit cinq grandes priorités,

- Garantir aux jeunes un véritable pouvoir d'agir
- La continuité éducative
- Le numérique
- L'éducation artistique et culturelle
- L'éducation physique et sportive et sport/santé

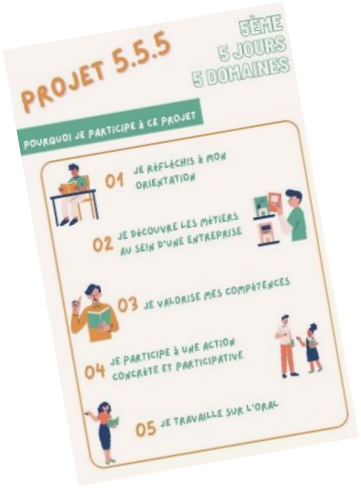
Co-portée par les communautés de communes et la DSDEN, elle s'inscrit dans les dynamiques territoriales et les engagements existants de chaque territoire associant d'autres partenaires : le SDJES, la CAF, le conseil départemental ou encore la MSA.
Les conventions, signées en 2024, courent sur une durée de 3 années scolaire et dotent chaque territoire d'un financement annuel de 30 000 euros.

Le Territoire Educatif Rural des Balcons du Dauphiné.
Réparti sur cinq circonscriptions, le territoire éducatif des Balcons du Dauphiné compte 59 écoles, 6 collèges et 3 lycées, accueillant un total de 11 715 élèves.

Exemple d'actions de l'année mises en place :
- Projet 5ème, 5 jours, 5 domaines : travail autour de l'orientation des élèves de 5ème
- Atelier mini-détective
- Rencontre sportive

Focus projet 5,5,5

Projet créé entre deux collèges, la communauté de communes, le centre social de Morestel, le département de l'Isère, et des entreprises basées sur les Balcons du Dauphiné, le projet 5ème, 5 jours et 5 domaines vise à proposer une action concrète à des élèves de 5ème pour réfléchir sur son orientation à travers la visite d'entreprises, un atelier travaillant sur les forces et les faiblesses de chaque élève puis un temps de





Le Territoire Educatif Rural du Trièves

Le TER du Trièves compte 17 écoles et 2 collèges pour 1 326 élèves.

Exemples d'actions de l'année mises en place :
- Danse traditionnelle
- Mouv' ta ville

Le Territoire Educatif Rural de la Matheysine

Le TER de la Matheysine concerne 24 écoles, 2 collèges et 1 lycée pour un total de 2 574 élèves.

Exemples d'actions de l'année mises en place :
- Fresque de la montagne
- Danse tes maths

Professeur Objectif 6ème

Dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 relevant aujourd'hui de deux structures (écoles et collèges) et afin d'accompagner les élèves dans ce continuum pédagogique, un poste de professeur Objectif 6ème est ainsi créé dans chacun des 3 TER de notre département.
Le professeur Objectif 6ème a pour mission d'améliorer la continuité des apprentissages des élèves, directement auprès d'eux, en permettant une adaptation plus rapide des élèves de 6ème arrivant en collège et en accompagnant les élèves de CM2 dans la transition école/collège.

L'Éducation Prioritaire

L'Éducation prioritaire en chiffres

Dans le premier degré (données prévisionnelles 2026)

- 11 REP (réseau d'éducation prioritaire) soit 70 écoles
- 2 REP+ soit 12 écoles
- 766 classes en tout
- 11 circonscriptions de l'Isère (G1, G2, G3, G4, BJ1, BJ2, FV, PDC, V1, V2, SMH)
- 13 549 élèves prévus dans le 1er degré
- 3 conseillers pédagogiques de circonscription à temps plein en REP+ et REP
- 4 conseillères pédagogiques départementales « fondamentaux » avec des missions spécifiques en éducation prioritaire.

Dans le second degré (données prévisionnelles 2026)

- 11 collèges en REP : 5 560 élèves + 422 élèves en SEGPA
- 2 collèges en REP+ : 904 élèves + 63 élèves en SEGPA
- 6 949 élèves dans le 2nd degré

1. Les dispositifs spécifiques

Classes dédoublées et allégées (années 2025-2026)

Classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Effectif moyen d'élèves par classe
CP et CE1 dédoublés	3437	264	13.01
GS allégées	1592	120	13.26

Scolarisation des moins de 3 ans : TPS (rentrée 2026) : **16 dispositifs TPS implantés dans les réseaux d'éducation prioritaire (au minimum un dispositif dans chaque réseau).**

2. La formation

PE-ATSEM en TPS de REP et REP+

- 2 journées de formation sur le lien entre l'école maternelle et les structures d'accueil petite enfance, prises en charge par les conseillers pédagogiques du groupe départemental maternelle
- 2 visites-conseils pour les nouveaux dispositifs

PE en CM1-CM2 en REP

- 1 journée de formation sur le temps de classe, avec remplacement des enseignants : « Ecrire dans toutes les disciplines » (journée 1 en 2025-2026, journée 2 en 2026-2027).
- Présence des conseillers pédagogiques de circonscription pour partager une culture commune et accompagner les équipes « sur le terrain ».

Pour tous les enseignants du REP+

Dans le cadre des formations statutaires :

- 5 journées de formation sur des contenus disciplinaires et pédagogiques prises en charge par les conseillers pédagogiques départementaux des disciplines concernées.
- 1 journée de formation « EVAR » prise en charge par les conseillers pédagogiques de circonscription.

Pour tous les enseignants nouvellement nommés sur une classe dédoublée en REP

1 journée de formation sur le temps de classe, avec remplacement des enseignants, sur les attendus et les outils départementaux en français et en mathématiques, prise en charge par les conseillers pédagogiques départementaux.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement

Objectif

Les CLA sont créés pour répondre aux besoins spécifiques des territoires et publics les plus fragiles hors Éducation Prioritaire.
Les CLA s'inscrivent dans la dynamique de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux. Ils promeuvent l'égalité des chances et valorisent une nouvelle approche au plus près des territoires afin de construire des « réponses » graduées et contextuées.

Cibles

Ce sont les écoles, collèges, lycées identifiés à l'appui d'indicateurs tels que les caractéristiques de l'établissement (typologie de l'établissement, typologie de la commune, indice d'éloignement, indice d'hétérogénéité, offre de formation) et les caractéristiques des élèves (indice de positionnement social, CSP, taux de boursiers, résidence en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville).

Méthode

L'idée est de valoriser une démarche pro active c'est-à-dire :
• S'appuyer sur un diagnostic réalisé localement pour identifier une ou plusieurs problématiques spécifiques
• Mettre en place un accompagnement académique d'ordre pédagogique, éducatif, social, en lien avec le climat scolaire, la mixité, des problématiques de ressources humaines ou de la formation (EAFC)
• Établir des contrats « sur mesure » : leviers, actions, dispositifs ou projets que les équipes souhaitent renforcer ou mettre en place pour répondre à leurs enjeux spécifiques.
• Contractualiser sur 3 ans

Les CLA en Isère

Établissements bénéficiant d'un CLA
- École primaire Jean Racine – Grenoble
- École maternelle Pergaud – Isle d'Abeau
- École primaire Chardonnerets - Isle d'Abeau
- École primaire Thévenon – La Tour du Pin
- Collège Jules Vallès – Fontaine
- Collège Robert Doisneau – Isle d'Abeau
- Collège François Truffaut – Isle d'Abeau
- Collège Georges Brassens – Pont Evêque
- Collège Édouard Vaillant – St Martin d'Hères
- Lycée Pablo Néruda – St Martin d'Hères
- Lycée Emmanuel Mounier – Grenoble

Le stage de seconde



Depuis 2024 (circulaire du 28/03/24), tous les élèves du niveau 2nde GT doivent effectuer une séquence d'observation de deux semaines durant le dernier mois de l'année scolaire. Celle-ci peut se dérouler en entreprise, en association, en administration de l'Etat, en collectivité territoriale ou en établissement public (y compris en établissement scolaire).

Les services de la Direction Académique, pour les écoles du premier degré, s'inscrivent pleinement dans cette volonté d'accueillir le maximum de stagiaires élèves de seconde au sein de leurs structures.

Objectifs :

a) Dans le cadre du Parcours Avenir de l'élève découvrir le monde économique et professionnel afin d'affiner ses choix d'orientation.

b) Favoriser la découverte de tous les métiers afin de réduire les inégalités sociales et territoriales et faire évoluer les représentations stéréotypées des élèves.

c) Développer les compétences des élèves en leur offrant l'opportunité de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative.

Déroulé :

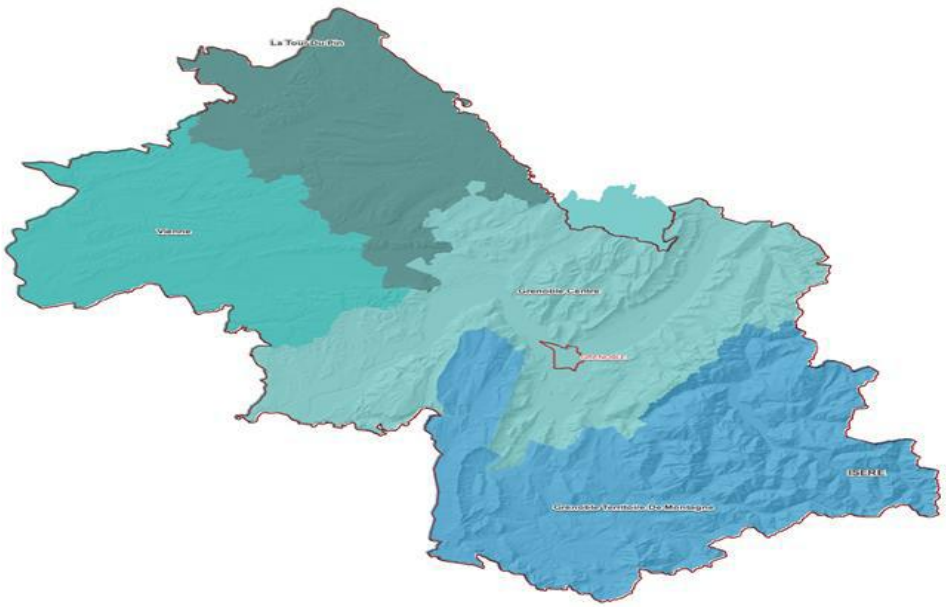
En 2024, la période de stage s'étendait du 17 au 28 juin.
En 2025, elle s'est déroulée du 16 au 27 juin.
A partir de l'année scolaire 2024-2025, tous les stages proposés par l'Education Nationale sont accessibles depuis la plateforme nationale 1eleve1stage.
Le jeune lycéen peut effectuer son stage soit pendant deux semaines dans la même entreprise soit durant deux fois une semaine dans deux structures différentes.

Tous les élèves ont bénéficié d'un stage ou d'une prise en charge adaptée au sein de leur lycée.

CDPE – CLPE – CLEE

Dans le cadre de la loi pour le plein emploi (n° 2023-1196 du 18 décembre 2023), le comité départemental pour l'Emploi (CDPE) et les Comités locaux pour l'Emploi (CLPE) sont institués.

- **Le CDPE** définit et suit les politiques d'insertion pour des parcours adaptés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Il est présidé par Mme la Préfète et le président du Département de l'Isère.

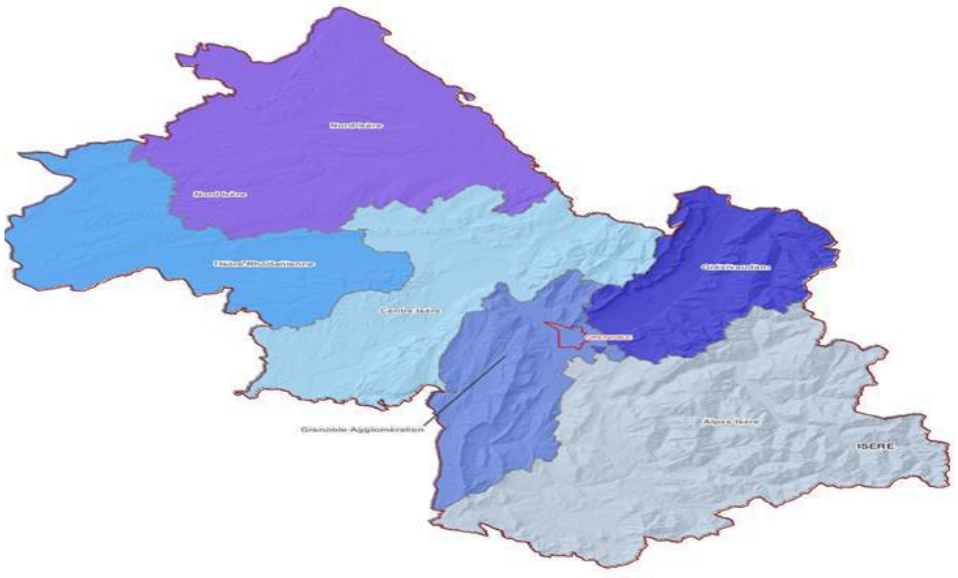


- **Les CLPE** sont en charge de la définition des stratégies locales et de la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci. Ils ont également pour mission de mobiliser les partenaires locaux, de coordonner les actions sur chaque bassin d'emploi et d'assurer le suivi des résultats.

En Isère, il y a quatre CLPE : Vienne, La Tour du Pin, Grenoble Centre et Grenoble Territoire de Montagne.

- **Les CLEE en Isère**

Cette année, les CLEE ont été redimensionnés afin de coïncider avec les périmètres des nouveaux RTE (réseaux territoriaux éducatifs). Ils sont au nombre de six : Grenoble, Isère Rhodanienne, Grésivaudan, Nord Isère, Centre Isère et Alpes Isère.



- **Articulation CLEE-CLPE**

Les CLPE et les CLEE interviennent sur des territoires proches et mobilisent des partenaires communs. L'articulation des deux réseaux permet un meilleur partage des diagnostics des territoires (métiers en tension, besoins des entreprises) ainsi que des outils et des ressources développés par les différents partenaires. De plus, la coordination des diverses actions en faveur de la découverte des métiers (visites d'entreprises, stages, forums, etc.) se trouve facilitée. Enfin, Les sollicitations des entreprises sur un même territoire se font en concertation des deux réseaux.

Les dispositifs Devoirs Faits

Le dispositif « devoirs faits » a pris, à la rentrée 2023-2024, une dimension nouvelle dans l'accompagnement de chaque élève au service de l'acquisition des savoirs fondamentaux. Il a été rendu obligatoire pour les élèves de 6ème et il en a été rappelé les objectifs prioritaires :

- contribuer à une meilleure fluidité des apprentissages au cœur du cycle 3
- contribuer à la consolidation de méthodes et outils pour apprendre auprès de chaque élève.

Le dispositif, pour le département de l'Isère, concerne :

- 97 collèges publics
- 21 collèges privés sous contrat
- 13 lycées publics
- 9 lycées privés

À l'échelle départementale, une référente devoirs faits (DF) et membre du groupe de travail académique Devoirs Faits, est en lien avec les chefs d'établissement concernés par le déploiement du dispositif.
Cette année, elle est notamment intervenue sur 3 axes forts :

- Une semaine de visio-conférences sur la pause méridienne à destination des coordonnateurs du dispositif dans les établissements afin, entre autres, de présenter la ressource académique (le livret « 12 pas ») et d'échanger sur les pratiques (automne)
- Le rappel et suivi de l'enquête nationale Phénix (printemps)
- Des entretiens d'auto-positionnements du dispositif, au regard de sa mise en œuvre dans les Territoires d'Educatifs Ruraux, à partir d'un outil déclinant 6 items en 4 étapes (présenté également lors des visio-conférences).

Ce suivi départemental a permis de clarifier des questionnements de certaines équipes d'EPLE, de proposer des ressources nationales et/ou académiques disponibles pour faciliter l'accompagnement des équipes en demande, de dresser un bilan plus qualitatif du dispositif au sein des structures concernées et d'identifier des besoins particuliers venant des équipes de terrain tels que :

- Poursuivre le déploiement des FIT TPE.
- Continuer à former les coordonnateurs du dispositif (Webinaires annuels, formation en réseau…) notamment sur la mise en œuvre d'une charte du travail personnel au sein de l'établissement.
- Communiquer sur des chartes du Travail Personnel de l'élève déployées en établissement et proposer un module de pilotage aux chefs d'établissement sur cette thématique.
- Proposer et communiquer des outils de suivi du travail personnel des élèves entre la classe, le dispositif et la famille.
- Former les chefs d'établissement / les coordonnateurs aux tests d'engagement cognitif et aux médiations langagières
- Développer les temps d'échanges de pratiques à l'échelle des réseaux pédagogiques.
- Identifier une page académique sur le site spécifique aux ressources de TPS et Devoirs Faits.
- Communiquer et identifier clairement une page du site académique support de l'ensemble des ressources produites.

Le groupe de travail académique poursuit son action avec, en prévision, des temps d'échange sur le pilotage de ce dispositif : le ciblage des élèves, les liaisons écoles-collège et collège-lycée, ainsi que des temps d'information et de mutualisation entre coordonnateurs à l'échelle des réseaux. Par ailleurs, une réflexion est menée sur l'utilisation du dispositif « Devoirs faits » pour l'amélioration de la réussite au DNB, notamment pour les Collèges en Progrès.

Les dispositifs relais

Les dispositifs relais constituent un des moyens de lutte contre la marginalisation sociale et scolaire des jeunes soumis à obligation scolaire. Leur objectif est de remobiliser les collégiens de la 5ème à la 3ème dans les apprentissages pour leur permettre de réintégrer un parcours de formation de manière durable. En Isère, il existe trois types de dispositifs relais, implantés dans les établissements scolaires.

1/ Les classes relais

Les classes relais sont principalement des dispositifs de remédiation. Elles bénéficient, par convention avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), d'une mise à disposition à temps non complet d'éducateurs. Leur durée d'accueil est de 8 semaines renouvelable, pour 12 élèves maximum par session.

Il existe 2 classes relais en Isère : Collège Aragon à Villefontaine (implantation Lycée Delorme Isle d'Abeau) – Lycée Pablo Neruda à Saint Martin d'Hères.

2/ Les ateliers relais

Les ateliers relais sont principalement des dispositifs de remédiation. Ils accueillent les élèves pour une période de 6 à 8 semaines renouvelables, pour 12 élèves maximum par session. Il existe un atelier relais en Isère : Collège la Garenne de Voiron.

3/ Les dispositifs de suivi sur site

Les élèves sont pris en charge dans leur établissement d'origine soit de façon individuelle, soit en collectif, une fois par semaine pour une durée de 1h à 3h en fonction des dispositifs. La prise en charge est de 6 semaines renouvelable.
Les 5 dispositifs de suivi sur site isérois sont localisés :

- au collège Olympique à Grenoble
- au collège Vercors à Grenoble
- au collège l'Isle à Vienne
- au collège Belledonne à Villard-Bonnot
- au collège Louis Aragon à Villefontaine.

L'admission en dispositif relais relève de la compétence de l'IA-DASEN, après avis de la commission départementale d'admission et suivi. Cette commission instruit les demandes, au vu du parcours élaboré pour chaque élève par l'établissement d'origine, et émet un avis sur les demandes de renouvellement.

	Ensemble des dispositifs Année 2024/2025
	Nombre d'élèves admis
Commission 1	101
Commission 2	104
Commission 3	98
Commission 4	54
TOTAL nb d'élèves admis	357

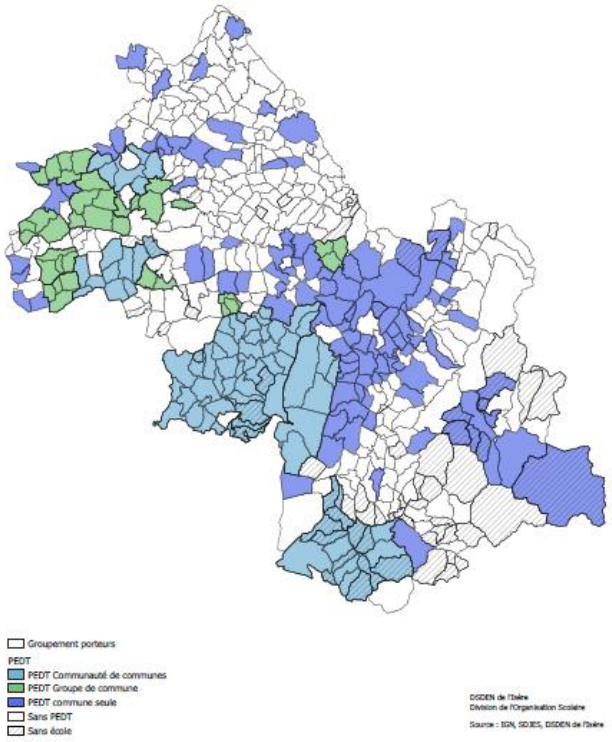
Pour mémoire : 341 élèves pris en charge en 2023/2024 et 414 élèves pris en charge en 24/25

Les rythmes scolaires, projets éducatifs de territoires (PEdT) et plans mercredi

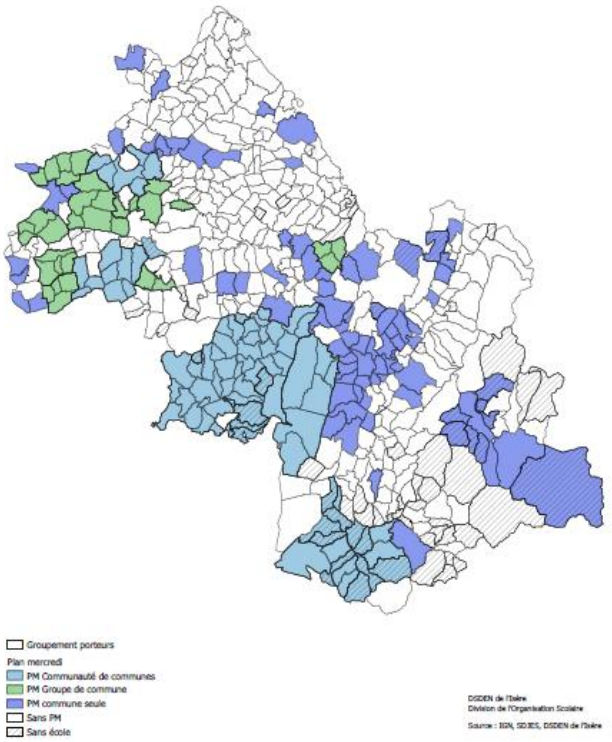
Les services de la DSDEN de l'Isère se sont fortement mobilisés autour d'un Groupe d'Appui départemental (GAD) associant la CAF, des représentants de communes et d'associations d'éducation populaire pour aider les communes et les communautés de communes à concevoir et à améliorer leur nouvelle organisation des temps éducatifs d'activités périscolaires.

L'Isère est le premier département rhônalpin par le nombre de ses conventions PEdT signées. Outre l'appui technique et pédagogique de ses services, les services de la DSDEN travaillent à améliorer la qualité des projets éducatifs notamment lors de leur renouvellement (43 en 2026, 23 en 2027). Des journées d'échanges et des séquences de formation financées par l'Etat au titre de la continuité éducative sont également proposées régulièrement aux collectivités.

PEDT en Isère



Plan mercredi en Isère

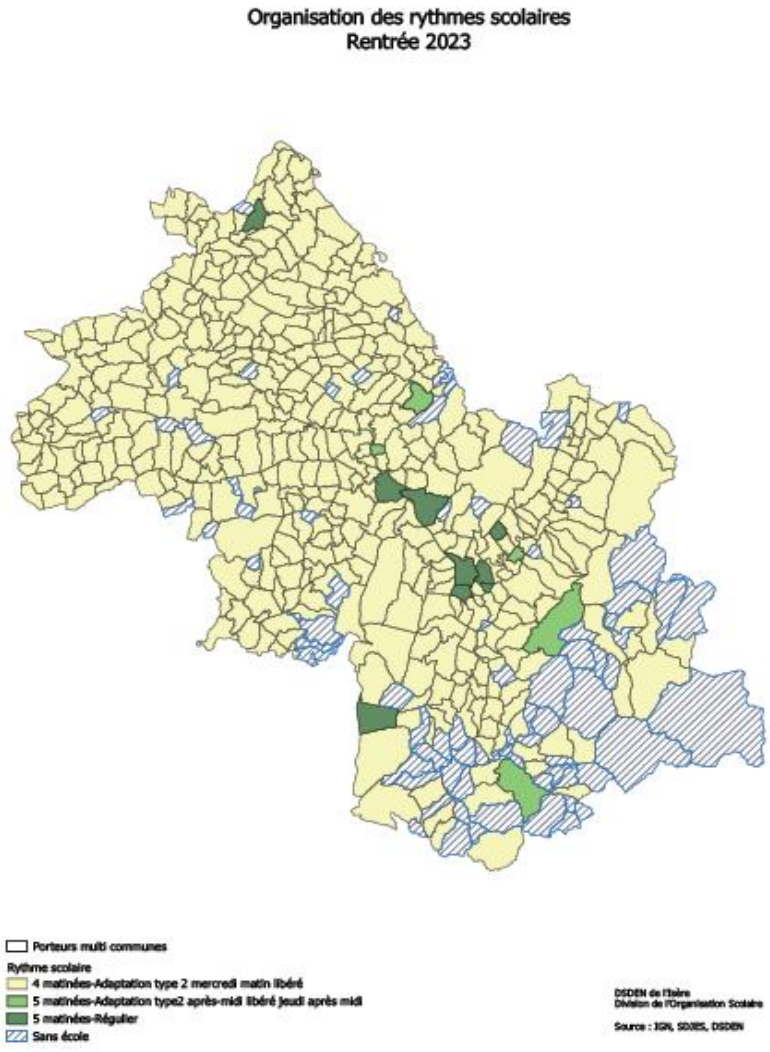


Les chiffres clés

Organisation du Temps Scolaire (OTS) : Seules 14 communes en Isère maintiennent 5 matinées de classe (soit 18 % des effectifs scolaires 1er degré du département avec Grenoble, Echirolles, Pont de Claix…). 82% des communes avec écoles sont à 4 matinées de classe par semaine.

Le département compte 114 PEdT, couvrant 6 communautés de communes (5 en PEdT/Pm I et 1 en PEdT/PM), 11 regroupements communaux en PEdT/PM, 1 regroupement communale en PEDT, soit : 213 communes intégrant 71 associations.

On compte par ailleurs 93 PEdT labellisés Plan mercredi dont 76 communaux, 6 intercommunaux et 11 regroupements de communes.



Sport et EPS

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère

usep

L'USEP 38, la fédération du sport scolaire en Isère

Définition et missions

L'Union Sportive de L'Enseignement du Premier degré est la fédération du sport scolaire de la maternelle au CM2. L'USEP est le secteur sportif scolaire de la ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire qui agit pour la laïcité, la citoyenneté, les valeurs de la république et la vie associative.

La mission de l'USEP 38 est de contribuer à cette éducation pour tous par la pratique sportive et tous ses apprentissages transversaux dans les domaines de l'EPS, du sport scolaire et des Activités Physiques Quotidiennes.

Agréée par le ministère, habilitée et conventionnée par le ministère de l'éducation nationale, l'USEP permet l'organisation des rencontres sportives. *La convention cadre signée en 2024* entre la DSDEN de l'Isère, l'USEP 38 et la ligue de l'enseignement de l'Isère rappelle la mission de service public confiée à l'USEP par la DSDEN.
L'USEP est à l'initiative ou associée à tout projet de rencontre sportive au sein de l'école publique.

Objectifs de l'USEP 38 et enjeux de la pratique sportive pour les enfants.

La vocation de l'USEP est de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre d'enfants afin de répondre aux enjeux de santé, de réussite éducative et de cohésion sociale.

Outre la construction d'une véritable culture sportive, trois objectifs majeurs sont matérialisés dans notre *Projet Sportif Associatif Départemental 2025/2029* :

- Eduquer à une pratique sportive harmonieuse et inclusive pour lutter contre les risques liés à la sédentarité et le développement de l'obésité. En 40 ans, les collégiens ont perdu 40% de leur capacité physique. Là où l'USEP est présente, l'EPS est enseignée de manière significative. Les outils USEP sont de bons leviers pour construire une co-éducation en matière de santé.
- Eduquer à la fraternité, au savoir vivre ensemble pour lutter contre les fractures de notre société. Les Rencontres Sportives Associatives sont des moments de socialisation, une éducation morale et civique en actes. Pour rappel, la mixité, au même titre que l'inclusion sont des règles, le principe étant que les pratiques soient adaptées aux aptitudes, connaissances et cultures de chacun.
- Eduquer au développement durable et à la transition écologique, c'est penser le monde dans lequel on vit et dans lequel on voudrait vivre. Là également, l'action de l'USEP vient enrichir les enseignements de l'école notamment lors de la rencontre développement durable le jour de l'AG des enfants.

Quelques chiffres pour l'année 2025/2026

380	172	585 adultes 3018 maternelles 5890 élémentaires	20	15
rencontres	associations		formations	partenaires

ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère

USEP Isère 38

L'USEP en Isère, le sport scolaire pour bien grandir ensemble

L'année scolaire 2026/2027 vient lancer le projet de mandature en route vers 2030. En Isère, nous avons un calendrier départemental riche et nous comptons également sur les dynamiques locales pour développer le sport scolaire et renforcer l'identité de l'USEP sur notre département. Parmi les 35 propositions de rencontres sportives départementales, notre comité directeur met l'accent le développement des classes de découverte sportive en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère. Cette année, l'accent sera mis sur un séjour autour du SRAV :



Camp Savoir Rouler à Vélo (SRAV) à Autrans – Cycle 3

Le SRAV, priorité nationale en termes de politique publique, est un sujet fort pour notre comité USEP Isère. 6 classes du cycle 3 vivent une semaine autour du l'Enseignement de l'Isère. Après avoir travaillé en amont du séjour les blocs 1 et 2 du dispositif, la semaine à Autrans permettra de revoir ces apprentissages pour ensuite vivre une sortie sur route ainsi validant le dernier bloc.

Une rentrée 2026/2027 et des projets pour tous !

L'USEP 38 a pour objectif de proposer des projets pour tous les niveaux, depuis quelques années nous nous attachons à ouvrir nos propositions à l'ensemble des cycles du premier degré. Voici un exemple pour chaque cycle :

Cycle 1



Mars à avril 2027

Draisienne Solidaire

Prémices du Savoir Rouler à Vélo
Travail autour de la solidarité
Formation autour d'outils spécifiques

Cycle 2



Mars à juin 2027

Prom'nons nous dans les VILLES

Randonnées dans les villes
Découvertes patrimoniales
Formation autour d'outils spécifiques

Cycle 3



Janvier à juin 2027

Vélo Citoyen 2027

Le P'tit Tour USEP en Isère
Savoir Rouler à Vélo
Travail autour de la citoyenneté

Flashez-moi pour retrouver l'ensemble de notre projet via le bulletin de rentrée

Secrétariat : 07 66 60 05 02
sd038@unss.org
9 rue Léon Pinel
38600 Fontaine

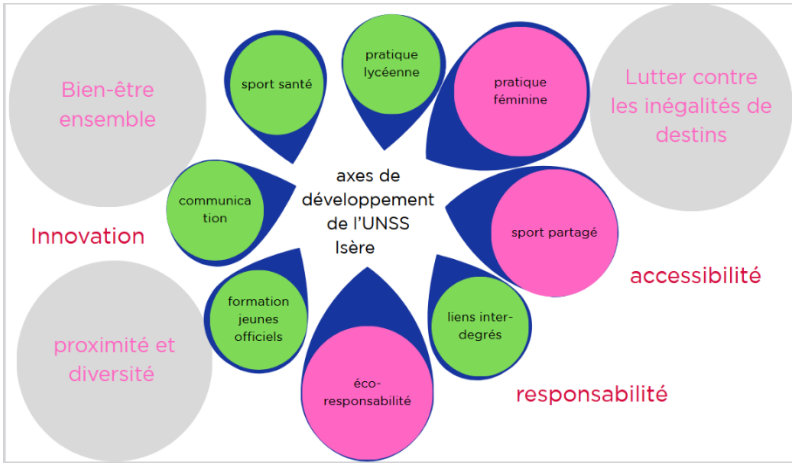
Directrice : Alice Grenet
06 07 52 94 97

Directrice Adjointe : Anaïs Pauvert
06 85 21 00 49

20 422 licenciés
146 AS
400 rencontres environ
680 professeurs EPS + 595 accompagnateurs

Licenciés/Scolarisés : 22.5% (25% clg – 19,3% lyc)
Parmi les licenciés : 40.5% ♀ - 37% lycéens - 19% Jeunes Officiels

L'UNSS Isère s'adresse à tous les élèves du département, collégiens et lycéens. Elle a pour objectifs d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.
Partageons plus que du sport
« Pour les élèves, par les élèves ».



Dans son projet du sport scolaire du 2nd degré, l'UNSS place la rencontre au cœur avec des actions à vocation éducative et une volonté de faisabilité, autour de 3 défis : accessibilité, responsabilité, innovation. 3 visions clefs de l'AS et de l'UNSS : un espace de rencontres, un parcours de pratiques sportives et d'engagement associatif, un outil d'excellence éducative, sportive et sociale pour toutes et tous.

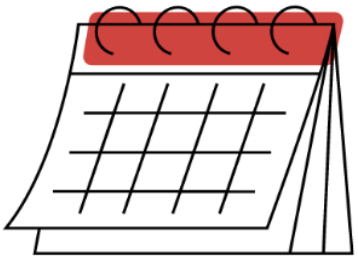
Le service départemental de l'Isère est à l'écoute des acteurs du sport scolaire et notamment des chefs d'établissement, présidents d'AS.

Informations utiles pour les Président(e)s d'association sportives : dans le lien ci-après https://opuss.unss.org/article/92325

- « Mémento des chefs d'établissements présidents d'AS »
- Pour toute question concernant votre AS : vous avez accès au site unss.org OPUSS identifiant : votre mail professionnel et un mot de passe (tuto dans le lien ci-dessus)
- Et autres documents utile (circulaire affiliation, fiche type carte d'identité de l'AS)

Pour toute question : contacter les services UNSS de votre département ou de votre académie.

Nous remercions l'ensemble des acteurs du sport scolaire qui font vivre l'UNSS sur notre territoire. Pour permettre la réussite des rencontres, en toute sécurité, la mobilisation d'un grand nombre de professeurs d'EPS est nécessaire notamment sur les grands évènements.



Quelques dates pour 2026 – 2027

Réunion de rentrée : 2 septembre au collège de Chirens (après-midi)
Journée nationale du sport scolaire (JNSS) : 16 septembre
*Jeux d'Automne des lycéens : 14 octobre à Seyssinet
*Cross départemental : 25 novembre parc P. Mistral Grenoble
*Jeux d'hiver des collégiens : 10 mars à Prapoutel les 7 Laux
*Jeux d'été des collégiens : 16 juin à Seyssins ? (à confirmer)
Championnat de France de natation collèges : 24 au 26 mai (sur 2 jours)

⚠ *Rencontres se déroulant sur la journée

L'UNSS Isère organise plusieurs grands évènements promotionnels afin de faire découvrir différentes pratiques aux élèves. Dans ces évènements des stands éducatifs sont proposés.

Quelques liens vidéo de l'année 2025-2026 de l'UNSS Isère
Jeux d'Automne des lycées : https://youtu.be/6mlcZvtCCmc
Cross : https://youtu.be/-KyYkD48-EA?si=DXwrahtEqdfenCoo vidéo entièrement réalisée par des jeunes reporters UNSS
Jeux d'hiver des collégiens : https://youtu.be/1Em4lBDrdX0







27 activités départementales

Ski/Snow, Raids multisports, Danse, Sports collectifs de ballon, Escalade, Sports de raquette, Gymnastique, Athlétisme, Natation et bien d'autres encore…

250 rencontres de district, 120 départementales et 30 académiques

Différentes formations pour nos jeunes officiels :

Jeunes secouristes, reporters, organisateurs, coachs, arbitres, juges, éco-responsables…

L'engagement des élèves

En Isère, les dispositifs des cadets de la sécurité, des classes de défense et les actions conduites avec la Marine nationale s'inscrivent dans une politique éducative cohérente visant à renforcer l'engagement des élèves et leur formation citoyenne. Ils constituent des leviers structurants en termes d'impact éducatif pour nos élèves.

Le dispositif des cadets de la sécurité civile en est une illustration particulièrement significative. Pour l'année scolaire 2025-2026, il mobilise 250 élèves dans 11 collèges du département. Cet effectif, en croissance constante d'une attractivité réelle du dispositif. Au-delà du volume, l'engagement des élèves se distingue par sa qualité : participation volontaire, assiduité, implication dans des actions concrètes de prévention et de sensibilisation. Ces parcours favorisent le développement de compétences essentielles — sens des responsabilités, esprit d'équipe, rigueur — tout en offrant aux élèves une valorisation par l'obtention d'un diplôme en fin d'année.

Les classes de défense complètent cette dynamique. Elles reposent sur des partenariats étroits avec les unités militaires et permettent aux élèves d'appréhender les enjeux contemporains de défense et de souveraineté. Les projets pédagogiques associés (rencontres, visites, travaux interdisciplinaires) renforcent l'engagement des élèves et donnent du sens aux apprentissages, notamment dans les enseignements d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques.

Les actions conduites avec la Marine nationale connaissent, quant à elles, une montée en puissance notable. Au cours de l'année scolaire 2025-2026, huit conférences sur les « enjeux maritimes » ont été organisées dans cinq établissements, au bénéfice de plus de 320 élèves. Cette progression traduit une mobilisation des équipes pédagogiques et une appétence forte des élèves pour ces thématiques. Un cycle spécifique de conférences à destination des classes de défense a par ailleurs été structuré, abordant des sujets variés tels que les capacités navales, les équilibres géopolitiques ou les innovations technologiques.

Le développement de projets innovants, comme la création d'une classe « enjeux maritimes » en collège, illustre la capacité d'initiative des équipes et l'ancrage territorial de ces dispositifs. De même, les événements à portée nationale, à l'image des célébrations des 400 ans de la Marine nationale à Grenoble, constituent des temps forts mobilisateurs pour les élèves, favorisant leur engagement et leur appropriation des valeurs républicaines.

L'ensemble de ces dispositifs présente une double valeur ajoutée. D'une part, ils contribuent à la formation de citoyens éclairés, responsables et engagés. D'autre part, ils répondent à un objectif plus général de cohésion nationale.

Ainsi, en Isère, l'engagement des élèves dans les dispositifs de sécurité, de défense et de sensibilisation aux enjeux maritimes constitue un marqueur fort d'une politique éducative ambitieuse, au service de la réussite et de la formation citoyenne de tous.

Soutien vie associative SDJES/ DSDEN38

L'agrément Jeunesse Éducation Populaire (JEP)

Plus ancien agrément attribué par l'État, il a été mis en place en 1944. Il vise à reconnaitre les démarches et activités en faveur de la jeunesse, et celles se réclamant d'une démarche d'éducation populaire. Cet agrément est attribué à 18 000 associations au niveau national, 242 en Isère.
L'agrément permet de bénéficier de certaines aides financières du ministère chargé de la jeunesse.
Depuis la loi du 24 août 2021, l'agrément JEP, auparavant délivré pour une durée illimitée, est désormais attribué pour une durée de 5 ans. En Isère, 117 associations ont déposé une demande de renouvellement de leur agrément.
A ce jour, 69 associations sont de nouveaux agréées, 48 sont en cours d'instruction.

Le soutien à l'emploi : les postes FONJEP

Créé en 1964, le Fonds de Coopération de Jeunesse et d'Education Populaire (FONJEP) est une association qui réunit des financeurs publics et des associations. Il a pour mission principale de soutenir les projets associatifs en facilitant la rétribution de personnels permanents qualifiés dans les associations. Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire.
Les postes FONJEP attribués par le SDJES de l'Isère relèvent du BOP 163 et répartissent de la façon suivante :

- Fonjep JEP : Ces postes viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables (en théorie) deux fois. L'obtention d'un tel poste est conditionnée à la délivrance de l'agrément JEP. En Isère, 54 postes sont ainsi déployés dans des associations agrées JEP.
- Fonjep Jeunes : Ce dispositif issu du plan de relance de 2021 suite à la crise sanitaire répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative. Une aide de 7 164 € est attribuée, par an, sur une durée de 3 ans, pour les associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, quel que soit son niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience. 24 de ces postes ont été déployés en Isère.
- Fonjep Guid'asso : 9 postes pour les acteurs labellisés et 2 pour la co-animation. (Cf. Guid'asso)

Le soutien aux projets jeunesse : le BOP 163

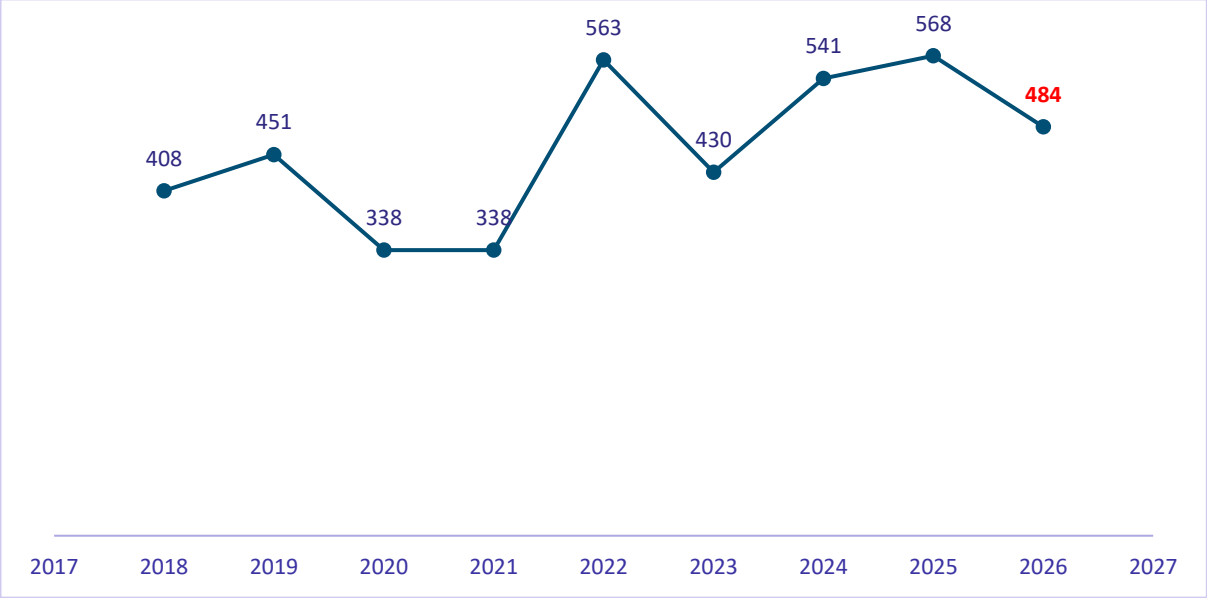
Le programme budgétaire « jeunesse et vie associative » (BOP 163) prévoit le financement des actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Chaque SDJES bénéficie d'une enveloppe pré déterminée.
En 2025, le SDJES a soutenu via ces crédits 34 associations pour une enveloppe financière de 137 000€. Pour l'année 2026, le volume financier reste identique, les instructions sont en cours à ce stade.

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

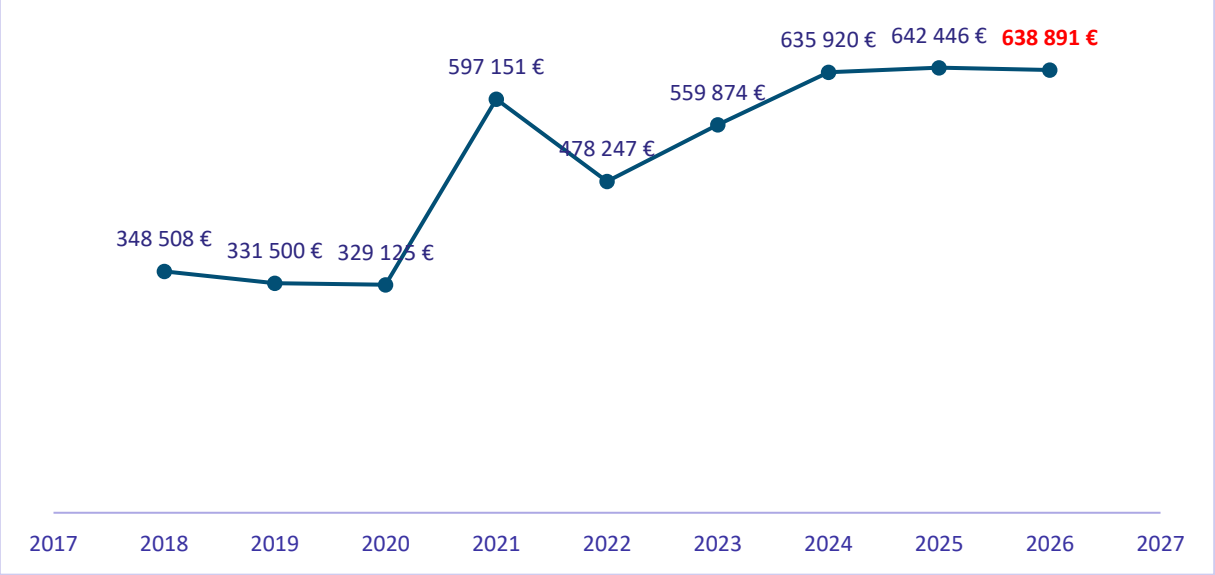
Le FDVA se compose de deux enveloppes non fongibles :

- Le FDVA-1, dont l'objet est de soutenir la formation des bénévoles associatifs. Lors de la dernière campagne (2026), le SDJES a instruit 97 dossiers pour une enveloppe financière de 105 450 €.
- Le FDVA-2 soutient le financement global de l'activité de l'association ou bien la mise en œuvre de nouveaux projets. En 2026, le SDJES a instruit 484 dossiers pour une dotation financière de 638 891 €.

Evolution volumétrie des demandes du FDVA-2 depuis 2018 :



Evolution financière du FDVA-2 depuis 2018 :



L'accompagnement des associations : le réseau Guid'Asso

Le ministère chargé de la vie associative souhaite déployer à l'échelle nationale une politique publique de l'accompagnement des associations appelée « Guid'Asso ». Les associations jouent un rôle essentiel à la cohésion sociale et au dynamisme des territoires mais rencontrent plusieurs difficultés qui nécessitent qu'elles soient accompagnées dans leurs parcours. S'il existe un écosystème riche pour accompagner les associations dans leur développement, composé de nombreux acteurs et dispositifs, les acteurs de l'accompagnement comme les associations bénéficiaires identifient des marges de progrès pour en renforcer l'articulation, la lisibilité et la visibilité de l'offre d'accompagnement.

L'objectif final de Guid'Asso est que chaque association, quels que soient sa taille et son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, puisse trouver au plus près un lieu pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Pour ce faire, Guid'Asso prévoit de labelliser différents niveaux d'acteurs :

- Des acteurs de l'orientation
- Des acteurs de l'information
- Des acteurs de l'accompagnement généraliste
- Des acteurs de l'accompagnement spécialisé

A ce jour, 15 structures sont labélisées et le réseau se compose comme suit :

- 8 structures sur le niveau information
- 6 structures sur le niveau accompagnement généraliste (rayonnement sur plusieurs intercommunalités)
- 1 structure sur le niveau accompagnement spécialiste

Sont couvertes par une structure Guid'Asso les intercommunalités suivantes :

Arrondissements	Orientation	Information	Généraliste	Spécialiste	En projets
Grenoble		Grenoble Alpes Métropoles (3) CC de Matyehsine (1)	Grenoble Alpes Métropoles (3) CC du Massif du Vercors (1)	CA du Pays Voironnais (1)	CC le Grésivaudan CC du Trièves
Vienne		CC de Bièvre Isère (1)	CC de Bièvre Isère (1)		CA Vienne Condrieu CC Entre Bièvre et Rhône
La Tour du Pin		CA Porte de l'Isère (CAPI) (1) CC de Bièvre Est (2)	CC les Vals du Dauphiné (1)		CC les Balcons du Dauphiné

Savoir nager en sécurité

Le ministère des sports a lancé en avril 2019, un plan de lutte contre les noyades. Ce plan vise à mieux prévenir les risques de noyades en proposant des dispositifs d'acquisition du savoir nager en sécurité adaptés à tous les âges.

- Le dispositif « aisance aquatique » concerne les enfants entre 4 et 6 ans. Il permet à ces derniers d'appréhender le milieu aquatique comme une expérience positive et vise lui faire prendre conscience dans son corps de ce milieu aquatique, de le libérer de ses propres représentations, d'aller contre la représentation « dans l'eau, on se noie », d'investiguer les différentes dimensions de l'espace aquatique : sur l'eau, sous l'eau (et sortir de la volonté de tout faire pour rester à la surface), et de construire de nouveaux repères.

L'enseignement peut être dispensé sur le temps scolaire : classe bleue ou sur le temps péri ou extra-scolaire : stage bleu. Il devra être massé dans un temps contraint (2 séances par jour pendant une semaine ou 1 séance par jour pendant 15 jours).

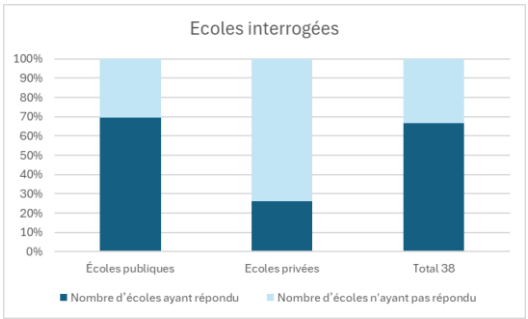
- Le dispositif « j'apprends à nager » concerne les enfants âgés de 6 à 12 ans. Il permet à l'enfant un apprentissage des techniques de nage et est validé par un test unique « Savoir nager en sécurité ».

En Isère, en 2025, ce sont plus de 1 200 enfants (4-6 ans) qui ont bénéficié des classes bleues dans le cadre du dispositif Aisance Aquatique. En effet, les communes de Grenoble et la Côte St André ont mis en place cette nouvelle organisation de cycles massés et ont été subventionné par l'Agence Nationale pour le Sport (ANS).

Pour le dispositif « J'apprends à nager », 4 associations sportives ont proposé des sessions à plus de 330 mineurs (6-12 ans). De plus, ce dispositif a été étendu aux adultes de + de 45 ans ne sachant pas nager et dans ce cadre, la commune de Fontaine a proposé un cycle d'apprentissage des techniques de nage à des personnes ne sachant pas nager sur un créneau de piscine qui leur était réservé.

Quelques chiffres 2024-2025

Nombre d'écoles ayant répondu		Nombre d'écoles interrogées	%
Écoles publiques	611	880	69 %
Écoles privées	17	65	26 %
Total 38	628	945	66 %



Parmi les réponses données, 41 930 élèves ont bénéficié d'un cycle natation (soit 54,1 % de l'effectif total des écoles ayant répondu).

12% des écoles publiques ayant répondu signalent qu'ils n'ont pas eu accès à un bassin. (Ces écoles représentent 6 831 élèves de tout niveau.).

Les raisons évoquées :

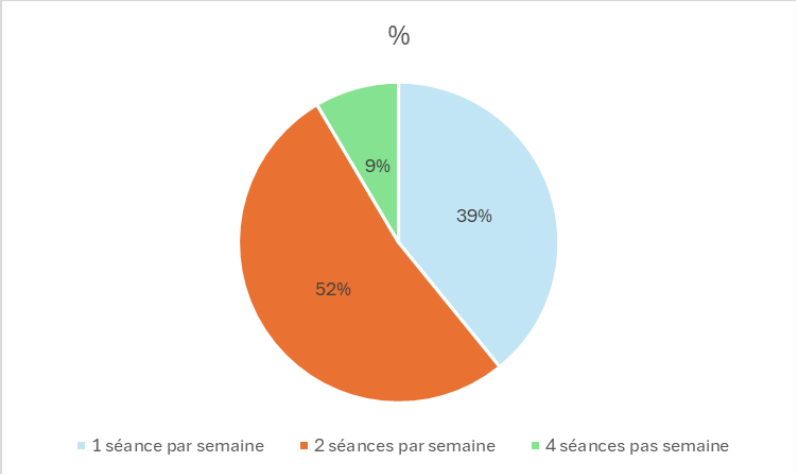
- Niveau de classe non prioritaire 43%
- Pas de créneaux disponibles 28%
- Piscine fermée temporairement 13%
- Trop couteux 12%
- Pas de piscine à proximité 4%

Effectif constat - écoles répondant	Effectifs concernés par les cours de natation	Effectifs d'élèves ayant eu l'Aisance Aquatique palier 3	Effectif d'élèves ayant eu le Pass Nautique	Effectifs d'élèves ayant eu l'ASNS	Total CM2 concernés	Total CM2 concernés sans ASNS	Total certifications	% certifications/élèves concernés
77505	41930	6096	6174	6187	9854	3925	18457	44 %

- 3 925 élèves de CM2 sur 9 854, soit environ 40%, n'ont pas eu la certification ASNS à l'issue du cycle natation.
- Les nombres de certifications aisance aquatique, pass nautique, ASNS sont quasi identiques.

➔ Il faut généraliser la validation de l'ASNS à l'issue du cycle 3. (Mettre en place les parcours et évaluer les élèves)

➔ Une clarification des termes « aisance aquatique », pass-nautique et ASNS est à envisager.



Les cycles d'apprentissages massés (4 séances par semaine) ou semi-massés (2 séances par semaine) se mettent progressivement en place à l'échelle du département ce qui correspond aux prérogatives de la circulaire 28-02-22 (progression de +7% par rapport à l'année dernière).

Savoir rouler à vélo (SRAV)

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des **apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo** pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018. Depuis décembre 2025, les subventions allouées dans le cadre du dispositif Génération Vélo sont terminées.

En 10 heures, le « Savoir Rouler » à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Les 3 étapes du « Savoir rouler à vélo » :

- 1ère étape : Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : **pédaler, tourner, freiner.**

- 2e étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.

- 3e étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

Qui peut organiser le Savoir Rouler à Vélo ?

- Les associations sportives : Fédération Française de Cyclisme, Fédération Française du Cyclotourisme, Fédération Française de Triathlon, Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique, etc…et leurs associations affiliées.
- Les associations sportives scolaires
- Les associations de prévention
- Les autres associations
- Les écoles, centres de loisirs, mairies, les professionnels du cycle, les coordinations sécurité routière en préfecture, etc.

En 2025, **3 165 enfants isérois ont reçu leur attestation** SRAV ayant validé les 3 blocs du dispositif dont 3 053 dans le cadre scolaire. 131 sessions réparties sur 66 communes du département ont permis de former ces enfants. Ceci place le département au troisième rang régional derrière la Loire et la Haute-Savoie.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) – Dispositif « Colos apprenantes »

Un ACM désigne un mode d'accueil à caractère éducatif, entrant dans l'une des catégories fixées par décret en conseil d'Etat :

- recevant des mineurs ;
- hors du domicile parental ;
- à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs ;
- dès leur inscription dans un établissement scolaire.

L'organisateur est :

- une personne morale, un groupement de fait ou une personne physique lorsque celle-ci perçoit une rétribution ;
- il peut être français ou étranger ;
- l'accueil a lieu en France ou à l'étranger.

La protection des mineurs accueillis dans ce type de structure est confiée au représentant de l'Etat dans le département, à savoir le Préfet, qui en confie la gestion au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.
Il existe des ACM :

- avec hébergement : accueil de scoutisme, séjour de vacances, séjour court, séjour spécifique *(séjour sportif, séjour artistique et culturel, séjour de cohésion, séjour linguistique, les rencontres européennes de jeunes, les chantiers de bénévoles et les rencontres de jeunes dans le cadre de l'OFAJ)*, séjour de vacances dans une famille ;
- sans hébergement dits « accueils de loisirs » : accueil de loisirs extrascolaire, accueil de loisirs périscolaire et accueil de jeunes.

<u>Données quantitatives des accueils collectifs de mineurs en Isère :</u>
Département de montagne touristique, l'Isère accueille sur son territoire un très grand nombre d'ACM. Il est l'un des plus gros départements d'accueil de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2024/2025 sur le département de l'Isère :
- Accueils avec hébergement se déroulant dans le département : 1 076
- Accueils sans hébergement se déroulant dans le département : 412
- Accueils périscolaires : 566
- Accueils de scoutisme se déroulant dans le département : 277
Total : 2 331

- 919 diplômes BAFA délivrés et 1 197 sessions de formation en 2025 (formations générales, d'approfondissement et de qualification)

<u>Le dispositif « Colos apprenantes » :</u>
Le dispositif Colos apprenantes, qui s'inscrit dans le programme Vacances apprenantes porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, a déjà permis à plus de 300 000 mineurs de partir en séjours apprenants. Créé en 2020, il est reconduit en 2025 pour la sixième année consécutive.

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif : social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons ; éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ; et culturel par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.
Sont éligibles à l'aide les mineurs en situation de handicap ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.
Les séjours doivent proposer des activités, des sorties et des échanges autour d'une ou plusieurs dominantes telles que le développement durable et la transition écologique, les activités physiques et sportives, la science, l'innovation, le numérique, la découverte ou l'approfondissement de langues étrangères ou régionales ou encore les arts de la scène et audiovisuels.

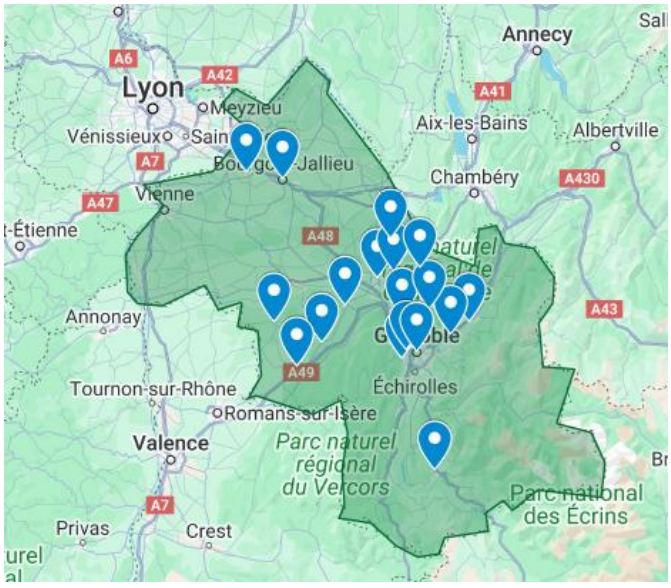
Données quantitatives sur l'année 2025 :

- Montant consommé par le département de l'Isère : 432 534 €
- 908 enfants isérois bénéficiaires de l'aide de l'Etat
- 179 séjours labélisés par le SDJES 38
- 28 structures qui ont émargé au dispositif dont 24 associations
- Montant de l'enveloppe budgétaire en région Auvergne-Rhône-Alpes : 2 490 000 €

Le dispositif n'a pas été reconduit en 2026.

Le plan de formation des accueils collectifs de mineurs :
Tout au long de l'année, le SDJES de l'Isère propose des formations gratuites à destination des équipes de direction et d'animation des ACM de son territoire. Les thématiques sont variées telles que par exemple, l'accompagnement des mineurs en situation de handicap, l'accompagnement des stagiaires pratiques BAFA, l'animation en pleine nature ou l'organisation de bivouac.

Ces formations se déroulent sur tout le territoire isérois :



Le service civique

#LeChoixDeSengager

Si améliorer la société est un défi permanent, s'engager permet d'agir sur le monde tout en apprenant sur soi. Entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans en cas de handicap, le Service Civique offre la garantie d'une expérience unique pour aider les autres et gagner en confiance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

Huit principes fondamentaux guident le service civique : intérêt général, citoyenneté, mixité, accessibilité, complémentarité, initiative, accompagnement bienveillant, respect du statut

Le service civique au Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) :

- un engagement volontaire, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général,
- les missions s'effectuent **dans des structures agréées à l'échelon national, régional ou départemental,**
- les missions proposées :
 - Développement international et action humanitaire
 - Mémoire et citoyenneté
 - Environnement
 - Sport
 - Culture et Loisirs
 - Education pour tous
 - Santé
 - Solidarité citoyenne
 - Intervention d'urgence en cas de crise

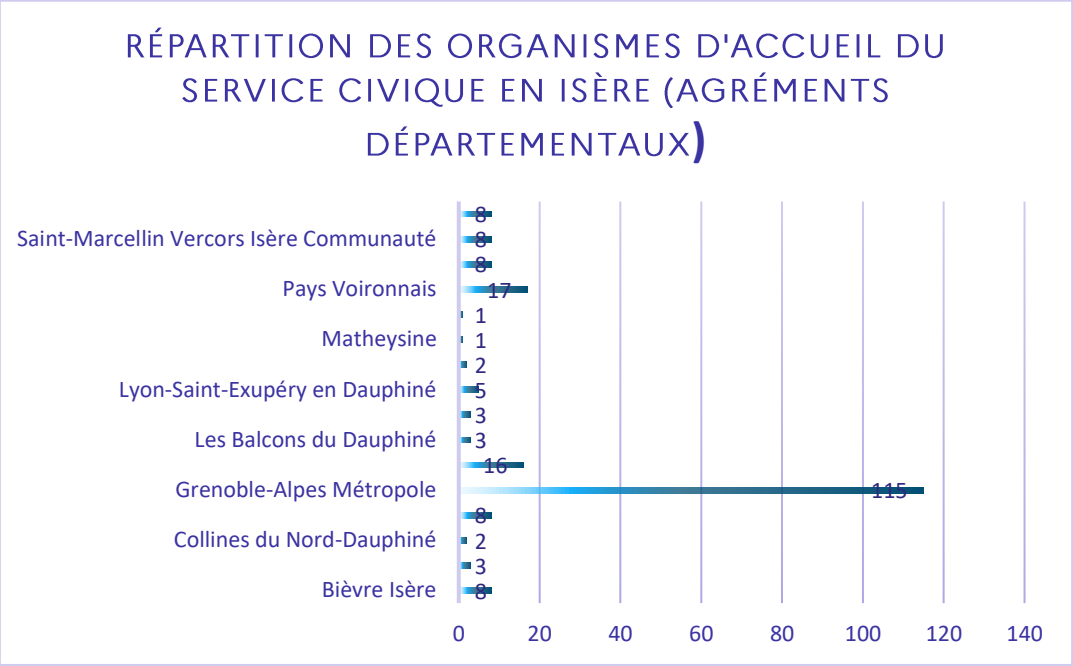
En 2024, 978 contrats ont été signés avec des volontaires, dont 303 effectués dans des structures agréées à l'échelon départemental.
Concertant les profils des volontaires : 61% d'entre eux étaient des femmes, 40% d'entre eux étaient inactifs à l'entrée en service civique, 34% étaient étudiants et 23% étaient demandeurs d'emploi. Seuls 3% d'entre eux étaient salariés.

Le service civique dans l'Education nationale :

- un engagement volontaire, de 6 à 10 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général,
- les missions s'effectuent **en écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation ou rectorats.**
- les missions proposées :
 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs ;
 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets d'éducation à la citoyenneté ;
 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets en faveur de la transition écologique et du développement durable ;
 - Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ;
 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires ;
 - Contribuer à l'accompagnement à la scolarité des élèves des collèges et lycées et à l'animation de la vie collégienne ou lycéenne ;

- Participer aux actions d'éducation au développement durable ou aux projets artistiques, culturels ou sportifs dans les collèges et les lycées.

En 2024, 161 jeunes ont contribué à renforcer la cohésion nationale en réalisant une mission de Service Civique en Isère au sein des établissements scolaires. 152 d'entre eux, se sont engagés dans un établissement du premier degré et 9 d'entre eux se sont engagés dans un établissement du second degré.



Bièvre Isère	8	4%
Cœur de Chartreuse	3	1%
Collines du Nord-Dauphiné	2	1%
Entre Bièvre et Rhône	8	4%
Grenoble-Alpes Métropole	115	54%
Le Grésivaudan	16	8%
Les Balcons du Dauphiné	3	1%
Les Vals du Dauphiné	3	1%
Lyon-Saint-Exupéry en Dauphiné	5	2%
Massif du Vercors	2	1%
Matheysine	1	0,5%
Oisans	1	0,5%
Pays Voironnais	17	8%
Porte de l'Isère	8	4%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	8	4%
Vienne Condrieu Agglomération	8	4%

Accompagner les élèves et les personnels

Groupe de Suivi des Directrices et Directeurs (GSDD) 2025-2026

Depuis 2020, un groupe de suivi départemental des directrices et directeurs du département, constitué d'acteurs pluri-catégoriels de l'éducation nationale, se réunit pour travailler ensemble. Il existait également un groupe départemental de la formation des directrices et directeurs d'écoles piloté par Danièle Azeau Bodocco IEN 1er degré à la DSDEN 38.
Depuis septembre 2025, ces 2 groupes ont fusionné pour n'en former plus qu'un : le groupe départemental des directrices et directeurs du département de l'Isère.
Ce groupe a pour mission d'accompagner les directrices et directeurs et d'organiser leur formation initiale et continue, sous l'autorité de l'IA-DASEN. Il est constitué d'IEN, de la référente direction d'école, de PEMF et de directeurs- trices d'écoles exerçant dans des milieux très différents de l'ensemble du département.

Les objectifs de ce collectif de travail sont de :

- Simplifier et alléger la tâche administrative des directrices et directeurs d'école
- Faciliter l'information pour l'exercice de leurs missions auprès des équipes pédagogiques et des différents partenaires
- Identifier et diffuser les ressources départementales
- Valoriser l'implication essentielle des adjoints dans le travail en équipe, pour un bon fonctionnement des écoles

Le GSDD a travaillé sur la mission de pilotage pédagogique du directeur d'école

- Analyse des évaluations nationales avec des indicateurs précis ;
- Création d'un document sur les pratiques pédagogiques efficientes ;
- Feuille de route pour faciliter l'accueil d'un PES dans son équipe ;
- Formalisation d'une feuille de route sur le suivi du parcours des élèves en dispositif de pré-orientation EGPA ;
- Participation à la réalisation des supports des formation continue des directeurs.

Les documents sont mis à disposition des directrices et directeurs du département sur le site direction 38.

Charte départementale école-famille

Lors de la conférence de presse de la rentrée scolaire 2025-2026, l'École, notre avenir, Élisabeth Borne, alors ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté les grandes priorités pour l'année scolaire 2025-2026.

Parmi ces grandes priorités figurait l'axe : « des parents pleinement associés à l'école ».
L'éducation est une œuvre collective, une responsabilité partagée entre la famille, l'école et l'ensemble des acteurs éducatifs. La coopération des parents est indispensable pour assurer le bien-être, l'autonomie et la réussite de leurs enfants.
Dans ce cadre, E.Borne a demandé à ce qu'une charte école-parents soit rédigée afin de préciser les droits, devoirs et engagements réciproques de chacun, dans une logique de confiance et de coéducation.
Le département de l'Isère a souhaité associer les différents partenaires et interlocuteurs autour de cette charte.
Elle a tout d'abord été travaillée avec le groupe départemental des directrices et directeurs du département (groupe dans lequel figurent : des IEN, des directeurs avec des profils divers et variés, la référente direction d'école et une ERUN, enseignante référente aux usages du numérique).
Les inspectrices et inspecteurs du département ont également travaillé sur le document en collège d'IEN puis il a été présenté aux fédérations de parents d'élèves qui ont apporté leurs précisions et leurs remarques.
Ce document a vocation à être diffusé dans toutes les écoles du département et à servir de base à une réflexion collective autour de la relation école / familles dans un objectif de co-éducation réussie et de bien-être pour tous.

Promotion de la santé en faveur des élèves

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectifs de veiller à leur bien-être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité. Elle se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection.

La réussite de cette mission repose sur un travail en collaboration avec les parents. Elle associe directeurs d'école, chefs d'établissement, enseignants, conseillers principaux d'éducation, personnels infirmiers, psychologues, médecins, assistants de service social et secrétaires médico-scolaires.

Docteur Fabienne MARTIN
Médecin conseillère technique, responsable départementale

Missions :

- Mise en œuvre du projet de santé départemental et des plans de santé publique à l'école primaire, au collège, au lycée
- Animation et coordination des équipes de médecins de secteurs et de la gestion des Centres Médico scolaires
- Gestion des urgences sanitaires en collaboration avec la délégation territoriale Isère de Isère de l'ARS
- Coordination médicale du dispositif d'aide pédagogique à domicile (APADHE), des dossiers IEF pour raison médicales et des dispositifs des élèves à haut potentiel
- Coordination des commissions pour les demandes d'aménagements d'épreuves aux examens pour les élèves en situation de handicap
- Coordination avec le service social des élèves de la cellule ressource départementale et de la protection des enfants en danger
- Recueil de données épidémiologiques
- Coordination des cellules de crise en cas d'évènements graves impactant la communauté scolaire.

Brigitte HUCTIN
Infirmière conseillère technique, responsable départementale

Missions :

- Élaboration et mise en œuvre des projets départementaux de santé en liaison avec le médecin conseiller technique
- Recrutement et accompagnement professionnel des personnels infirmiers non titulaires
- Participation à la formation initiale et continue des personnels infirmiers
- Animation et coordination des équipes d'IDE
- Coordinatrice et ressource pour les situations des élèves en collaboration avec les CT Départementales : médecin, psychologue et assistante sociale
- Aide à la coordination des cellules de crise
- Participation à des groupes de travail départementaux mis en place par le préfet dans le cadre des projets régionaux de santé et au développement des partenariats avec les services de l'État
- Représentante de l'IA-DASEN dans les différentes instances de la santé et des infirmier(e)s de l'Éducation nationale auprès de partenaires de l'institution.

Sophie SPALANZANI
Psychologue conseillère technique en charge de la santé mentale, responsable départementale

Missions :

- Conseil technique de l'IA-DASEN sur le sujet de la santé mentale, en particulier dans l'élaboration et le suivi d'une feuille de route départementale
- Participation au recensement et au suivi de la mise en œuvre des protocoles de santé mentale
- Déploiement départemental des formations sur le sujet de la santé mentale y compris les CPS
- Réalisation d'un diagnostic départemental et l'organisation des moyens pour répondre aux besoins identifiés
- Participation si besoin à l'analyse et à l'évaluation des situations complexes
- Appui sur les questions de la santé mentale aux IEN, directeurs d'école et chefs d'établissements
- Mobilisation des psychologues EDA et EDO sur les questions de santé mentale avec analyse de leurs besoins
- Elaboration de ressources départementales à destination des psychologues premier et second degré en complémentarité des ressources académiques
- Développement et la consolidation des partenariats avec les structures extérieures à l'éducation nationale
- Participation aux initiatives mises en place dans le cadre de gestion de situations de crise, en particulier les cellules d'écoute en coordination avec les autres conseillers techniques départementaux (infirmiers, médecins, service social en faveur des élèves) en lien avec les IEN-IO.

Les centres médico-scolaires

Neuf centres médico-scolaires (CMS), avec un secrétariat, sont répartis sur le département de l'Isère. Chaque établissement scolaire a ainsi un CMS de référence. Ils font le lien entre les familles, la communauté éducative et le personnel de santé de terrain.

Liste des CMS de l'Isère :

- AGGLOMERATION GRENOBLOISE : CMS Sud Agglo, 97 rue de l'Industrie 38170 SEYSSINET PARISET
 Tél. : 06 09 07 34 77 - cms38-sudagglo@ac-grenoble.fr
- BOURGOIN JALLIEU : CMS Ecole Pré bénit, 4 rue des Pâquerettes, 38300 BOURGOIN- JALLIEU
 Tél : 04 74 43 24 01 - cms38-bourg@ac-grenoble.fr
- CROLLES : Centre Médico-Scolaire, 70 rue du Brocey 38920 CROLLES
 Tél : 04 76 08 13 62 - cms38-crolles@ac-grenoble.fr
- LA CÔTE SAINT ANDRE : Centre Médico Scolaire, 40 Rue de la Halle,
 38260 LA CÔTE ST ANDRÉ
 Tél : 04 74 20 43 54 - cms38-lacote@ac-grenoble.fr
- LA TOUR DU PIN : Centre Médico Scolaire, 3 place Thévenon, 38110 LA TOUR DU PIN
 Tél : 04 74 97 22 33 - cms38-latour@ac-grenoble.fr
- PONT DE CHÉRUY : Centre Médico Scolaire, 33, rue de la Liberté, 38230 PONT DE CHÉRUY
 Tél : 04 72 46 30 73 - cms38-pont-de-cheruy@ac-grenoble.fr
- SAINT MARCELLIN : Centre Médico Scolaire, 2 Avenue du collège 38160 ST MARCELLIN
 Tél : 04 76 64 90 39 - cms38-st-marcellin@ac-grenoble.fr
- VIZILLE : CMS Ecole primaire Joliot Curie, Avenue de Vénaria, 38220 VIZILLE
 Tél : 04 76 68 14 61 - cms38-vizille@ac-grenoble.fr
- VOIRON : CMS Espace CEVE, 58 Cours Becquart-Castelbon, 38500 VOIRON
 Tél : 04 76 67 30 12 - cms38-voiron@ac-grenoble.fr

Le service social en faveur des élèves

Le service social en faveur des élèves exerce ses missions au sein des établissements dans le cadre des priorités nationales et académiques, déclinées au niveau départemental, sous l'autorité du Directeur académique. Il concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Françoise PLESSIET
Conseillère technique de service social, responsable départementale, référente départementale harcèlement

Missions :

- Mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale
- Encadrement technique du service social en faveur des élèves
 - Définition du projet départemental
 - Organisation du service
 - Coordination des assistants de service social et conseillères techniques de service social
 - Définition et mise en œuvre des formations

- Pilotage et/ou participation à la gestion des dispositifs
 - Protection de l'enfance
 - Harcèlement scolaire
 - Prévention radicalisation
 - Absentéisme et décrochage
 - Poly-exclus
 - Lutte contre la prostitution
 - Lutte contre les violences scolaires

- Coordination avec le service promotion de la santé de la cellule ressource départementale
- Liaison avec les partenaires de l'institution
- Co-animation, avec la CAF, du comité opérationnel du schéma départemental des services aux familles « articulation et coordination des offres d'accompagnement à la parentalité »

Des conseillères techniques et un chargé de mission soutiennent l'action départementale.

Accompagner les personnels

Le service médical des personnels

Docteur Maurizio CURRENTI
Médecin de prévention des personnels enseignants du 1er degré, des personnels administratifs affectés à la DSDEN de l'Isère et AESH intervenants dans les écoles

Docteur N.
Médecin de prévention des personnels enseignants du 2d degré, des personnels administratifs affectés au Rectorat, en EPLE et AESH intervenants dans le second degré

Missions :

- Suivi médical et conseil pour les CLM, CLD, temps partiels thérapeutiques, occupations thérapeutiques / stage de remise en situation professionnelle
- Avis médical pour :
 - permutations, mutations intra-académiques, ineat/exeat
 - postes adaptés (reconversion professionnelle)
 - aménagements du poste de travail, allégement de service
 - temps partiel pour raisons médicales
 - Consultation pour les accidents de services et maladies professionnelles
- Apport d'une expertise dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'aménagement de locaux…

Le service social des personnels
Loane HANIN
Assistante sociale des personnels enseignants 1er degré, personnels administratifs affectés à la DSDEN, retraités et AESH intervenant dans les écoles

Marie-Hélène POSE
Assistante sociale des personnels enseignants du 2d degré, des personnels administratifs affectés au Rectorat, en EPLE et AESH intervenants dans le second degré

Missions :

- Aide et conseil aux personnels
- Réadaptation enseignants
- Mutations
- Aides financières
- Participation à l'élaboration et à l'évaluation de la politique d'action sociale

Santé et sécurité au travail

Nathalie WASYLIW
Adjointe au conseiller de prévention académique en charge du département de l'Isère
courriel : conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr

Agir pour favoriser la santé mentale et le bien être à l'école

Rappel du cadre général et règlementaire

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves sont placés au cœur des priorités de la politique éducative. Dans le cadre de la Grande cause nationale 2026 et à la suite des Assises de 2025, l'engagement se poursuit pour renforcer la prévention et promouvoir le bien-être.

Le Plan santé mentale est défini dans la circulaire de rentrée 2023/2024 (courrier recteur du 23 juin 2023), les objectifs de ce plan sont :

- Protéger la santé mentale des élèves
- Repérer collectivement les élèves en souffrance
- Orienter vers des professionnels ressources pour une prise en charge adaptée

Instruction nationale, suite aux assises de la santé scolaire de mai 2025 :

- Former deux personnels « repères en santé mentale » dans chaque circonscription et chaque collège et lycée,
- Formation de l'ensemble des personnels santé-psycho-sociaux,
- Formation des inspecteurs du premier degré et des personnels de direction du second degré pour faciliter et systématiser la mise en place des protocoles santé mentale dans tous les établissements scolaires,
- Rédaction d'un protocole santé mentale par circonscription du premier degré et établissement du second degré et par circonscription du premier degré,
- Affichage des numéros d'urgence dans tous les établissements scolaires : 3114, 3018, 119,
- Nomination d'une Psychologue EN, conseillère technique du DASEN, en santé mentale dans chaque département,
- Partenariat avec les maisons des Ados (MDA), convention entre la DGESCO et l'ANMDA (en cours),
- Circulaire interministérielle ARS/EN coupe file (en cours).

Suivi des mesures suites aux assises de la santé scolaire :

- Publication début juillet de **la circulaire interministérielle** relative à l'amélioration de l'orientation et à la prise en charge des élèves présentant des signes de souffrance psychique avec une infographie,
- Une version rénovée des **protocoles santé mentale** devrait paraitre cet été : des clarifications de certains points vont être proposés selon les retours des académies
- Le module **« l'aider »** est en cours de finalisation. Il sera testé dans quelques établissements avant la diffusion nationale et certainement nommé autrement.
- 2 **enquêtes** auprès des établissements (diffusion le 9 juin, clôture le 10 juillet) :

 - Développement des compétences psychosociales et prévention en santé mentale (premier degré)
 - Déploiement des CESCE/CDESCE/CAESCE, développement des compétences psychosociales et prévention en santé mentale (second degré).
- Texte sur les **pôles départementaux santé, psycho, social** (à paraître)
- Convention cadre avec **l'association nationale des Maisons des Adolescents** (à paraître)

Diagnostic de l'académie de Grenoble

Pilotage académique : Colette CHAMBARD, infirmière conseillère technique du Recteur

Actuellement : 41 formatrices en santé mentale

Année scolaire 2025/2026

- 33 groupes de formation de personnels repères en santé mentale,
- FIT santé mentale : 7 sessions ont eu lieu sur l'académie dans les collèges et les lycées,
- Le kit de formation des personnels santé psycho sociaux a été déployé à l'ensemble des personnels,
- 2 magistères nationaux ont été retravaillés en académie :
 - S'acculturer à la santé mentale et au bien-être des élèves (mise à disposition à l'ensemble des personnels de l'académie),
 - Élaborer un protocole santé mentale pour les personnels de direction,
- La page santé mentale de l'EAFC a été mise à jour avec l'ensemble des ressources disponibles pour les personnels du premier et du second degré
 - https://eafc.web.ac-grenoble.fr/sante-mentale-sante-psychique,
- Un webinaire « dépression chez l'enfant et l'adolescent » a été proposé aux psychologues EN.

Perspectives de l'académie de Grenoble - 2026/2027

Formation continue individuelle des personnels sur la santé mentale :

- 23 demandes de Formation d'Initiative Territoriale santé mentale pour le second degré
- 1 groupe de formation de personnels repères en santé mentale par département suite aux mouvements des personnels

Diagnostic du département de l'Isère

Sophie SPALANZANI, psychologue Conseillère Technique Départementale en charge de la santé mentale des élèves

Actuellement : 17 formatrices en santé mentale

- 1 Conseillère Technique psychologue
- 7 infirmières

- 1 médecin
- 8 psychologues EN EDO

Année scolaire 2025/2026

- 13 groupes de formation de personnels repères en santé mentale ont eu lieu (les chiffres précis sont en cours d'extraction à l'EAFC) :
 - 2 groupes pour le premier degré
 - 11 groupes pour le second degré
- FIT santé mentale : 2 sessions ont eu lieu sur le département dans les collèges et les lycées,
- Le kit de formation des personnels santé psycho sociaux a été déployé à l'ensemble des personnels,
- Le recensement des protocoles santé mentale des circonscriptions et établissements est en cours,
- Formation initiale des directeurs d'école sur la santé mentale,
- Une intervention à la demande d'un collège : santé mentale et lutte contre le harcèlement,
- Participation aux COTEC CPC avec ARS et département suite à l'instruction interministérielle.

Perspectives de l'académie de Grenoble - 2026/2027

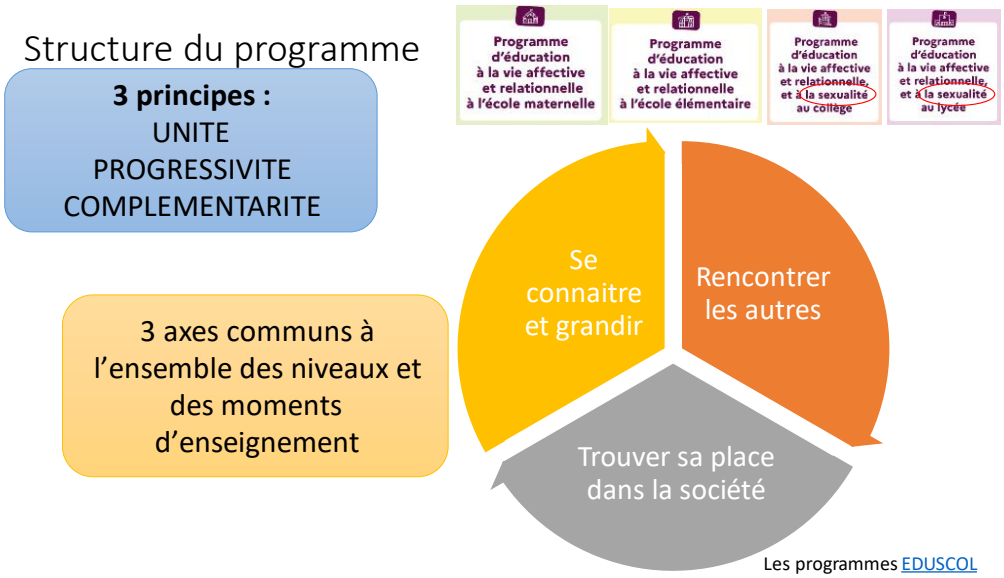
Formation continue individuelle des personnels sur la santé mentale :

- 12 demandes de FIT santé mentale pour le second degré,
- 1 groupe de formation de personnels repères en santé mentale suite aux mouvements des personnels,
- Poursuite du recensement des protocoles santé mentale et accompagnement si besoin,
- Participation au COTER CPS prévu le 12 novembre 2026.

Programmes EVAR/ EVARS

Depuis la rentrée 2025, le déploiement du programme EVAR/EVARS (éducation à la vie affective et relationnelle à l'école primaire et éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité au collège et au lycée) s'inscrit en cohérence des Programmes d'enseignement grâce à un cadre clarifié par les orientations ministérielles. Les équipes éducatives et pédagogiques conçoivent et organisent collégialement la mise en œuvre de cette éducation sous le pilotage et avec le soutien des directeurs d'école ou des chefs d'établissement

Axes du programme :



Les CPS sont intégrées à chaque niveau d'enseignement avec une progressivité adaptée à l'âge et à la maturité des élèves.

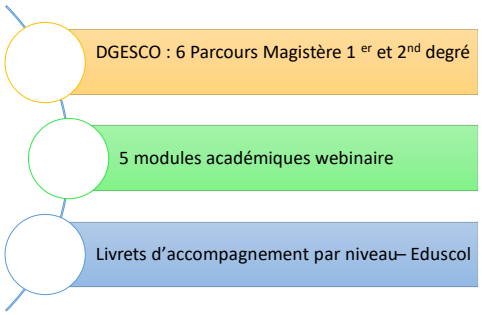
Possibilité de solliciter des personnes ressources au sein des établissements : infirmières scolaires, AS, Psychologues EN, Equipe vie scolaire…, pour préparer et coanimer à raison d'au moins trois séances annuelles spécifiques obligatoires et par groupes d'âge homogène » (loi en vigueur depuis 2001).
Des livrets pédagogiques « clé en main » sont à disposition sur EDUSCOL.

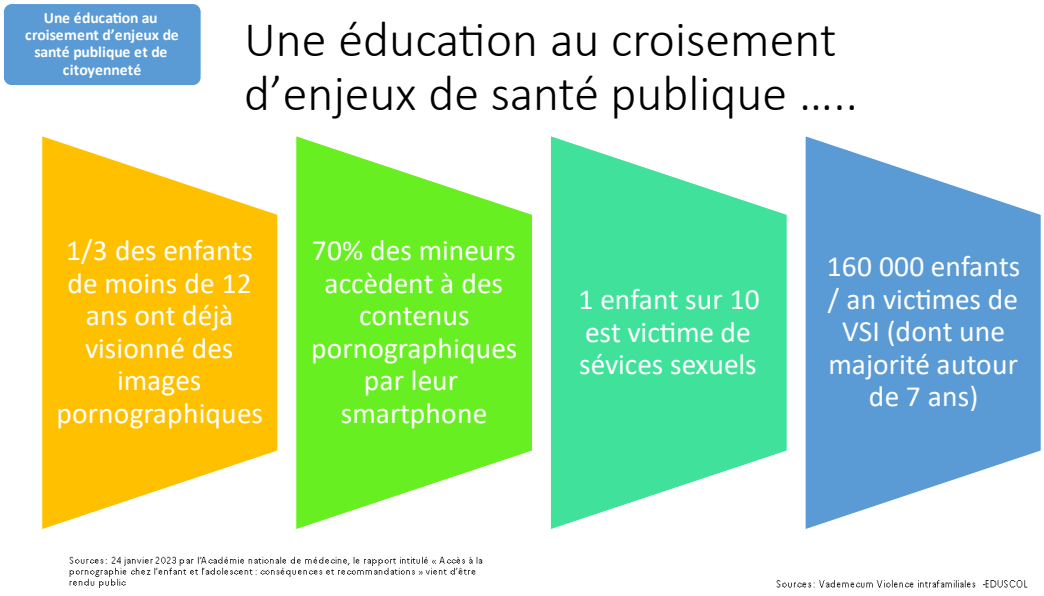
Des associations agréées aux niveaux national ou académique, peuvent être associées aux équipes de l'éducation nationale dans le 2d degré mais doit rester à titre exceptionnel dans le 1er degré, conformément à la foire aux questions publiée sur Eduscol.

Pour compléter les ressources nationales, l'EAFC de l'académie de Grenoble, propose un nouveau parcours de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie 1er et 2nd

degré en accord avec les programmes publiés en février 2025 et les nouveaux besoins qui en ont émergé :

Formations complémentaires- Ressources





Circuit en cas de confidence d'un ENFANT OU FAISCEAUX DE MAL ÊTRE FAIBLES OU FORTS repérés par : Enseignants / AESH / Vie scolaire/Personnel Medico social

- INFORMATION IMMÉDIATE aux Directeurs d'école / Chef d'établissement / IEN/ Personnel médico-social et PsyEN / Réseau d'aide (RASED) ou CTSS pour échanger sur la situation et faire ensuite :
 - une ÉVALUATION COLLÉGIALE PAR L' ÉQUIPE ÉDUCATIVE pour analyser des faits et appréciation du danger
- Faire un RELAIS EXTÉRIEUR MOBILISABLE : Service social / PMI / Services socio-éducatifs
- TRANSMISSION SI BESOIN aux autorités compétentes
 • Information préoccupante avec l'accord de la famille au département (CRIP)
 • Signalement procureur (danger grave et imminent) information à la famille sauf intérêt contraire de l'enfant.

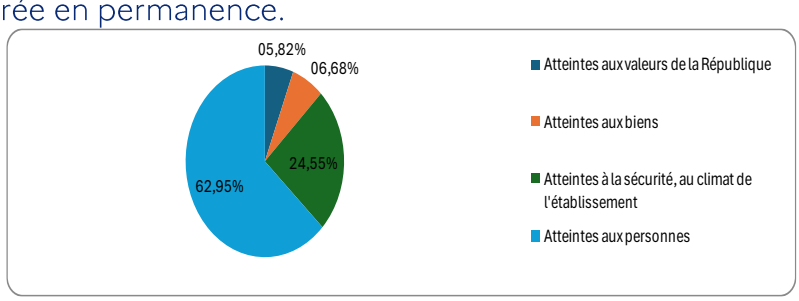
Le plan de lutte contre les violences scolaires

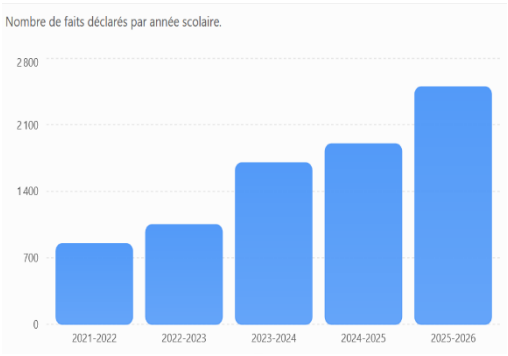
La circulaire n°2019-122 du 3 septembre 2019 organise la prévention et la prise en charge des violences en milieu scolaire.

LA PRISE EN CHARGE ET LE SUIVI DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Prévenir et prendre en charge tout fait de violence contribue à éviter une dégradation du climat scolaire et assure le déploiement actif d'un bouclier autour de l'Ecole. Il garantit la sanctuarisation de l'enceinte scolaire au sein de laquelle la sécurité de chacun – élèves, personnels, et intervenants – doit être assurée en permanence.

Les violences peuvent revêtir diverses formes, liées à l'atteinte physique, verbale, sexuelle ou numérique des personnes, à l'atteinte des valeurs de la République, de la sécurité et du climat des établissements ou encore aux biens.





Dans ce cadre, l'application « Faits-Établissement » permet aux écoles et aux établissements de repérer et de consigner les signaux de dégradation du climat scolaire, et à la DSDEN d'accompagner la prise en charge et le suivi de chaque situation de violence. Son utilisation généralisée garantit à tout moment une image précise du climat scolaire en Isère.

A ce titre, un référent départemental prévention et prise en charge des situations de violence en milieu scolaire traite la réception des faits établissement. Il assure la coordination des actions conjointes menées par les différents pôles ressources du département (service médico-social, cellule harcèlement, division des élèves, équipe LVR), les services académiques, préfectoraux, judiciaires, et les acteurs locaux de la prévention, en lien étroit avec le cabinet de Monsieur le DASEN de l'Isère. Le référent est aussi un interlocuteur privilégié des IEN et des chefs d'établissements concernant les actions de sécurisation de la communauté éducative et des locaux. Enfin, il apporte des éléments de vision globale sur l'évolution départementale du climat scolaire, accompagnant l'élaboration de perspectives en matière de politique de sécurité.

L'équipe mobile de sécurité (EMS), quant à elle, vient en renfort des équipes éducatives pour guider la protection et la sécurisation des personnes et des biens dès lors que des tensions sont identifiées. Elle entre en contact avec l'équipe scolaire pour assurer l'écoute, le conseil et l'information et se déplace dans les établissements lorsque sa présence s'avère nécessaire. Elle intervient non seulement de manière précoce, dès l'apparition de difficultés de terrain, mais également a posteriori, en accompagnant les suites prévisibles des faits (sécurisation des jours suivants, entretiens, conseils de discipline…). Elle assure également, hors contexte de crise, des actions de conseil et de prévention en termes de sécurité auprès des établissements et écoles.

LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT (pHARe)

Le programme national de lutte contre le harcèlement, pHARe, impulsé par la circulaire du 2 février 2024, accompagne les personnels dans le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution, avec un suivi fin et traçable. Le protocole rend lisible le traitement des situations par les équipes éducatives, en suivant toutes les étapes prévues à l'aide d'outils sur lesquels les équipes sont formées. Le programme prévoit également les actions de prévention à mettre en œuvre dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire.

1. Pilotage de pHARe dans l'Isère



- En 2024-2025, le déploiement de la formation pour tous les personnels à l'horizon 2027 s'est poursuivi avec les coordonnateurs harcèlement des établissements du 2nd degré, les référents AESH et les directeurs d'écoles. 100% des établissements ont constitué une équipe ressource et, pour le 2nd degré, nommé un coordonnateur. 67% des collèges et 47% des lycées ont des élèves ambassadeurs. L'ensemble des équipes est mobilisé pour mettre en œuvre les 10h d'apprentissage annuel.
- En 2025-2026, 100% des établissements scolaires de l'Isère ont obtenu la labellisation niveau 1 et ont amorcé les actions pour le niveau 2. Plus de 50% des équipes ressources ont suivi un niveau 2 de formation. Les collèges et lycées ont mise en œuvre la sensibilisation de l'ensemble de leurs personnels. Les établissements se sont engagés dans une démarche de sensibilisation des parents d'élèves.

2. Traitement et suivi des situations en DSDEN

Process de traitement des situations par les référentes départementales

ALERTE	TRAITEMENT	SUIVI
CANAL D'ARRIVÉE • 3018 • Familles (mail, courrier, appel) • Fait établissement • Equipes établissements • Services DSDEN	1. APPEL FAMILLE • Ecoute • Matérialisation des faits • Ressenti victime • Suivi mis en œuvre • Besoins/Attentes	• Rappel(s) famille • Rappel éventuel établissement pour suivi mise en œuvre pHARe *(autant que nécessaire, durée moyenne : 3 à 6 semaines)*
	2. APPEL ETABLISSEMENT/IEN • Matérialité des faits • Mise en œuvre pHARe - *Suivi par référent* - *Mesures éducatives* - *Equipe médico/sociale* - *Sensibilisation témoins, classe* • Mesures disciplinaires	• Point de situation *(dès que possible)* • Saisie plateforme
		• Cloture de la situation - *Accord de la famille* - *Avis de l'établissement* (après une veille minimum de 6 semaines)

Evolution des situations traitées				
	1er degré	Collèges	Lycées	TOTAL
2022-2023	66	**92**	**28**	**186**
2023-2024	86	**162**	**42**	**290**
2024-2025	119	**163**	**33**	**314**
2025-2026	171	**174**	**34**	**379**

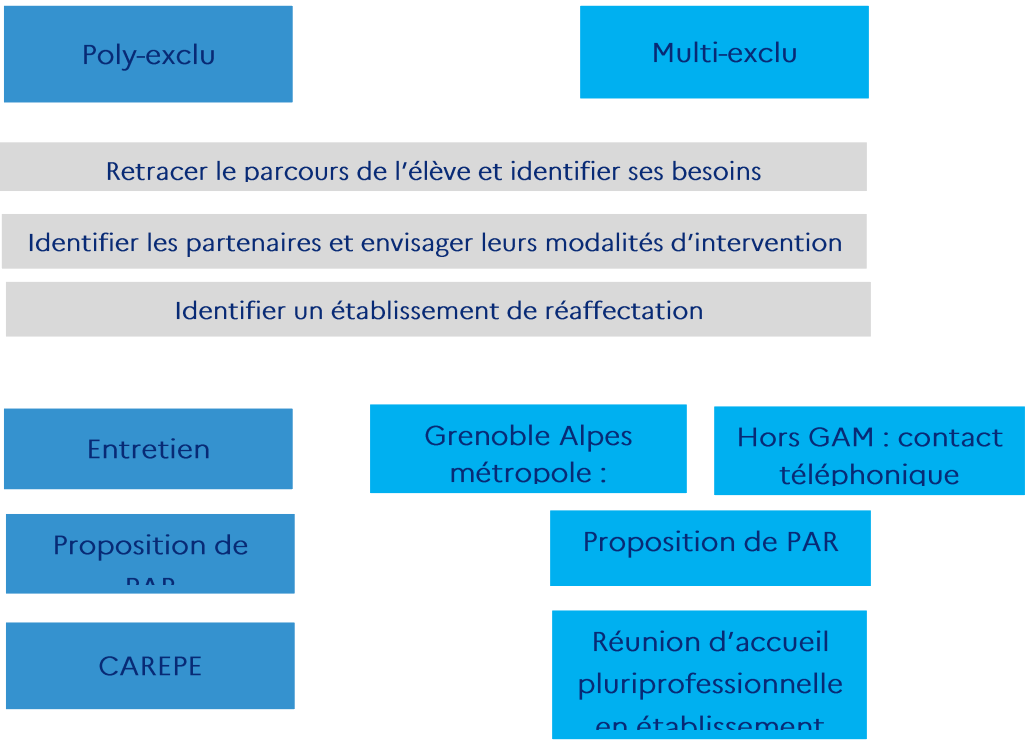
3. Les temps forts dans l'année et la labellisation

Pour l'année scolaire 2025-2026, dans les établissements scolaires :

- Journée NAH, 100% des établissements ont participé
- Prix NAH, 65 productions déposées
 - Organisation d'un jury départemental pour la 1ère fois cette année, récompensant 13 lauréats dans chacune des catégories du prix
 - 4 lauréats au niveau académique (vidéo école, affiche collège, affiche inter-degrés)
 - 1 lauréat au niveau national (affiche prix spécial Prévention du harcèlement sexiste et sexuel)

LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES HAUTEMENT PERTURBATEURS ET POLY-EXCLUS

La DSDEN de l'Isère s'attache à lutter contre les violences scolaires en accompagnant la prise en charge des élèves multi et poly exclus au sein de ses établissements du second degré.



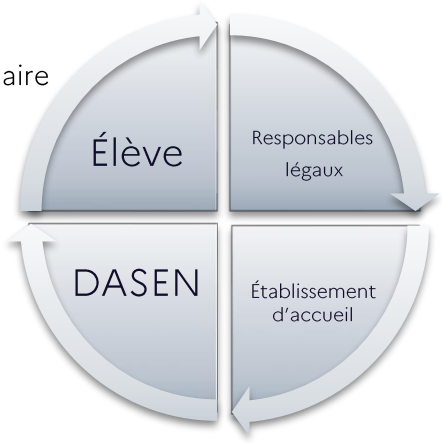
Dès lors qu'un élève fait l'objet de deux exclusions définitives au cours d'une même année scolaire (élève poly-exclu), ou au cours de sa scolarité (élève multi-exclu), un protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents (PAR) rédigé en collaboration avec le service de prévention et de lutte contre les violences scolaires est proposé aux établissements d'accueil. L'élève poly-exclu et ses représentants légaux sont convoqués à la DSDEN pour un entretien avec le directeur académique devant une commission d'accompagnement à la rescolarisation des élèves poly-exclus (CAREPE).

Le PAR est constitué d'un ensemble d'engagements pris par l'élève et ses responsables légaux, ainsi que par l'établissement d'accueil sous forme d'actions pédagogiques, éducatives et médico-sociales visant à assurer une poursuite de scolarité accompagnée et encadrée. Il nous donne l'opportunité de construire un plan de coopération pluri-professionnelle qui considère l'élève dans sa complexité.

Le protocole d'accompagnement et de responsabilisation (PAR)

Obligations liées au statut scolaire

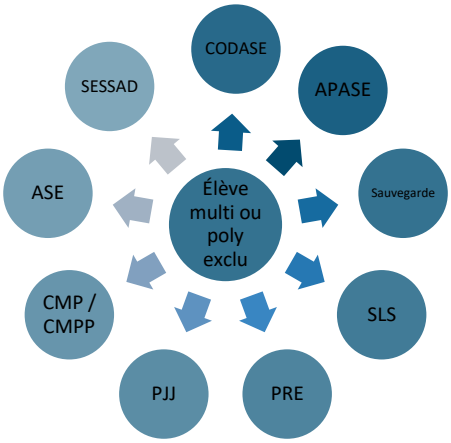
Affectations
Suivi des situations



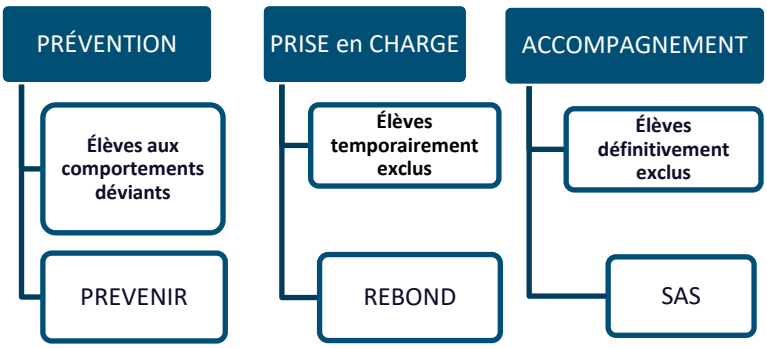
Engagements

Mesures d'accompagnement :
-pédagogiques
-éducatives
-médico-sociales
Travail partenarial
Suivi régulier
Evaluation des progrès

Un travail de coéducation avec les familles et les partenaires en amont de l'accueil de l'élève dans son l'établissement de réaffectation est indispensable à la réussite de sa rescolarisation.
La DSDEN met ainsi en œuvre un important travail partenarial avec les services médico-sociaux de notre département, les pôles d'appui à la scolarité, la protection judiciaire de la jeunesse et les associations de prévention spécialisée. Ces dernières œuvrent également à la prise en charge des élèves temporairement exclus afin que ces sanctions ne participent pas à la rupture des jeunes avec le milieu scolaire et pour prévenir la récidive.
La formalisation du PAR permet également aux équipes éducatives d'être accompagnées dans ces moments de transition et de promouvoir leurs singularités, leurs projets et leurs actions.



Afin d'assurer une continuité pédagogique en cas d'exclusion définitive, il est primordial que le conseil de discipline formule une proposition d'établissement d'accueil, élaborée en concertation avec la famille et l'établissement d'accueil pressenti. La transmission rapide et conjointe du procès-verbal du conseil de discipline et de son bordereau aux services de la division des élèves permet également de réduire les ruptures de scolarité.
Dans une perspective d'amélioration du climat scolaire, la DSDEN travaille à la prise en charge des élèves perturbateurs selon 3 axes, en étroit partenariat avec les associations de prévention spécialisée :



La sécurité des écoles et des établissements scolaires

Afin d'offrir un cadre éducatif serein à chaque élève, la sécurité des écoles et établissement scolaires est une priorité absolue. Le département s'engage ainsi dans la prévention et la lutte contre toutes formes de violences, en partenariat constant avec les services de l'Etat, les collectivités et autres acteurs locaux.

Les équipes en établissement sont ainsi soutenues grâce à diverses actions collégiales en faveur de la sécurité des sites scolaires et de leurs abords. Dans le cadre des opérations de lutte contre toutes formes de violences, des opérations de fouilles des sacs sont organisées aux abords directs de l'entrée des collèges et lycées, en collaboration entre les forces de l'ordre et les équipes scolaires. Les élèves sont ainsi sensibilisés à l'interdiction la plus formelle de porter tout objet pouvant constituer un danger pour lui et pour ses pairs.

D'autres opérations sont menées localement pour accompagner des problématiques territoriales spécifiques, mettant en lien les équipes scolaires, la DSDEN et l'académie, la préfecture, les forces de l'ordre locales, les collectivités territoriales et autres acteurs locaux. Dans ce cadre, des comités de suivi sont mis en place pour suivre l'évolution des situations particulières et bâtir des stratégies locales de lutte contre les violences identifiées. Chaque partenaire y apporte des réponses dans son domaine de compétence de façon à ce que l'ensemble des actions s'articule pour constituer un maillage fin des réponses sur le terrain.

Les équipes éducatives peuvent également être accompagnées individuellement face à des difficultés de climat scolaire.
Dans ce cas des plans de prévention violence sont menés au sein des établissements, réunissant eux aussi l'ensemble des acteurs locaux autour de la table afin de planifier de façon collégiale des actions de prévention (séances de prévention en classe, expositions de sensibilisation, identification de permanences et numéros d'écoute) et des opérations et protocoles de prise en charge des difficultés rencontrées (opérations de contrôle aux abords des établissements, protocole partagé de prise en charge des victimes, élèves comme personnels).

Le déploiement des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires

Une organisation départementale au service de la sécurité des établissements

La mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) constitue une priorité pour la DSDEN de l'Isère afin de renforcer la préparation des établissements scolaires face aux situations de crise. Depuis plusieurs années, le département conduit une démarche de déploiement progressif du PPMS Unifié (PPMS U), dont l'objectif est d'harmoniser les pratiques et de disposer d'un document unique répondant à l'ensemble des risques majeurs et des menaces auxquels un établissement peut être confronté.
Cette démarche, planifiée sur cinq années, a déjà permis à près de 40 % des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) d'adopter le PPMS Unifié. Celui-ci rassemble l'ensemble des informations nécessaires à la gestion d'une crise : organisation de la mise en sûreté des personnes, procédures opérationnelles, moyens mobilisables, ainsi que les informations techniques indispensables aux services de secours. Afin de garantir leur disponibilité en cas d'événement, ces documents sont déposés sur une plateforme sécurisée accessible uniquement aux autorités préfectorales et aux forces de sécurité.

Le déploiement est accompagné par les assistants de prévention et la référente sécurité-sûreté de la DSDEN, qui apportent un appui aux équipes de direction dans l'analyse des risques propres à chaque établissement, la définition de l'organisation interne et la rédaction du PPMS.

Préparer les établissements et former les citoyens de demain

Le PPMS poursuit un double objectif. Il vise d'abord à permettre aux établissements de réagir efficacement lors d'un événement majeur afin d'assurer la protection des élèves et des personnels dans l'attente de l'intervention des services de secours. Il contribue également à inscrire la culture du risque dans le parcours de formation des élèves, en développant leur connaissance des risques et des comportements adaptés.
Chaque établissement organise ainsi au minimum deux exercices annuels : un consacré aux menaces majeures (attentat-intrusion, alerte à la bombe, menace à proximité) et un dédié aux risques majeurs d'origine naturelle ou technologique. Ces mises en situation, au plus près des conditions réelles, permettent de vérifier les procédures, d'identifier les axes d'amélioration et de développer les bons réflexes de l'ensemble de la communauté éducative.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par le Code de l'éducation, qui prévoit que chaque élève bénéficie, tout au long de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours et à l'apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours.

Une démarche construite en partenariat

La préparation des établissements repose sur une coopération étroite entre l'Éducation nationale, les services de l'État, les forces de sécurité et les collectivités territoriales. Ce travail

partenarial permet de partager une même culture de la sécurité et de coordonner les responsabilités de chacun.
Les exercices constituent également des temps privilégiés de coopération avec les communes et les collectivités de rattachement. Lorsqu'ils sont conduits conjointement, ils favorisent l'articulation entre les organisations communales de gestion de crise et celles des établissements scolaires, renforçant ainsi la cohérence de la réponse apportée en cas d'événement majeur.

Développer une culture de la résilience

Au-delà de la conformité réglementaire, le déploiement des PPMS participe au développement d'une véritable culture de la résilience. Être résilient, c'est être capable, individuellement comme collectivement, d'anticiper une crise, de faire face à ses conséquences et de retrouver, dans les meilleurs délais, un fonctionnement normal.

Cette ambition rejoint les orientations nationales, notamment la journée « Tous résilients face aux risques », instaurée par le Gouvernement et organisée chaque année le 13 octobre. À travers les PPMS, les actions de sensibilisation, les ateliers pédagogiques et les exercices réguliers, l'École contribue pleinement à former des citoyens responsables, conscients des risques qui les entourent et capables d'adopter les comportements adaptés face aux situations de crise.

La gestion de l'absentéisme dans le département de l'Isère

En France, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans et ce principe a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire.

Depuis la rentrée 2024-2025, la circulaire prévoit un seuil minimal de 4 demi-journées d'absences injustifiées par mois avant d'envoyer un premier signalement à la DSDEN.

Dès la réception du premier signalement, la division des élèves de la DSDEN adresse un courrier d'avertissement à la famille indiquant les sanctions légales encourues par les parents.

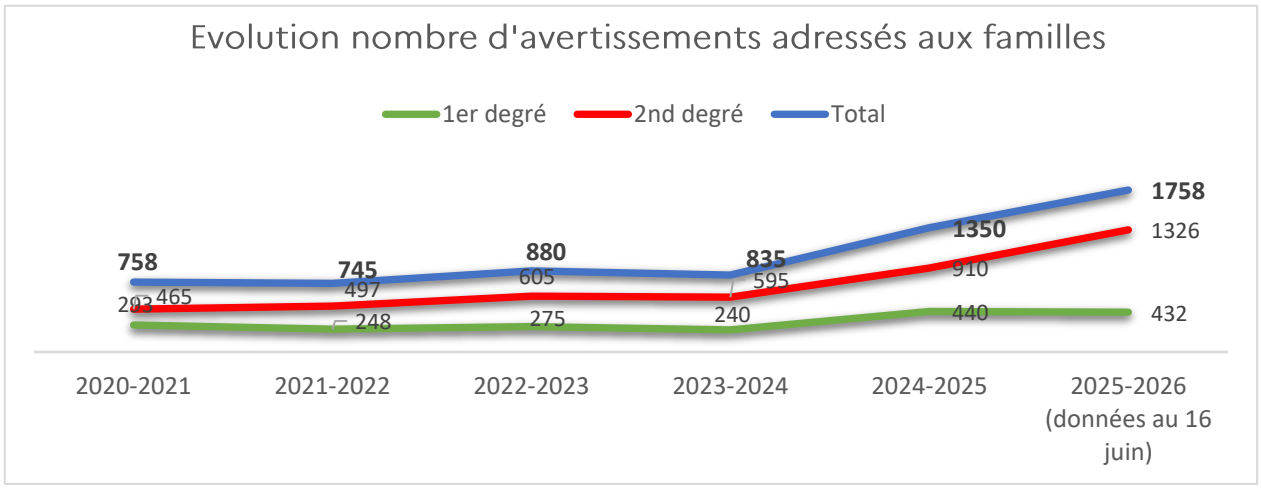
Concomitamment, l'école ou l'établissement met en place toute mesure nécessaire pour rétablir l'assiduité et remobiliser l'élève. La réponse de premier niveau face à une situation d'absentéisme est donc apportée au sein de l'école ou de l'établissement.

Si en dépit des mesures prises par l'équipe pédagogique et en l'absence de résultat suite au courrier d'avertissement adressé à la famille par la DSDEN, l'absentéisme se poursuit, alors, un second signalement est adressé à la DSDEN.

La situation de l'élève absent sera alors étudiée lors d'un Pôle absentéisme, instance collégiale, présidée par le directeur académique adjoint et qui associe le service médical et le service social de la DSDEN, l'inspectrice de l'éducation nationale information orientation et la division des élèves. Le pôle se réunit mensuellement et procède à l'étude de chaque situation individuelle. Le pôle absentéisme n'a pas pour vocation à se substituer à la gestion des acteurs de terrain mais l'approche pluridisciplinaire permet au pôle de déterminer la meilleure réponse institutionnelle possible y compris avec nos partenaires.

Le pôle peut prendre une ou plusieurs des décisions concernant un même élève si la situation l'exige :
- Envoi d'un courrier de dernier avertissement avant signalement au procureur de la République ;
- Suivi de la situation par le service médical ou par le service social en faveur des élèves ;
- Suivi de la situation par un centre d'information ou d'orientation ;
- Convocation des familles à un entretien avec un binôme de chefs d'établissements du 2nd degré ;
- Envoi d'un signalement au procureur de la République.
- Réalisation d'une information préoccupante par l'école ou l'établissement.

L'augmentation des signalements d'absentéisme de la part des établissements scolaires est continue depuis plusieurs années, et concerne principalement les collégiens (46.73% des signalements.)



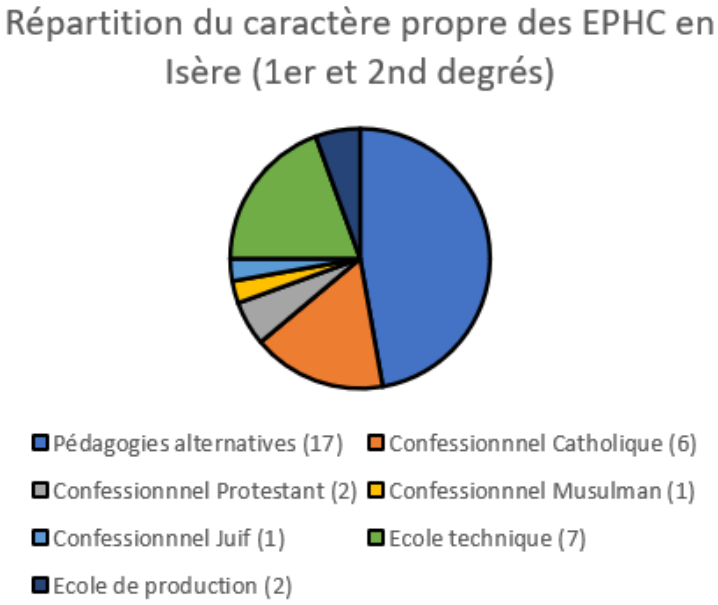
Les valeurs de la République

1° Les établissements privés sous contrat (EPSC) en Isère

- **65 EPSC du 1er degré,** ce qui représente 26% du nombre d'EPSC 1d de l'académie, et 7% de l'ensemble des établissements du 1er degré de l'Isère.
Ces établissements (maternelles et élémentaires) accueillent 11 432 élèves soit 9,5% des élèves du premier degré du département.
- **42 EPSC du 2nd degré** ce qui représente 25% du nombre d'EPSC 2d de l'académie, et 19% de l'ensemble des établissements du 2nd degré de l'Isère.
Ces établissements (collèges, lycées et lycées pro) accueillent 20 927 élèves soit 18% des élèves du second degré du département.
Dans le cadre du plan « Brisons le silence », la campagne de contrôle des établissements, démarrée en 2024-2025 s'est intensifiée en 2025-2026. Une vingtaine d'établissements a été contrôlée par des inspecteurs du 1er et du 2nd degré. Pour l'année 2026-2027, la campagne se poursuit avec le contrôle d'une quinzaine d'établissements.
Ces contrôles portent sur quatre axes : le contrôle administratif, le contrôle pédagogique, le contrôle du respect des Valeurs de la République, de la vie scolaire et de la mixité scolaire et le contrôle financier.

2° Les établissements privés hors contrat (EPHC) en Isère :

- **18 EPHC du 1er degré,** ce qui représente 25% du nombre d'EPSC 1d de l'académie, et 2% de l'ensemble des établissements du 1er degré de l'Isère.
Ces établissements (maternelles et élémentaires) accueillent 631 élèves soit 0,5% des élèves du premier degré du département.
- **18 EPHC du 2nd degré** ce qui représente 35% du nombre d'EPSC 2d de l'académie, et 18% de l'ensemble des établissements du 2nd degré de l'Isère.
Ces établissements (collèges, lycées et lycées pro) accueillent 357 élèves soit 0,3% des élèves du second degré du département.
L'Isère se caractérise par une prédominance du caractère propre de type « pédagogique alternative » (dont près de 35% de type Montessori).

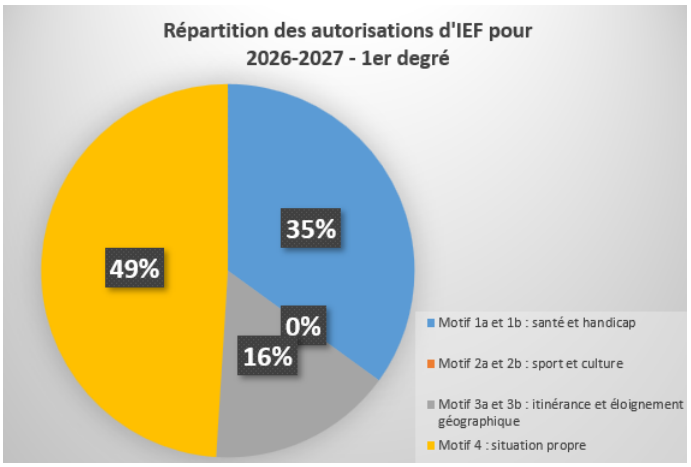


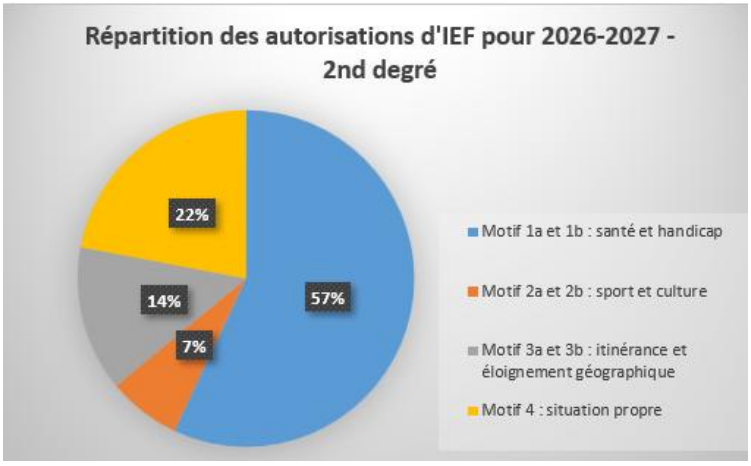
3° L'Instruction En Famille (IEF) :

Les familles peuvent demander l'instruction en famille, pour leur enfant, pour 4 motifs :

- Motif 1 (état de santé de l'enfant ou son handicap)
- Motif 2 (pratique d'activités sportives ou artistiques intensives)

- Motif 3 (itinérance de la famille en France ou éloignement géographique de tout établissement scolaire public)
- Motif 4 (existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif)





Chaque année, les inspecteurs contrôlent l'instruction qui est donnée aux enfants dans la famille et en vérifient la conformité avec le droit.

En 2025-2026, les contrôles effectués ont montré que dans 87% des situations, l'instruction était conforme, dans 10% conforme avec réserves et 3% non conforme.

Ces dernières situations ont fait l'objet d'un deuxième contrôle qui a établi que l'instruction donnée était conforme ou conforme avec réserves, les conseils ayant été suivis, sauf pour un enfant, dont l'instruction n'était toujours pas conforme et qui a été scolarisé.

4° Les Valeurs de la République :

La formation des personnels sur la laïcité dans le cadre du plan national s'est poursuivie au cours de l'année 2025-2026 (conseillers pédagogiques, directrices et directeurs d'école, enseignants, AESH…).

Une lettre d'information hors-série pour les directeurs a été consacrée à la laïcité et aux valeurs de la République ainsi qu'au prix Samuel Paty, pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre dans les écoles.

Des ressources sont régulièrement mises en ligne sur le site départemental Valeurs de la République afin de valoriser le travail des écoles : https://valeurs-de-la-republique-laicite-38.web.ac-grenoble.fr/

Dès lors qu'un signalement « fait établissement », en lien avec les Valeurs de la République ou la laïcité, est réalisé par une équipe, l'IEN Valeurs de la République du département suit et accompagne les situations en lien avec l'IA-IPR, les IEN, les chefs d'établissement et le référent violences du département.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, 24 situations de contestation des Valeurs de la République ont été recensées dans les établissements des premiers et second degré du département (atteinte à la laïcité, racisme, antisémitisme, contestation d'enseignement…).

Les personnels de direction des collèges

Etablissement	Tel étbt	Principal	Principal adjoint
ABRETS EN DAUPHINE (LES) CLG MARCEL BOUVIER 0380001V ULIS	04 76 32 07 64	TROUILLOUD Christine	GIRARD Nadine
ALLEVARD CLG FLAVIUS VAUSSENAT 0380002W	04 76 97 53 17	HEURTEBIZE Carole	BERNARD Dorothée
AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (LES) CLG ARC EN CIERS 0380004Y	04 74 33 99 50	MARTINELLO Estelle	TURC David
BEAUREPAIRE CLG JACQUES BREL 0382101C ULIS	04 74 84 62 95	BOUZZELIFA Sandrine	GELY Delphine
BOURG D'OISANS (LE) CLG LES SIX VALLEES 0380007B	04 76 79 30 15	FERRANTI Carole	GOUEFFON Frédérique
BOURGOIN JALLIEU CLG PRE BENIT 0380111P ULIS	04 74 93 03 38	ROCHESANI Philippe	MEARY-CHABREY Sylvie
BOURGOIN JALLIEU CLG SALVADOR ALLENDE 0382174G SEGPA et ULIS	04 74 93 43 55	CHALLOT Fatima	NOEL Nicolas
CHAMPIER CLG DE CHAMPIER 0383542U	04 37 04 04 41	GAUME Alain	TORGUE-MILLAT Céline
CHARVIEU CHAVAGNEUX CLG MARTIN LUTHER KING 0380011F ULIS	04 78 32 25 03	MERRAN Julie	REGNIER Solenne
CHATTE CLG OLYMPE DE GOUGES 0383345E	04 76 36 04 00	GENILLER Frédéric	

CHIRENS CLG LES COLLINES 0383454Y	04 76 67 25 30	JULLIEN Bruno	FRANCOIS Delphine
CLAIX CLG GEORGES POMPIDOU 0382865H ULIS	04 76 98 59 58	MARTIN LABEILLE Sabine	
CORENC CLG JULES FLANDRIN 0382041M ULIS	04 76 90 64 90	LEMERCIER Ingrid	RAVAUD Mélanie
COTE SAINT ANDRE (LA) CLG JONGKIND 0382147C SEGPA et ULIS	04 74 20 20 46	LARREY-PAILLE Sandra	MALBRANQUE Lucie
COUBLEVIE CLG PLAN MENU 0382495F SEGPA et ULIS	04 76 05 70 22	EZANNO Morgane	LASSIMOUILLAS Nicolas
CREMIEU CLG LAMARTINE 0382103E ULIS	04 74 90 97 32	DEFURNE Arnaud	LEGENTIL Marine
CROLLES CLG SIMONE DE BEAUVOIR 0382781SULIS	04 76 08 10 10	BERGERE Xavier	PHAN-NHUAN David
DOMENE CLG LA MOULINIERE 0382268J SEGPA et ULIS	04 76 77 11 08	MARTELET Renaud	BEHAXETEGUY Cécile
ECHIROLLES CLG JEAN VILAR 0381903M SEGPA et ULIS	04 76 23 10 72	MABILON Joris	ALIA Nathalie
ECHIROLLES CLG LOUIS LUMIERE 0380021S ULIS	04 76 09 03 43	GONTARD Philippe	BELTRAN Emilie
ECHIROLLES CLG PABLO PICASSO 0382044R ULIS	04 76 33 36 58	FOUCAUD Delphine	DELALOY Lucas

EYBENS CLG LES SAULES 0383494S ULIS	04 76 40 07 31	DUMAIRIE Claire	TRECH Yoan
FONTAINE CLG GERARD PHILIPE 0381810L SEGPA et ULIS	04 76 53 32 33	DEPARIS Anne	HERMOSO Marc
FONTAINE CLG JULES VALLES 0380356F	04 76 26 65 46	JEANNIN Annie Laure / FREL Lionel remplaçant	SIDEN Christelle
GIERES CLG LE CHAMANDIER 0380025W ULIS	04 76 89 30 92	STRAPPAZZON Jean-Pierre	BONNARD Cédric Rémy
GONCELIN CLG ICARE 0383300F ULIS	04 38 72 94 10	DELAIGUE Bruno	GINET Stéphane
GRAND LEMPS (LE) CLG LIERS ET LEMPS 0380026X ULIS	04 76 55 82 04	DALOUX Fanny	SANCHEZ Stéphanie
GRENOBLE CLG AIME CESAIRE 0383370G ULIS	04 76 49 63 60	DOMENECH Sandrine	KA Jean
GRENOBLE CLG CHAMPOLLION 0382111N	04 38 02 31 40	DUPUIS Aline	
GRENOBLE CLG CHARLES MUNCH 0382035F SEGPA et ULIS	04 76 54 45 64	SEGURA Stéphanie	MALBRANQUE Annabel
GRENOBLE CLG FANTIN LATOUR 0381776Z	04 76 21 68 18	GAIO Caroline	BERNARD Romain
GRENOBLE CLG INTERNATIONAL EUROPOLE 0383243U	04 38 12 25 00	PAJOT Laurent	KIEFFER David
GRENOBLE CLG LUCIE AUBRAC 0382032CULIS	04 76 33 61 30	FIX Sébastien	FRANCOIS Céline MOULIN Catherine

GRENOBLE CLG OLYMPIQUE 0381780D	04 76 33 24 50	HORTOS Nicolas	GOURY Sarah
GRENOBLE CLG STENDHAL 0382114S ULIS	04 76 54 83 83	BOURGIER Emmanuelle	PETITGERARD Vanessa
GRENOBLE CLG VERCORS 0381604M	04 76 44 58 55	CANDELON David	RICHARD Lucie
HEYRIEUX CLG JACQUES PREVERT 0380038K	04 78 40 05 45	VULLIERMET Sophie	PUTOUD Alice
ISLE D ABEAU (L') CLG STEPHEN HAWKING 0383455Z ULIS	04 37 05 18 60	ROUAULT Julia	JACQUIER Xavière
ISLE D ABEAU (L') CLG FRANCOIS TRUFFAUT 0382786X SEGPA et ULIS	04 74 27 07 49	MILLET Pierre	SAURET Lionel
ISLE D ABEAU (L') CLG ROBERT DOISNEAU 0383056R ULIS	04 74 27 68 20	KIEL Maryse	ROCCHI Julien
JARRIE CLG LE CLOS JOUVIN 0382782T ULIS	04 76 68 81 81	ROBIN Stéphane	RETIF Aurélie
MENS CLG TRIEVES 0380039L	04 76 34 62 02	VILLARD Pierre	
MEYLAN CLG LES BUCLOS 0382492C	04 76 90 47 45	CLEMENT Catherine	
MEYLAN CLG LIONEL TERRAY 0381777A ULIS	04 76 61 61 40	MARILLAT Valérie	ROCCA Sandrine
MOIRANS CLG LE VERGERON 0381908T ULIS	04 76 35 30 85	LAFFOND Jérôme	EMOND Lison

MONESTIER DE CLERMONT CLG MARCEL CUYNAT 0380044S	04 76 34 05 96	BOUCAUT Audrey	
MONTALIEU VERCIEU CLG LES PIERRES PLANTES 0380045T	04 74 88 55 31	FONLUPT Florence	MANU Annabelle
MORESTEL CLG FRANCOIS A. RAVIER 0380046U ULIS	04 74 80 09 35	ORDONNEAU Sylvie	FAUCHERON Ouria
MOTTE D AVEILLANS (LA) CLG VALLON DES MOTTES 0380047V	04 76 30 64 12	FAUVERNIER David	EMERY Gabriel
MURE D'ISERE (LA) CLG LOUIS MAUBERRET 0382426FSEGPA et ULIS	04 76 81 07 41	FAUVERNIER David	VINDRET Régis
PONT DE BEAUVOISIN (LE) CLG LE GUILLON 0382427G ULIS	04 76 37 26 01	GARCIN VEYRET Laure	ANCRENAZ Damien
PONT DE CHERUY CLG LE GRAND CHAMP 0382110M SEGPA et ULIS	04 37 42 80 20	LEFORT Fabrice	LAFOND Cecile
PONT DE CLAIX (LE) CLG NELSON MANDELA 0380013H ULIS	04 76 98 18 06	MAYET Estelle	PEIFFER Romain
PONT EN ROYANS CLG RAYMOND GUELEN 0380055D	04 76 36 02 08	CASADO Sébastien	
PONT EVEQUE CLG GEORGES BRASSENS 0382504R ULIS	04 74 85 97 27	COTTE Delphine	PERILLON Catherine
PONTCHARRA CLG MARCEL CHENE 0381905P SEGPA	04 76 97 34 88	ROUX Isabelle	MAILLET Florine
RIVES SUR FURE CLG ROBERT DESNOS 0382266G SEGPA et ULIS	04 76 91 45 87	DUFOUR Alain	COMBE Sandrine

ROUSSILLON CLG L'EDIT 0380050Y ULIS	04 74 11 11 80	TARDY Charles	FERRAND Mathieu
SALAISE SUR SANNE CLG JEAN FERRAT 0383253E	04 74 29 79 01	PRUVOT-MILLET Jean Allain	MARION Christelle
SASSENAGE CLG ALEXANDRE FLEMING 0382098Z ULIS	04 76 27 49 19	GARRIGUES Nicolas	ODEZENNE Laurence
SEYSSINET PARISET CLG PIERRE DUBOIS 0380072X ULIS	04 76 84 45 35	TARILLON Laurent	POUCHOT-CAMOZ-GANDOR Pascale
SEYSSINS CLG MARC SANGNIER 0382431L ULIS	04 76 21 17 32	HERTZOG-MALENFANT Barbara	BELLEMARE Eliete
SEYSSUEL CLG CL. et G. GRANGE 0382115T SEGPA et ULIS	04 74 85 39 54	MAILLARD Camille	PERROT Alexia
ST CHEF CLG FREDERIC DARD 0383301G	04 37 05 04 40	COUDORÉ Raphaël	CADARS Estelle
ST EGREVE CLG BARNAVE 0380058G	04 76 75 05 81	MARCELLIN-GROS Karima	MATHELIN Benjamin
ST ETIENNE DE ST GEOIRS CLG ROSE VALLAND 0380059H	04 76 65 43 59	SANCHEZ Fabien	LUZI STEPHAN
ST GEORGES D'ESPERANCHE CLG PERANCHE 0383141H	04 74 59 11 20	JARRE Frédérique	
ST ISMIER CLG GRESIVAUDAN 0382100B	04 76 52 01 81	FACERIAS Frédéric	KOENIG Christelle
ST JEAN DE BOURNAY CLG FERNAND BOUVIER 0382265F ULIS	04 74 58 71 41	GILIBERT Marjorie	BLANCHON Mathieu

ST JEAN DE SOUDAIN CLG LES DAUPHINS 0382621T	04 74 97 59 43	RAPAUT Philippe	DUCROUX Marine
ST LAURENT DU PONT CLG LE GRAND SOM 0380062L	04 76 55 22 52	LAPIERRE Virginie	
ST MARCELLIN CLG LE SAVOURET 0382428H SEGPA et ULIS	04 76 38 15 96	NARCISSE AUDIGIER Florence	RODRIGUEZ Martine
ST MARTIN D'HERES CLG EDOUARD VAILLANT 0380357G SEGPA et ULIS	04 76 54 71 95	FOURNIE Joanna	LECONTE HARS Elodie
ST MARTIN D'HERES CLG FERNAND LEGER 0381812N ULIS	04 76 25 02 08	BARALE Xavier	SERUSIER Ludivine
ST MARTIN D'HERES CLG HENRI WALLON 0380065P ULIS	04 76 25 52 16	RENAULT Yann	PERONNIER Emilie
ST MARTIN LE VINOUX CLG CHARTREUSE 0382036G SEGPA et ULIS	04 76 75 41 36	LOCHIS Stéphanie	Mme GENON
ST MAURICE L'EXIL CLG FREDERIC MISTRAL 0382043P SEGPA et ULIS	04 74 86 34 60	COULET Guillaume	FORTIN Céline
ST QUENTIN FALLAVIER CLG LES ALLINGES 0382706K ULIS	04 74 94 57 50	DEVILLE Stéphanie	
ST SIMEON DE BRESSIEUX CLG MARCEL MARIOTTE 0380068T ULIS	04 74 20 06 90	BARATIER Laurent	
TIGNIEU JAMEYZIEU CLG PHILIPPE COUSTEAU 0382705J ULIS	04 78 32 33 21	NEURY Alain	CAUQUIL Stéphanie

TOUR DU PIN (LA) CLG LE CALLOUD 0380278W SEGPA et ULIS	04 74 83 20 50	LORENTE Didier	ROLLET Sylvaine
TOUVET (LE) CLG LA PIERRE AIGUILLE 0382204P	04 76 08 40 70	TERRETAZ Muriel	JEGO Annie
TULLINS CLG CONDORCET 0380067S	04 76 07 83 52	BENJAMIN Laurent	BARON Alexandra
VARCES ALLIERES ET RISSET CLG JULES VERNE 0383260M	04 76 73 49 00	PIOFFAY Isabelle	
VERPILLIERE (LA) CLG ANNE FRANK 0382176J	04 74 94 29 38	LEQUATRE Aurélie	PARVEAU Nathalie
VIENNE CLG FRANCOIS PONSARD 0381907S SEGPA et ULIS	04 74 78 89 40	BONTE Pascal	THIVEUX Stéphanie
VIENNE CLG L'ISLE 0382430K	04 74 31 51 67	JACQUIS Sébastien	ROMON Olivier
VIF CLG LE MASSEGU 0382039K ULIS	04 76 72 51 56	GASQUET César	LECLERC Nicolas
VILLARD BONNOT CLG BELLEDONNE 0381778B	04 76 45 79 20	DAL MOLIN Patrice	PERRET Mélanie
VILLARD DE LANS CLG JEAN PREVOST 0382429J ULIS	04 76 95 14 41	FASQUEL Christophe	VARENNE Elodie
VILLEFONTAINE CLG LOUIS ARAGON 0382104F SEGPA et ULIS	04 74 96 34 14	MILLE Emmanuelle	CHAREF Myriam
VILLEFONTAINE CLG RENE CASSIN 0382864G	04 74 96 11 04	THOCQUENNE-MANNA Anne	
VILLEFONTAINE CLG SONIA DELAUNAY	04 74 96 40 76	SIRO Yonnel	

0382506T ULIS			
VINAY CLG JOSEPH CHASSIGNEUX 0380087N ULIS	04 76 36 92 05	HALUS Yvan	TRUFELLI David
VIZILLE CLG LES MATTONS 0381779C SEGPA et ULIS	04 76 78 97 20	VERSAEVEL Fabien	PIROTAS Emmanuel
VOIRON CLG LA GARENNE 0382042N ULIS	04 76 05 12 26	RAYNAUD Nicolas	RIVIERE Isabelle
VOREPPE CLG ANDRE MALRAUX 0382663N	04 76 50 44 81	PHILIPPOT Odile	
CLAIX EREA PIERRE RHABI 0382107J	04 76 99 05 05	ENEE Bruno	EGLY Cyril-Louis

Les personnels de direction des lycées

Etablissement	Tel établissement	Proviseur	Proviseur adjoint
BOURGOIN JALLIEU LGT L'OISELET 0380008C	04 74 28 08 88	SCHMITTER Véronique	FALCOZ Stéphanie BERGER Aurélie
ECHIROLLES LGT MARIE CURIE 0382920T	04 76 33 70 00	CHARREL Nicolas	LE CLEACH CLAMIER Julie
GRENOBLE LPO ARGOUGES 0381603L SEP	04 76 44 48 05	SERGI Joseph	BIGILLON Paul RIEUSSET Magaly
GRENOBLE LG CHAMPOLLION 0380027Y	04 76 85 59 59	NEVES Manuel	BOLMONT Nathalie MERLO Anne-Valérie
GRENOBLE LG INTERNATIONAL EUROPOLE 0383242T	04 38 12 25 00	PAJOT Laurent	KIEFFER David
GRENOBLE LG STENDHAL 0380028Z	04 76 54 83 83	BOURGIER Emmanuelle	PETITGERARD Vanessa
GRENOBLE LPO VAUCANSON 0380033E SEP	04 76 96 55 18	KOSA Michel	TROUSSIER Raphaël
GRENOBLE LGT LES EAUX CLAIRES 0380029A	04 76 70 50 00	LEMONSU Eric	RONCHAIL Laurent
GRENOBLE LPO LYC METIERS LESDIGUIERES 0380035G SEP	04 76 21 38 54	GERCET Jérôme	LASSIMOUILLAS Nicolas MANTEGAZZA Natacha
GRENOBLE LGT EMMANUEL MOUNIER 0380032D SEP	04 76 86 64 32	LESAGE Ludovic	ESTIVALLET Philippe PICHENET François
GRENOBLE LPO LYC METIERS LOUISE MICHEL 0380034F SEP	04 38 12 36 00	GHIGLIONE Véronique	BERTRAND Jean Christophe FREL Lionel

L'ISLE D ABEAU LPO PHILIBERT DELORME 0382895R SEP	04 74 27 19 00	FREY Jérôme	DURAND Carole
LA COTE ST ANDRE LPO HECTOR BERLIOZ 0380014J SEP	04 74 20 69 70	MAREY Arnaud	BILLON Sandrine
LA MURE D'ISERE LPO DE LA MATHEYSINE 0380049X SEP	04 76 81 00 11	LANDI Françoise	LARDET François
LA TOUR DU PIN LPO LYC METIERS ELIE CARTAN 0380073Y SEP	04 74 97 31 55	CHOLLET Cyrille	RANDY Morgane
LE PONT DE BEAUVOISIN LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ 0380053B SEP	04 76 37 10 10	ROMANN Sophie	DUFFOURD Agnès
MEYLAN LPO DU GRESIVAUDAN 0382863F SEP	04 76 90 30 53	MARON Anne-Cécile	BELMONTE Emilie
MOIRANS LGT PIERRE BEGHIN 0383119J	04 76 35 75 00	MIRABEL Laurane	GROSDENIER Yannick
MORESTEL LGT CAMILLE COROT 0383069E	04 74 80 28 91	DELAVET Thierry	BRAVO Aurélie
PONT DE CHERUY LGT LA PLEIADE 0382838D	04 72 46 92 00	CARTON Olivier	CELLARD DEBAETS Séverine
PONTCHARRA LGT PIERRE DU TERRAIL 0382270L	04 76 97 64 21	BEAUVAIS Cédric	TUILLIER Emmanuelle
ROUSSILLON LPO DE L'EDIT 0381599G SEP	04 74 11 11 80	TARDY Charles	BENKARA Idriss LEYMONIE Mégane
SASSENAGE LPO ROGER DESCHAUX 0382099A SEP	04 76 85 96 10	VERNET ABAIBOU Emmanuelle	IDELON Carole
SEYSSINET PARISET LGT ARISTIDE BERGES 0382780R	04 76 26 42 42	INES David	CLARA Nadège

ST MARCELLIN LPO LA SAULAIE 0380063M SEP	04 76 64 06 06	RIVAL Annick	DESCAMPS DUBELLOY Stéphanie
ST MARTIN D HERES LPO LYC METIERS PABLO NERUDA 0382203N SEP	04 76 25 07 22	SUBILEAU Ronan	BAUDERE Véronique
ST ROMAIN EN GALLPO ELLA FITZGERALD 0380081G SEP	04 74 53 74 53	JEANDEL Maxime	TERKI Wahiba BIENAIME Paul
VIENNE LPO LYC METIERS GALILEE 0380083J SEP	04 74 53 00 13	BENAVENTE Alain	PISZCZOROWICZ Sophie
VILLARD BONNOT LGT MARIE REYNOARD 0383263R	04 38 92 18 28	BEYLIER Philippe	LUU-VAN Pascal
VILLARD DE LANS LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST 0380097Z	04 76 95 14 41	FASQUEL Christophe	SIMON Christelle
VILLEFONTAINE LPO LYC METIERS LEONARD DE VINCI 0382440W SEP	04 74 96 44 55	RIGOMMIER Severine	SAIDI Halim
VIZILLE LPO LYC METIERS PORTES DE L'OISANS 0380089R SEP	04 76 68 09 22	MANUELLI Patrick	MOULIN Samira
VOIRON LPO EDOUARD HERRIOT 0380091T SEP	04 76 67 02 02	CANNAFARINA Robert	GRENIER Aurélie
VOIRON LPO FERDINAND BUISSON 0380092U SEP	04 76 05 83 90	GRENIER Florian	CAMBA Jimmy FAURE-VERGNOLLE Laetitia
MEYLAN EPAE ECOLE DES PUPILLES DE L'AIR ET DE L'ESPACE 0381513N	04 80 42 20 62	HENNEBERT Dominique	ALITI Mylène
GRENOBLE LPO UNITE SOINS ETUDES GRESIVAUDAN 0381630R	04 38 38 08 60	NEVES Manuel	FAYEN David

Les personnels de direction des lycées professionnels

Lycée	Tel établissement	Proviseur	Proviseur adjoint
BOURGOIN JALLIEU LP GAMBETTA 0380010E	04 74 28 32 31	MAMIE Bénédicte	BAUBET Pierric
BOURGOIN JALLIEU LP J.CL AUBRY 0382271M	04 74 43 67 40	CALLADINE Claire	MANDON Florence
ECHIROLLES LP THOMAS EDISON 0382031B SEP	04 76 09 31 35	FOREST YANN	
FONTAINE LP JACQUES PREVERT 0380023U SEP	04 76 27 25 44	PELOUX Jacques	SIMIAND Claire
FONTANIL CORNILLON LP FRANCOISE DOLTO 0382274R	04 76 28 85 00	LEVET Heidi	GOULED Nathalie
GRENOBLE LP GUYNEMER 0380036H	04 76 09 74 18	LOGRE Nathalie	BEROD Patricia
PONT DE CHERUY LP L'ODYSSEE 0381602K SEP	04 72 46 14 94	MONTFALCON Séverine	RASSEMUSSE Marlène